

VILLE DE LILLE
PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 10 mai 1999.

La séance est ouverte à 17 heures 20 sous la présidence de Monsieur Pierre MAUROY, Maire de Lille.

Monsieur le Maire - J'ouvre la séance du Conseil Municipal.

J'appelle Loïc LESERRE aux fonctions de Secrétaire de Séance et procéder à l'appel.

(M. LESERRE procède à l'appel nominal)

Présents : Mmes AUBRY, BAERT, MM. BARBAROSSA, BERNARD, BESSON, BIENVENU, BROCHEN, BURIE, CACHEUX, CALONNE, Mmes CAPON, CHARLES, COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes DANGREAU, DA SILVA, DAVAL, DAVIDT, MM. DEBIEVE, DECOCQ, DEGREVE, DELGRANGE, DEMAILLE, DEROSIER, de SAINTIGNON, Mme ESCANDE, M. FALISE, Mme FILLEUL, MM. FLORENCE, FREMAUX, Mmes GEORGET, HENAUT, MM. KANNER, LABBEE, LENGLET, LESERRE, MARCHAND, MAUROY, MORTREUX, MUTEZ, PARGNEAUX, PETITE, RENAR, ROMAN, ROUGERIE, Mme ROUGERIE, MM. SABRE, THIOT, VAILLANT, Mme WARDAVOIR.

Excusés : Mmes BUFFIN, MALLEVILLE (pouvoir), MATTIGHELLO (pouvoir), MM. RICHIR (pouvoir), SAVOYE (pouvoir), SELLANI, SINAGRA (pouvoir), Mme STANIEC (pouvoir), M. SULMAN (pouvoir).

Je vous remercie.

Carnet

Le 31 mars dernier, Madame Agnès BURIE, mère de notre collègue Christian BURIE, s'est éteinte à Lille. Retenu par des engagements, je n'ai pas pu assister personnellement aux funérailles le 6 avril. Mon épouse m'y a toutefois représenté ainsi que plusieurs d'entre vous.

En cette pénible circonstance, à toi Christian et à ta famille, je renouvelle mes condoléances ainsi que celles du Conseil Municipal.

Elections

Par la suite de la démission de Monsieur Jacques DONNAY, touché par le cumul des mandats, une élection partielle a eu lieu les 21 et 28 mars derniers dans le canton de Lille-Centre.

Ce scrutin a hélas connu une forte abstention, comme c'est souvent le cas pour des élections partielles, 25,31% des électeurs seulement ont voté.

C'est notre collègue Monsieur Christian DECOCQ, Conseiller Municipal, qui a été élu avec 56,45% des suffrages exprimés dans ce canton traditionnellement représenté par un élu de Droite. Je lui renouvelle ce soir mes sincères félicitations ainsi que celles du Conseil Municipal et les encouragements. Vous pouvez l'applaudir.

(applaudissements)

.../...

C'est aujourd'hui le premier anniversaire de la disparition du Recteur DEBEYRE. Il y a un an jour pour jour disparaissait le Recteur Guy DEBEYRE. Ce matin, j'ai fait déposer sur sa tombe une gerbe de fleurs au nom du Maire et du Conseil Municipal et j'ai participé en fin de matinée, à l'hommage, de l'Académie de Lille. Ce fut une très émouvante cérémonie commémorative organisée à l'initiative du Recteur Jean-Claude FORTIER.

En effet, le Recteur FORTIER a proposé un hommage remarquable à l'une de nos plus grandes personnalités lilloises en donnant au Rectorat le nom de Cité Académique Guy DEBEYRE.

Cette contribution de l'Académie de Lille à la Mémoire de notre cher Recteur m'a beaucoup touché et j'en remercie vivement les organisateurs.

Ainsi, un autre volet de sa vie professionnelle si riche, celui de son engagement au service de l'Etat, et plus particulièrement de l'Education Nationale, est désormais honoré comme il se doit.

A l'occasion de ce premier anniversaire, j'ai souhaité que la Ville qu'il aimait tant lui consacre un album souvenir que j'ai tenu à vous remettre, vous l'avez d'ailleurs sur vos tables.

Cette plaquette dédiée à Monsieur le Recteur -vous pourrez la distribuer à ceux qui nous font le plaisir d'être avec nous ce soir- contient notamment les témoignages de quelques-unes des personnalités qui ont eu le privilège d'être pour un temps à ses côtés. Qu'elles soient remerciées de leur contribution.

Je veux surtout remercier Madame Renée DEBEYRE-DUEZ qui a bien voulu nous ouvrir ses albums photos et nous guider dans la réalisation de ce document qui, bien que modeste, se veut témoignage de la mémoire de notre ville à l'un de ses illustres serviteurs.

Enfin, je voudrais ajouter que, sur la suggestion de Monsieur Christian-Marie WALLON-LEDUC, Doyen de la Faculté de Droit de LILLE II, je souhaite que le Conseil Municipal donne son accord pour que soit baptisée du nom de Guy DEBEYRE la placette qui précède l'entrée de la Faculté. Je pense également qu'un médaillon pourrait, sur le même site, compléter l'hommage qu'il nous plaît à rendre au Recteur Guy DEBEYRE.

Je pense, mes chers collègues, que vous serez d'accord avec moi pour que la Ville puisse lui rendre cet hommage particulier. Il sera présent, par conséquent, à la Cité Académique et également à la Faculté de Droit, qui était sa faculté car il a d'abord été un professeur de Droit.

Je vous fais la suggestion d'étudier avec les services municipaux exactement la réalisation de ce monument, de ce médaillon et de cet espace en mémoire du Recteur Guy DEBEYRE et de vous proposer une délibération à une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Vous êtes d'accord avec ces propositions ? (oui)

Je vous en remercie.

Je vais maintenant procéder à la remise de la médaille de la ville de LILLE à Monsieur Ladislav KIJNO. Il nous fait plaisir d'être présent, à côté de son épouse à qui je présente mes hommages respectueux.

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, nous avons l'honneur d'accueillir ce soir le grand artiste Ladislav KIJNO dont l'œuvre est bien connue des Lillois et des visiteurs de l'Hôtel de Ville.

.../...

Cher Lad, nous avons inauguré ce matin à Lille-Grand Palais l'exposition permanente des œuvres que vous avez créées en hommage au grand poète chilien Pablo NERUDA, auquel tant de liens personnels vous rattachent. Ils évoquent plus particulièrement pour moi la mémoire de mon ami Salvador ALLENDE.

Vous offrez aujourd'hui à la Ville de Lille ces grandes toiles qui ont représenté la France à la Biennale de Venise, et vous avez souhaité que leur exposition à Lille-Grand Palais soit le lieu d'une animation artistique et culturelle permanente, où de jeunes talents de notre région pourront également s'exprimer. Au nom des Lillois et du Conseil Municipal, je vous en remercie vivement.

Cette initiative préfigure à mes yeux la participation de Lille-Grand Palais aux manifestations que nous allons mettre en œuvre dans la perspective de Lille, Capitale Européenne de la Culture, en 2004.

Vous êtes depuis de nombreuses années un artiste internationalement connu dont les œuvres sont exposées dans de nombreux musées étrangers sur tous les continents, et notamment en France, en Allemagne, en Algérie, au Chili, en Grèce, en Tchécoslovaquie, en Chine, et même au Kazakhstan.

Vous avez travaillé avec les plus grands, je pense plus particulièrement à Sonia DELAUNAY, André LURCAT, Paul CLAUDEL, Edouard PIGNON, Germaine RICHIER, Henri-Georges CLOUZOT, et bien d'autres ...

Mais, je le sais, vous êtes resté très attaché au Nord/Pas-de-Calais, la région de votre mère, où vous êtes arrivé, de Varsovie, la ville de votre père, à l'âge de 4 ans. Vous avez en effet passé votre jeunesse à Noeux-les-Mines.

Vous avez, à de nombreuses reprises, exposé à Lille et dans le Nord. J'ai d'ailleurs relevé, dans votre œuvre abondante et multiple, saluée depuis plusieurs décennies par un impressionnant florilège d'articles, d'études, et de monographies, des créations graphiques pour Jean-Claude CASADESUS, auquel vous unissent des liens artistiques et humains profonds, et même la réalisation, en 1968, du calendrier des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais.

Vous êtes en effet un artiste engagé dans la vie sociale, et vous avez participé à d'innombrables reprises, à des débats dans les usines, dans les écoles, dans les maisons de jeunes et dans les maisons de la culture.

La rétrospective de votre œuvre, qui sera présentée prochainement au Palais des Beaux-Arts de Lille, permettra à chacun d'appréhender la force et l'incroyable richesse allégorique de votre création, qui explore depuis cinquante ans nos imaginaires, et nous rappelle, selon vos propres termes, que " la poésie est votre sang profond ".

Cette force et cette richesse éclatent dans vos œuvres que possède déjà la Ville de Lille et qui sont exposées ici même, dans notre Grand Hall, ainsi que dans la grande galerie centrale du 1er étage.

Elles ont largement contribué à l'enrichissement du fonds d'art contemporain de la Ville de Lille, aux côtés d'œuvres de KLASSEN, ERRO, ROULLAND, PIGNON, et MESSENGER, notamment.

Enfin, je le rappelle, dans quelques mois les Lillois et les Lilloises pourront admirer une autre facette de votre art en découvrant la rosace qui ornara la nouvelle façade de la cathédrale Notre-Dame de la Treille.

.../...

Je suis donc très heureux de vous rendre hommage aujourd'hui et de vous confirmer notre attachement et notre admiration en vous remettant maintenant la Grande Médaille d'Or de la Ville de Lille.

(remise de la médaille)

(applaudissements)

Voilà, j'ai maintenant plusieurs communications à vous faire.

Une communication sur Lille, capitale européenne de la culture en 2004. Comme vous le savez, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, je présentais lundi dernier 3 mai, à l'occasion d'une conférence de presse, les premières réflexions sur la définition du programme des manifestations de 2004.

Je rappelle que ces orientations sont le fruit des travaux du groupe animé par Madame Martine AUBRY, qui réunit tous les acteurs concernés : les institutionnels, les milieux culturels et artistiques, les milieux économiques.

Bien évidemment, un partenariat étroit s'est déjà instauré avec Gênes, notre ville sœur, dans cette opération, dans le souci commun d'une promotion internationale et touristique des deux villes car elles seront capitales européennes en 2004.

Un comité de pilotage va prochainement se mettre en place, sous ma présidence. Il aura en charge d'affiner les objectifs culturels, économiques et touristiques que nous poursuivons. Il devra faire très rapidement des propositions sur la structure qui sera mise en place pour permettre la collaboration la plus efficace entre les collectivités, l'Etat et les entreprises régionales. Et un délégué général coordonnera l'ensemble des actions.

Nous avons choisi Didier FUSILLIER pour être ce délégué général. Je l'ai fait en accord avec Madame AUBRY et je suis persuadé que, -nous en avons parlé les uns et les autres,- vous êtes tout à fait d'accord avec cette proposition. Cet homme jeune, il n'a même pas 40 ans, originaire du Nord, a déjà largement fait ses preuves. C'est l'homme des Inattendus de Maubeuge qu'il a créés en 1987, le directeur du " Manège " qui a reçu le Grand Prix National de l'Entreprise Culturelle. Il est actuellement directeur de la Maison des Arts et de la Culture de Créteil et s'est vu confier cette année le Commissariat Général du Printemps du Québec.

J'ai souhaité tenir cette conférence de presse consacrée également aux Festivités de l'an 2000 à l'Espace Croisé d'Euralille, lieu appelé à prendre une importance stratégique en matière d'animations culturelles et artistiques, dès cette année, puisqu'il constituera le centre de l'organisation de Lille 2004.

En outre, notre collègue Jean-Louis BROCHEN vous proposera tout à l'heure la prise à bail par la ville de ces locaux ainsi que le rachat des investissements réalisés antérieurement par l'association Espace Croisé. L'objectif consistant pour la Ville, en portant cet équipement admirablement bien situé, à lui donner la polyvalence et l'ouverture indispensables à son succès et à son rayonnement.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Je vous annonce par ailleurs que nous avons fait réaliser une enquête sur notre journal "Nous, Vous, Lille". Cette enquête montre que les Lillois et les Lilloises sont très attachés à ce journal municipal mais, que certains -ce n'est pas une majorité mais tout de même un certain nombre- font des observations sur le titre qu'ils ne comprennent pas très bien, "Nous, Vous, Lille".

.../...

Ils se posent des questions. Qui est-ce « Nous » ? Peut-être la Municipalité, le Conseil Municipal et sa majorité.

Qui est-ce « Vous » ? C'est peut-être l'Opposition.

Au fond, ils reçoivent ce titre avec une espèce de dualité de sentiments. Alors, pour simplifier les choses, je vous propose de ne plus l'appeler "Nous, Vous, Lille", mais de l'appeler tout simplement "Le Journal de Lille". Ce sera le journal de tout le monde et il n'y aura donc plus de dualité. Nous serons tous, quelles que soient nos appartenances, derrière ce journal. Merci.

J'aborde maintenant les questions inscrites à l'ordre du jour. J'ai devant moi de nombreux dossiers. Rassurez-vous, ils ont fait l'objet d'études en Commissions, ils ont fait l'objet de différents rapports et en Conseil privé tout à l'heure, personne n'a demandé à intervenir sur ces dossiers. Je peux par conséquent les soumettre au Conseil Municipal pour adoption.

Il s'agit :

- du dossier n°2 de Monsieur DEROSIER,
- du dossier n°3 de Madame AUBRY,
- du dossier n°6 de Monsieur FREMAUX,
- du dossier n°7 de Monsieur VAILLANT,
- du dossier n°8 de Monsieur BURIE,
- du dossier n°9 de Madame DAVIDT,
- du dossier n°11 de Madame STANIEC,
- du dossier n°12 de Monsieur de SAINTIGNON,
- du dossier n°13 de Monsieur BESSON,
- du dossier n°15 de Monsieur BARBAROSSA,
- du dossier n°16 de Monsieur DEMAILLE,
- du dossier n°17 de Monsieur PARGNEAUX,
- du dossier n°18 de Monsieur CUCHEVAL,
- du dossier n°19 de Monsieur KANNER,
- du dossier n°21 de Monsieur SULMAN,
- du dossier n°25 de Monsieur FLORENCE,
- du dossier n°27 de Monsieur DEGREVE,
- du dossier n°28 de Madame ROUGERIE,

.../...

- du dossier n°29 de Monsieur CALONNE,
- du dossier n°31 de Madame HENAUT
- et du dossier n°32 de Madame DANGREAU.

Il n'y a pas d'observations ? (non) Ces dossiers sont adoptés.

Chemise n°2

Rapporteur : Monsieur DEROSIER,
Maire délégué

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMES

99/191 - Semaine de la Santé - Versement d'une subvention.

99/192 - Insertion des Handicapés dans la Ville - Versement d'une subvention.

99/193 - Commune Associée d'Hellemmes - Maintien des courées - Programme 1999 d'assainissement et de requalification des sols.

99/194 - Commune Associée d'Hellemmes - Assainissement des courées - Primes à l'amélioration de l'habitat.

99/195 - Commune Associée d'Hellemmes - Coopérative de l'école Jean Jaurès - Echange franco-anglais - Versement d'une subvention.

99/196 - Commune Associée d'Hellemmes - Coopérative de l'école Herriot - Versement d'une subvention.

99/197 - Commune Associée d'Hellemmes - Coopérative de l'école Berthelot - Versement d'une subvention.

99/198 - Commune Associée d'Hellemmes - Association "Déclic" - Versement d'une subvention de fonctionnement

99/199 - Commune Associée d'Hellemmes - Subventions destinées à des associations hellemmoises dans le cadre de la Prévention de la Délinquance.

99/200 - Commune Associée d'Hellemmes - Association "Juste Cause" - Versement d'une subvention exceptionnelle.

99/405 - Commune Associée d'Hellemmes - Association "Mémoires en Chantier" - Versement d'une subvention exceptionnelle.

99/406 - Commune Associée d'Hellemmes - Associations sportives - Ecoles de sports - Subventions.

Adoptés.

.../...

Chemise n°3

Rapporteur : Madame AUBRY,
Premier Adjoint au Maire

ACTION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

99/201 - Association TG Villes-RAFHAEL - Participation financière de la Ville aux frais de fonctionnement de l'Association - Demande de subvention.

Adopté.

POLITIQUE DE LA VILLE

99/202 - Contrat de Ville - Programme 1999 - Actions reconduites - Participation de la Ville - Première répartition.

99/203 - Contrat de Ville - Programme 1999 - Actions nouvelles - Participation de la Ville - Première répartition.

99/204 - Contrat de Ville - Politique de la Ville - Programme 1999 - Volet Investissement - Adoption.

99/205 - Football Club de Lille-Sud - "Lille Sud Eurofoot 99 - 30ème Anniversaire du Club" - Subvention de la Ville.

99/206 - Coopérative scolaire de l'école primaire publique Ampère - "Images numériques" - Subvention de la Ville.

Adoptés.

Chemise n°6

Rapporteur : Monsieur FREMAUX,
Conseiller municipal délégué

PERSONNEL - RESSOURCES HUMAINES

99/251 - Régime indemnitaire des emplois fonctionnels.

99/252 - Indemnité des Elus.

99/253 - Indemnité des Elus.

99/254 - Création d'emplois.

99/407 - Régime indemnitaire du service Propreté de la Direction Ecologie Urbaine.

Adoptés.

.../...

Chemise n°7

Rapporteur : Monsieur VAILLANT,
Conseiller municipal délégué

RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES

99/255 - Echanges de jeunes dans le cadre des centres aérés - Juillet/Aôut 1999 - Demande de règlement des dépenses.

99/256 - IOème Anniversaire du Tournoi International des Villes Jumelées de la Ville d'Hellemmes, du 22 au 24 mai 1999 - Demande de subvention de l'Association Sportive Hellemmoise.

99/257 - Représentation de la Ville à la "Fête des Rues" à Erfurt (Allemagne) - 5 au 9 mai 1999 - Règlement des dépenses.

99/258 - 11ème Anniversaire de la Fête du Sport de Lille-Sud - 22/24 mai 1999 - Demande de subvention du Football Club de Lille-Sud.

Adoptés.

Chemise n°8

Rapporteur : Monsieur BURIE,
Conseiller municipal délégué

ACHATS PUBLICS

99/259 - Autorisation de passer un marché négocié pour le rachat d'un matériel de reproduction.

99/260 - Exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude des bâtiments communaux de Lille et Lille-Hellemmes - Appel d'offres restreint - Dossier d'exécution.

Adoptés.

Chemise n°9

Rapporteur : Madame DAVIDT,
Adjoint au Maire

INFORMATION ET RELATIONS PUBLIQUES

99/261 - Marchés de réalisation et de distribution du Journal Municipal - Avenants.

Adopté.

TOURISME

99/262 - Subvention versée à l'Office de Tourisme de Lille sur les recettes de la taxe de séjour pour assurer des opérations de promotion.

.../...

99/263 - Festival des Excellences - Convention entre la Ville de Lille et l'Association des Excellences Nord-Pas-de-Calais.

99/264 - Opération Jaguar.

Adoptés.

PATRIMOINE PUBLIC ET PRIVE

99/265 - Restauration de l'orgue de l'Eglise Saint-Michel - Appel d'offres.

Adopté.

Chemise n°11

Rapporteur : Madame STANIEC.
Conseiller municipal délégué

JEUNESSE

99/271 - Programmes d'Animation Jeunesse 1999 - Opérations Eté - Sorties familiales - Attribution de subvention.

99/272 - Associations de Jeunesse - Subventions de fonctionnement au titre de 1999 - Délégation Jeunesse.

99/273 - Programme d'Animation Jeunesse - Colloque organisé par l'IRIV - Attribution de subvention.

99/274 - Relations contractuelles entre la Ville de Lille et l'Association Interproximité - Avenant à la convention-cadre du 29 juin 1998.

Adoptés.

Chemise n°12

Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON.
Adjoint au Maire

99/275 - Procédure de suivi du pilotage des organismes partenaires ou satellites - Association TG Villes R.A.F.H.A.E.L.

Adopté.

EMPLOI - LUTTE CONTRE LA PRECARITE

99/276 - Programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" - Volet 200 adultes - Création de postes.

99/277 - Programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" - Aide au développement de nouvelles activités - Tableau récapitulatif.

.../...

99/278 - Programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" - Poursuite du poste d'agent d'accueil à l'Union Sportive Lille Moulins Carrel - Tableau de prise en charge financière.

99/279 - Fonds Local d'Aide aux Jeunes - Exercice 1999 - Subvention au C.C.A.S.

99/280 - Programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" - Mise en oeuvre par la Mission Locale - Aide au fonctionnement - Exercice 1999 - Subvention à la Mission Locale de Lille.

99/281 - Programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" - Prise en charge de certaines dépenses.

99/282 - Association AC ! Agir ensemble contre le chômage Métropole Lilloise - Mise en place de permanences d'accueil et d'orientation des chômeurs adultes de longue durée dans les quartiers - Aide financière.

99/283 - Programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" - Préparation de jeunes lillois à des recrutements en Emploi Jeune dans le secteur de la médiation.

Adoptés.

Chemise n°13

Rapporteur : Monsieur BESSON,
Adjoint au Maire

ACTION SPORTIVE

99/284 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions exceptionnelles et d'organisation.

99/285 - Subventions de fonctionnement des associations sportives et de développement de l'animation sociale et sportive des jeunes des quartiers.

99/286 - Diverses associations sportives - Subvention de pratique de Haut Niveau.

99/287 - Développement du sport dans les quartiers lillois - Aide financière aux clubs supports.

99/288 - Accompagnement de projets de quartier - Contrat de Ville 1999 - Actions retenues au titre de la délégation à l'Action Sportive.

99/289 - Terrain de sports collectifs, avenue Delescaux - Création d'un synthétique - Procédure d'appel d'offres.

Adoptés.

Chemise n°15

Rapporteur : Monsieur BARBAROSSA,
Conseiller municipal délégué

MEDECINE SCOLAIRE

99/296 - Ensemble immobilier "Mme de Staël" - Transfert du centre médico-scolaire - Lots n° 5-8-9-10 - Avenant.

Adopté.

.../...

Chemise n°16

Rapporteur : Monsieur DEMAILLE,
Adjoint au Maire

SANTE PUBLIQUE - LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE - C.C.P.D.

99/297 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Santé.

99/298 - Association Le Pari - Subvention de la Ville.

Adoptés.

99/299 - Association Socio-Educative de Contrôle Judiciaire et de Réinsertion Sociale du Nord - Subvention.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Madame ESCANDE ne prenant pas part au vote).

99/300 - Contrat de Ville - XIème Plan - Prévention de la Délinquance - Actions de prévention et lutte contre la toxicomanie - Programme 1999 - Subventions de la Ville - Première répartition

Adopté.

Chemise n°17

Rapporteur : Monsieur PARGNEAUX,
Adjoint au Maire

ESPACES VERTS

99/301 - Promenade du Maire et du Préfet - Liaison Poterne Citadelle - Travaux d'aménagement - Demande de subvention.

99/302 - Programme de festivités de l'an 2000 - Organisation de manifestations florales en 1999 et 2000 - Subvention à la Société d'Horticulture du Nord de la France.

99/303 - Opération VAUB' EN ART - Subvention à l'Association pour la Promotion et l'Animation du Jardin Vauban.

99/304 - Fonds Structurels Objectif II (1997-1999) - Place du Théâtre et Place Sébastopol - Demandes de subventions.

99/305 - Animation "Anniversaire de la Ferme" - Convention de mise à disposition de la Ferme pédagogique Marcel Dhénin à la Fédération Lilloise des Régies Techniques de Proximité.

Adoptés.

Chemise n°18

Rapporteur : Monsieur CUCHEVAL,
Adjoint au Maire

HANDICAPES - ACCESSIBILITE

99/306 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Handicapées.

.../...

99/307 - Tour de Lille en mini-bus - Subvention d'équipement versée à l'Office du Tourisme de Lille - Personnes Handicapées.

Adoptés.

Chemise n°19

Rapporteur : Monsieur KANNER,
Adjoint au Maire

99/308 - Procédure de suivi du pilotage des organismes partenaires ou satellites - Association OSLO (Organisme Social de Logement).

99/309 - Procédure de suivi du pilotage des organismes partenaires ou satellites - Centre d'Information sur l'Habitat.

Adoptés.

ACTION SOCIALE

99/310 - Octroi de subventions à l'OSLO - Convention de partenariat entre la Ville de Lille et cette association - Avenant n°1.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (MM. KANNER, CACHEUX, SULMAN, BARBAROSSA, LESERRE et Mmes FILLEUL, STANIEC et ROUGERIE ne prenant pas part au vote).

99/311 - Subventions municipales dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille-Sud et Courées en complément des aides de l'A.N.A.H.

99/312 - Attribution de primes municipales à l'amélioration de l'Habitat dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille-Sud et Courées en complément des aides de l'A.N.A.H.

99/313 - Transformation d'une avance remboursable en secours - Titre de recette 4010/98 en faveur d'une famille lilloise en difficulté.

99/314 - Affectation de la subvention accordée au CRAFO.

99/315 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale.

99/316 - Subventions destinées aux organismes à caractère social dans le cadre de la Campagne Pauvreté-Précarité 1999.

99/317 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Actions liées à l'Enfance (+6 ans) - Centres sociaux.

99/318 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Actions liées à l'Enfance (+6 ans) - Associations diverses.

99/319 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Actions à caractère familial.

.../...

99/320 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Vacances enfants.

99/321 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Vacances familiales.

Adoptés.

GESTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX

99/322 - Equipements de Proximité (Maisons de quartiers et Centres sociaux) et Union Lilloise des Equipements de proximité - 2ème répartition au titre de 1999.

99/323 - Equipements de Proximité - Attributions de subventions - Postes de Directeurs - 2ème répartition au titre de 1999.

99/324 - La Maison des Jeunes "Résidence Arouët" - Versement du solde de la subvention d'équipement.

Adoptés.

Chemise n°21

Rapporteur : Monsieur le Maire,
en l'absence de Monsieur SULMAN
Conseiller municipal délégué

ENFANCE - POUPONNIERE ET CRECHES - PROTECTION DE L'ENFANCE

99/327 - Contrat Enfance - Subventions 1999 destinées à des structures diverses, associatives ou publiques oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnière municipales - Paiements partiels.

99/328 - Protection de l'Enfance - Subventions 1999 destinées à des structures diverses, associatives ou publiques oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnière municipales.

99/329 - Subventions 1999 destinées aux haltes-garderies, mini-crèches, structures mixtes, crèches parentales et lieux d'accueil parents-enfants.

Adoptés.

Chemise n°25

Rapporteur : Monsieur FLORENCE,
Adjoint au Maire

PROPRETE

99/382 - Demande de subvention relative à la campagne "du Tac au Tag".

99/383 - Propreté des voies et espaces publics - Lancement de la procédure d'appel d'offres.

99/384 - Mise en place d'un système d'assurance qualité.

.../...

99/385 - Appel d'offres - Acquisition de matériels de voirie pour la propreté (tranche ferme pour 1999 - tranche conditionnelle pour 2000).

Adoptés.

Chemise n°27

Rapporteur : Monsieur DEGREVE,
Adjoint au Maire

LYCEES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

99/393 - Associations d'étudiants - Attributions de subventions.

Adopté.

Chemise n°28

Rapporteur : Madame ROUGERIE,
Conseiller municipal délégué

CITOYENNETE - MEDIATION

99/394 - Association "Les Enfants du Dimanche" S.O.S. Enfants du Divorce 59 - Attribution d'une subvention.

99/395 - Association Pôle Médiation - Attribution d'une subvention.

99/396 - Association S.A.F.I.A. (Solidarité aux Femmes d'Ici et d'Ailleurs) - Attribution d'une subvention.

Adoptés.

Chemise n°29

Rapporteur : Monsieur CALONNE,
Conseiller municipal délégué

DROITS DE L'HOMME RELATIONS INTERCULTURELLES - INTEGRATION

99/397 - Schéma Local d'Intégration - Programmation 1999 - 2ème répartition - Subventions de la Ville.

99/398 - Subventions de la Ville à diverses associations.

Adoptés.

Chemise n°31

Rapporteur : Madame HENAUT,
Conseiller municipal délégué

DROITS DE LA FEMME

99/401 - Subventions destinées aux organismes en faveur des Droits des Femmes - Associations à vocations féminines.

Adopté.

.../...

Chemise n°32

Rapporteur : Madame DANGRÉAUX,
Conseiller municipal délégué

CREATION ET ANIMATION DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

99/402 - Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes ANACEJ - Adhésion de la Ville.

Adopté.

Nous prenons maintenant les dossiers pour lesquels il peut y avoir discussions, voire interrogations.

Chemise n°1

Rapporteur : Monsieur le Maire

99/185 - Séance du 8 mars 1999 - Procès-verbal.

99/186 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu au Conseil Municipal.

Adoptés.

Monsieur VAILLANT, pourriez-vous vous exprimer sur les Conseils de quartier ?

99/187 - Conseils de quartier - Vacances de sièges - Désignation de membres.

99/188 - Commission Municipale - Composition - Modification.

99/189 - Crédit Municipal de Lille - Conseil d'Orientation et de Surveillance - Représentation de la Ville.

Adoptés.

M. VAILLANT - Tout à fait d'accord. Nous vous proposons quelques modifications concernant les Conseils de quartier.

- Conseil de quartier de Lille-Centre, pour remplacer Monsieur Michaël DEREUX :
Madame Edwige LELIEUR,

- Conseil de quartier du Faubourg de Béthune, pour remplacer Monsieur Joaquim
DASSONVILLE, Madame Laure ROBART,

- Conseil de quartier de Moulins, pour remplacer Madame Françoise SALON-HASQUIN
: Madame Claudine PRUVOT et pour remplacer Madame Catherine CHOPIN-BENGUIGUI : Monsieur
Jean-Marc LAMBERT,

- Conseil de quartier de Saint-Maurice-Pellevoisin, pour remplacer Madame Francine
MAERTEN : Madame Régine OUTTERYCK,

- et nous ajoutons Conseil de quartier de Vauban-Esquermes, pour remplacer Madame
Guislain DECHERF : Madame Françoise DESWARTE, et pour remplacer Monsieur Hervé SCHEI-
BLING : Madame Isabelle GALLET.

.../...

D'autre part, dans les dossiers suivants concernant la Commission de l'information, des relations publiques, de l'animation et de la jeunesse, une modification : Madame BUFFIN quitte cette Commission et est remplacée par Madame DANGREAU.

Enfin, Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Lille. Le mandat des membres de ce Conseil est de 3 ans, il est renouvelable et on vous demande simplement de renouveler pour une période de 3 ans les mandats qui étaient déjà confiés à Monsieur KANNER, Madame CAPON, Monsieur SABRE, Monsieur PARGNEAUX, Madame ROUGERIE, Monsieur DEGREVE et Monsieur LESERRE.

Voilà pour les diverses modifications à apporter. Monsieur le Maire, je vous laisse le Projet d'association entre les communes de Lille et de Lomme.

99/190 - Projet d'association entre les communes de Lille et de Lomme - Création d'une Commission Consultative Paritaire.

Monsieur le Maire - Vous passez à un autre sujet, Monsieur VAILLANT. Mais vous avez fait la transition, effectivement, dans mes rapports il y a « Projet d'association entre les communes de Lille et de Lomme - Création d'une Commission Consultative Paritaire ».

Sur ce rapport, vous êtes plusieurs à vouloir vous exprimer, bien entendu, cette question étant d'actualité.

Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, je veux simplement vous faire une présentation de ce problème.

Lors du Conseil Municipal du 8 mars dernier, j'avais souhaité vous informer dans le détail du contenu des échanges que j'avais eus avec Monsieur Yves DURAND, Maire de Lomme, au sujet du projet d'association entre nos deux communes.

A cette occasion, j'avais évoqué le contexte historique du développement du territoire de Lille : les causes pouvant motiver les souhaits d'association, les contraintes légales qui se posent à nous et les étapes qui détermineraient la procédure d'association.

Parmi ces étapes, il en est une qui revêt une importance particulière. Il s'agit de la rédaction d'un projet de convention par laquelle les deux communes contractualisent leur rapprochement sur des sujets tels que le fonctionnement des institutions de la nouvelle commune, la mise en place de dispositions financières et patrimoniales, l'organisation des services municipaux et les orientations générales de la nouvelle entité.

Les Maires doivent soumettre ce texte à chaque Conseil Municipal. Son adoption engage officiellement la procédure d'association auprès de l'Etat.

Ainsi que je vous le disais lors du dernier Conseil Municipal le 8 mars, nous souhaitons avec le Maire de Lomme, Yves DURAND, vous proposer la mise en place d'une Commission Consultative Paritaire entre nos deux communes, dont les travaux ont pour but de rédiger un projet de convention. Bien entendu, les principales sensibilités de nos Conseils Municipaux seront associées le plus largement possible à l'élaboration de ce texte.

C'est la raison pour laquelle une délibération est aujourd'hui soumise à votre approbation, comme elle sera soumise ce même jour et en termes identiques à l'approbation du Conseil Municipal de Lomme.

.../...

Comme vous avez pu le lire dans le projet de délibération, cette Commission Paritaire serait composée, outre des deux Maires ou de leurs représentants, de 10 membres élus au sein de notre Conseil municipal.

Si vous en décidez ainsi, et dès que la Commission aura été constituée, elle pourra se réunir de manière régulière afin qu'un projet de convention soit remis aux deux Maires.

Il leur reviendra alors de choisir les moyens les mieux adaptés pour en informer largement leurs populations respectives et pouvoir réagir à leurs remarques ou suggestions.

Une fois cette étape passée, nous arrêterons un projet définitif qui sera soumis à votre approbation. Et comme je vous le disais, c'est à partir de ce moment que commencera réellement la procédure officielle d'association entre nos deux communes.

Je suis plus que jamais convaincu que Lille et Lomme ne doivent pas passer à côté de la chance d'écrire une nouvelle page d'histoire pour nos deux villes. Dans le respect de nos identités communales, notre association va poursuivre et amplifier le mouvement engagé en 1977 avec Hellemmes.

Je le rappelle une fois encore, Lille est la plus petite des grandes villes de France, avec une superficie plus de 10 fois inférieure à celle de Marseille et inférieure à celle de Villeneuve d'Ascq. Lille est aussi la plus petite des grandes villes dans son agglomération puisqu'elle ne représente que 18% de l'agglomération lilloise, contre 65% pour Marseille, 33% pour Lyon, 55% pour Toulouse, 65% pour Strasbourg et 49% pour Nantes. Et il ne faut pas nous dire que l'association de communes serait une opération isolée, qu'elle ne serait pas adaptée à la volonté de coopération manifestée par la population.

A cela je réponds que plus de 2.000 communes ont fait ce choix depuis près de 30 ans et que très rares sont les cas où, en fin de compte, elles ont fini par se séparer. Entre les communes, quand on se marie, c'est pour toujours et les divorces sont très rares, ce qui prouve que cela fonctionne bien.

J'ai pris connaissance d'ailleurs avec intérêt du résultat d'un sondage récent, réalisé par l'I.F.O.P., fin avril, pour le compte de la Présidence du Sénat qui, me semble-t-il, ne peut être suspectée de souhaiter, pour des raisons bien connues, ni le regroupement, ni l'association de communes.

A la question « Etes-vous favorable au regroupement ou à l'association de communes ? », 83% des Français interrogés répondent « oui ». Ils s'inscrivent dans le mouvement de l'histoire. La France a 36.000 communes, alors que tous les autres pays d'Europe en ont beaucoup moins, il n'y a pas en Allemagne de communes de moins de 10.000 habitants, il n'y a pas en Italie de communes de moins de 8.000 habitants, et je pourrais continuer ainsi avec l'Espagne. Et tous ceux qui connaissent la Belgique savent comment y a été opéré un regroupement de communes, réalisé selon la loi belge et à la façon de ce pays. Ce n'est pas ce que nous proposons, Nous ne proposons pas de fusion.

Je dois dire que ceux qui parlent de fusion abusent le public. Il ne s'agit pas de fusion, il s'agit d'association. Avant, il existait la fusion ; de fusion on est passé à l'association et une loi, la loi Marcellin -nous sommes très légalistes- a fixé les conditions de l'association.

Nous la connaissons, nous l'avons expérimentée avec Hellemmes. De la même façon, nous pourrions, si vous en étiez d'accord, l'expérimenter avec Lomme.

.../...

Ce résultat en tout cas constitue un enseignement clair. Les Français sont conscients que la France est un des rares pays dans l'Union Européenne à n'avoir pas suffisamment admis la nécessité de procéder à une sorte de regroupement communal, c'est-à-dire à des associations communales. Avec 36.000 communes, notre pays reste plus attaché aux territoires qu'aux hommes, comme le montre la discussion parlementaire sur le projet de loi sur l'intercommunalité. Il nous revient de ne pas manquer une opportunité historique, celle de dépasser cette fameuse taille critique en deçà de laquelle notre élan serait ralenti.

La discussion en cours sur le Contrat de Plan nous montre aussi à quel point la région a besoin d'une métropole dynamique. Et il est de notre responsabilité de donner à Lille-Métropole ainsi qu'à la région une capitale plus puissante encore, d'ailleurs appelée de leurs vœux par tous les milieux économiques.

Et pour ceux qui veulent consulter l'histoire, Lille, millénaire, c'est l'histoire d'un petit village qui a grandi, qui est devenu une ville à laquelle on a ajouté Fives, Esquermes, Wazemmes puis Hellemmes. C'est un mouvement continu et il n'y aurait pas la prospérité de Lille et il n'y aurait pas d'avenir pour Lille s'il n'y avait pas eu ce mouvement continu.

Comme Maire de Lille depuis un certain nombre d'années, je m'honore d'avoir favorisé l'association avec Hellemmes et je dois dire que je m'honore tout à fait de vous présenter le début de ce qui pourrait être une association avec Lomme.

Ainsi va l'avenir, ainsi va le monde et ainsi va Lille.

Et pour tous ceux qui doutent de la force et de l'avenir de Lille, j'attends avec confiance les résultats du prochain recensement.

J'ai connu des recensements de Lille où la ville perdait plus de 10.000 habitants ! Si on avait continué comme cela, c'était dans les années 70, nous serions dans le déclin, avec une ville de 150 000 habitants, avec une métropole qui ne pourrait pas prendre son envol.

J'espère que, contrairement à ce que j'ai entendu ici même au Conseil Municipal, le recensement montrera que la ville est en expansion, qu'elle a gagné des habitants et qu'elle ne demande qu'à prendre son élan pour mieux servir la région et mieux servir la métropole.

Merci.

Je donne la parole au Maire d'Hellemmes, Monsieur Bernard DEROSIER, qui, lui, vit l'expérience de près.

M. DEROSIER - Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, vous disiez, Monsieur le Maire, à l'instant, que c'était une question d'actualité, c'est vrai, mais ce n'est pas parce que c'est une question d'actualité que j'ai souhaité m'exprimer après vous au début de ce débat. C'est parce que je considère que nous sommes collectivement, au nom que des Lilloises et des Lillois, des Hellemmoises et des Hellemmois, en train d'écrire une page importante de l'histoire de Lille.

Comme à chaque fois que Lille a vécu une étape de son développement, nous sommes en train de préparer une nouvelle étape de son développement.

Je dis cela en tant qu'Hellemmois, fier de participer à ce développement.

.../...

C'est dire combien j'approuve l'initiative d'Yves DURAND, Maire de Lomme, de mettre en débat dans son Conseil Municipal, devant sa population, d'introduire également dans ce débat la ville de Lille et ses représentants, j'approuve donc cette initiative telle qu'elle fut prise dans les premières heures de cette année 1999.

C'est dire aussi combien je souhaite que notre Conseil Municipal de Lille-Hellemmes approuve tout à l'heure la délibération que vous lui proposez.

Dans le débat qui s'est ouvert depuis quelques semaines, depuis 4 mois 1/2 bientôt, je suis personnellement resté volontairement discret, ne voulant pas apparaître soit comme le donneur de leçons, fort de notre expérience de 22 années, soit comme la mouche du coche volant au secours d'une victoire qui est en devenir devant nous.

Cette discrétion m'a amené parfois à me demander, devant les prises de position des uns et des autres, si on se souvenait bien qu'il y a 22 ans, le Conseil Municipal d'Hellemmes, conduit par Arthur Cornette, avait pris la décision que se prépare à prendre le Conseil Municipal de Lomme aujourd'hui.

Je pense qu'on ne l'a pas oublié et à l'instant, Monsieur le Maire -mais je n'ai pas d'inquiétudes de ce côté-là- vous venez de rappeler cette histoire commune entre Hellemmes et Lille.

Et puis, voyant depuis quelques semaines, quelques mois, les réactions notamment de l'opposition, prise globalement, pas seulement l'opposition lilloise, mais l'opposition nationale s'exprimant là où elle est en responsabilité dans telle ou telle commune de la métropole, je me suis dit finalement que cette réaction de l'opposition me confortait dans l'idée que le progrès n'était décidément pas de ce côté-là.

Et parce que, mes chers collègues, l'association entre Hellemmes et Lille n'est pas une maladie honteuse, mais au contraire un facteur d'épanouissement, je voudrais dire combien je soutiens ce projet et pourquoi je regrette la frilosité de certains de mes collègues.

D'abord, je pense qu'il n'est pas inutile de rappeler le contexte politique qui a prévalu à la décision que nous avons prise en 1976 car la décision d'association entre Lille et Hellemmes a été prise en 1976, cette date est importante.

Il y avait 3 ans que vous étiez Maire de Lille, Monsieur le Maire, 5 ans que vous étiez au Conseil Municipal avec Augustin Laurent, Arthur Cornette était Maire d'Hellemmes depuis quelques années, Conseiller Général, Député, et nous avions lui et moi, et quelques amis hellemmois parmi lesquels je rappellerai Pierre Windels qui a été ici l'un de vos Adjoints, Monsieur le Maire, essayé d'imaginer l'avenir d'Hellemmes, ses 350 hectares coincés entre Lille, la métropole naturelle, et Villeneuve d'Ascq, cette ville nouvelle réalisée à notre porte, peu de territoires disponibles, donc peu de moyens de développement économique et d'installation d'entreprises, une population vieillissante, peu d'attraits pour la jeunesse. Il nous fallait donc trouver une formule nous garantissant notre développement.

Et c'est à partir de cette volonté de contribuer au développement d'Hellemmes que nous nous sommes tout naturellement inscrits dans une volonté de développement de la métropole dans laquelle nous étions et où nous sommes toujours.

C'est parce que nous avons voulu participer au développement de la métropole autour de Lille que nous avons pris cette décision.

.../...

Une décision des deux Conseils Municipaux, celui de Lille et celui d'Hellemmes, je le répète, en 1976, à une époque où la décision d'un Conseil Municipal ne valait que si M. le Préfet, représentant l'Etat, en approuvait le contenu, il fallait donc une approbation préalable à l'application de cette décision.

Et les décisions des deux Conseils Municipaux de Lille et d'Hellemmes, prises souverainement, soumises à M. le Préfet, se sont vu finalement retoquées, pour prendre une expression un peu triviale, au prétexte qu'il fallait absolument recueillir l'avis des populations sous la forme d'un référendum.

Il est vrai que cette loi Marcellin que vous avez évoquée prévoyait le recours possible au référendum.

Monsieur le Préfet ayant manifestement reçu à l'époque un coup de téléphone de son Ministre de l'Intérieur lui disant sans doute, j'imagine « Enfin, vous n'êtes pas fou, vous n'allez quand même pas laisser faire cette initiative des Socialistes, il faut absolument la couper à sa naissance, consultez par référendum ». On était en 1976, à quelques mois des élections municipales de 1977 qui ont vu le triomphe de la liste que vous conduisiez et de celle que j'animais avec Arthur Cornette à Hellemmes.

Donc, Monsieur le Préfet, toujours le même, il n'avait pas changé entre temps, a été amené à nous écrire, dans les semaines qui ont suivi les élections municipales, pour vous dire, Monsieur le Maire, et pour dire à Monsieur Cornette « Je constate que les populations se sont exprimées ». Nous avons fait les uns et les autres, et en tout cas nous à Hellemmes, très fortement campagne sur le thème d'une association avec Lille. Le Préfet nous écrivait donc « Ce n'est plus la peine que je consulte la population, elle vient de s'exprimer à travers les élections municipales et je considère qu'elle a largement approuvé votre initiative ».

Et pourtant, à Hellemmes en particulier, nous avons des adversaires qui avaient fait campagne en 1977 sur le thème « Non à la fusion avec Lille ».

Et depuis 22 ans, mes chers collègues, ce qui était à l'origine un mariage du coeur et de la raison est devenu un couple particulièrement solide dont je souhaite vivement qu'il fasse beaucoup d'enfants.

On nous rétorque un certain nombre d'arguments par rapport à l'initiative entre Lille et Lomme aujourd'hui qui n'ont pas beaucoup changé par rapport aux arguments développés en 1976 et 1977.

Lorsqu'on est adversaire du projet, on parle de fusion. Il est vrai que lorsqu'on est partisan de ce projet, on souligne qu'il y a association. Il semble qu'il y ait antinomie entre ces deux mots qui ont finalement, en matière de regroupements communaux, quasiment la même signification.

Il est vrai que ceux qui utilisent le mot et qui sont particulièrement hostiles au projet, en tout cas dans leurs déclarations, pensent sans doute à la fusion qu'ils ont imposée à Flers, Annappes et Ascq où, sans l'avis des populations, ils ont, à cette époque, décidé qu'il y aurait là, aux portes de Lille, une ville nouvelle. Là, il y a eu, c'est vrai, fusion de ces trois communes sans que les Conseils Municipaux n'aient leur mot à dire, la décision fut prise en Conseil des Ministres à Paris.

Mais si on regarde toute la beauté de la fusion du métal par exemple, on peut considérer qu'une fusion de communes, après tout, c'est quelque chose qui a au moins la beauté de cette fusion du métal.

.../...

Il y a association de communes parce qu'il y a un fonctionnement démocratique du processus, comme dans une association et la loi de 1901 que beaucoup d'entre vous connaissent bien prévoit justement un fonctionnement démocratique des associations.

Aujourd'hui, les adversaires disent « Il faut un référendum ! », comme s'ils remettaient en question la démocratie représentative dans laquelle nous sommes dans ce pays, et ce n'est pas pour rien si, depuis plus de deux siècles, ce système de démocratie représentative dans le pays n'a pas été remplacé par un système de démocratie directe où à tout bout de champ il faudrait recueillir l'avis de tous les citoyens.

Nous savons bien l'intérêt de la consultation des citoyens sur tel ou tel projet. Nous savons bien que la démocratie participative doit être notre règle. Et elle l'est à Lille, sous votre autorité, M. le Maire, comme à Hellemmes.

Mais nous savons aussi les limites du référendum. Et nous savons que dans le passé récent, certains chefs d'Etat n'ont pas hésité à l'utiliser pour se voir conforter dans leurs orientations.

On nous avance aussi qu'il y a perte d'identité. Est-ce que, aujourd'hui, 22 ans après, on ne situe pas Hellemmes dans le département du Nord et même en France ?

Est-ce que, aujourd'hui, cette identité hellemmoise que d'aucuns auraient bien voulu voir disparaître, sûrement, au point que sur certains panneaux directionnels ils enlèvent Lille comme s'ils voulaient rayer d'un trait de plume le nom de notre ville commune, aurait disparu ?

Non, la perte d'identité était un leurre et ceux qui aujourd'hui mettraient en avant cet argument se sont trompés et continuent de se tromper. Nous avons toujours notre identité.

J'ai lu beaucoup de choses ces temps derniers. J'ai lu que le Maire d'une commune associée était un Maire d'opérette. Je ne suis pas personnellement amateur d'opérette, je ne m'y connais pas, mais après tout, beaucoup de nos concitoyens aiment l'opérette et s'y rendent avec plaisir.

Eh bien, ceux qui viennent participer à la vie hellemmoise et rencontrer le Maire d'Hellemmes peuvent, j'en suis sûr, témoigner qu'il n'y a pas dans ses fonctions exercées de mission qui s'apparenterait à ce qu'on pourrait trouver sur des tréteaux de théâtre, des tréteaux d'opérette.

Il y a de réelles responsabilités, qui sont partagées, partagées notamment avec la Communauté Urbaine comme tous les Maires des communes de la Communauté Urbaine, cette dernière ayant beaucoup de compétences qui dessaisissent les Maires de leurs responsabilités en matière de voirie, en matière d'assainissement par exemple, pour ne prendre que deux sujets qui intéressent nos concitoyens.

Et quand on sait aussi, ce sujet est souvent abordé quand on débat du budget, les difficultés des communes pour établir aujourd'hui leurs budgets, on sait également à quel point finalement la vie communale, le pouvoir communal est relatif. Je suis surpris de voir certains de mes collègues s'attacher à ce qu'ils appellent les pouvoirs de Maires, quand on sait que par ailleurs, pour exercer leurs pouvoirs, ils ont besoin de la bénédiction financière de l'Etat qui leur accorde, à travers les dotations, les moyens de leur existence.

Donc, je m'inscris en faux contre cette démarche qui consisterait à minimiser le rôle du Maire qui a des responsabilités réelles en matière d'état civil, les mariages, les décès, les naissances, en matière d'urbanisme. Nous avons eu sur Hellemmes, j'y reviendrai dans un instant, une politique d'urbanisme qui nous a permis de bien maîtriser l'utilisation des sols.

.../...

Le Maire de la commune associée a des pouvoirs de police en matière de circulation, de stationnement. Donc, réellement, tout ce qui constitue les responsabilités d'un Maire.

Et puis, grâce à cette association, nous avons assuré notre développement à travers des équipements collectifs que nous n'aurions pas pu réaliser dans les mêmes conditions en terme de pression fiscale sur la population, parce que l'assiette fiscale a été étalée sur les 180.000 Lillois et Hellemmois alors que pour réaliser la piscine, la maison de personnes âgées, l'Espace des Acacias, les équipements sportifs que nous avons créés, il eût fallu les faire supporter par les 18.000 Hellemmois.

Je dis 18.000 et c'est aussi un élément positif de l'association. Nous étions 16.000 à l'avant dernier recensement ; nous nous sommes retrouvés 18.100 habitants en 1990 et le dernier recensement, Monsieur le Maire, fait apparaître une population de 18.300 et quelques habitants.

Je considère qu'il y a donc un développement qui continue à son rythme et qui témoigne du bon fonctionnement de l'association.

Une association entre Lille et Lomme à côté de laquelle les adversaires auraient tort de passer. Ils ont une chance extraordinaire qui leur a sûrement échappé, c'est que, aujourd'hui, ils sont associés à la décision, ils seront associés demain à la délibération que vous proposez alors que, en 1976 et 1977, ils ne l'étaient pas parce que l'Opposition ne siégeait ni à Lille, ni à Hellemmes. C'est la conséquence d'une législation que nous avons changée et qui permet d'avoir aujourd'hui la présence de tous, c'est-à-dire des représentants de tous les Lillois.

Je souhaite, par rapport à la proposition que vous nous faites, M. le Maire, que je voterai avec enthousiasme, je souhaite que tous les Lillois s'y retrouvent, à travers la Majorité, à travers l'Opposition, parce que ceux qui s'y opposeront aujourd'hui et dans les jours à venir, ce sont celles et ceux qui finalement manquent d'ambition pour Lille et pour la métropole, et je ne suis pas dans ce camp-là.

Monsieur le Maire - Merci.

Nous ouvrons le débat.

Monsieur DECOCQ.

M. DECOCQ - Monsieur le Maire, je vous remercie de me donner la parole.

Je contiendrai mon propos dans un temps de 11 minutes, ce qui est raisonnable, je pense qu'au-delà, je deviendrais lassant. Encore que je n'aie pas été lassé par vos 25 minutes à vous deux, c'était tout à fait intéressant, en particulier la chute de Monsieur DEROSIER sur le manque d'ambition. Je suis persuadé qu'il y en a, qui le croient ... C'est épouvantable ...

Monsieur le Maire, je pense que je ne surprendrai personne en réaffirmant d'emblée notre opposition résolue à cette fusion. Effectivement, ici ou là, nous avons eu l'occasion de nous exprimer les uns et les autres, ce n'est donc pas une surprise.

Je voudrais très simplement ce soir justifier précisément, au nom de notre groupe, les trois raisons qui fondent notre opposition. Je les prendrai pour être plus clair encore dans un ordre croissant d'importance à nos yeux.

Nous combattons ce projet parce qu'il est à notre point de vue anachronique.

.../...

Faut-il à ce point être engagé dans un cheminement politique comme vos amis ou fasciné comme certains de nos bons observateurs métropolitains par la soi-disant modernité d'une inhumaine très grande ville pour ne pas voir que la loi Marcellin qui sert de fondement juridique à ce projet n'est plus de notre temps ?

Où est la modernité dans la démarche consistant à appliquer une loi vieille de 28 ans, conçue sous l'ancien régime, c'est-à-dire avant la décentralisation, pour des petites communes isolées, dont l'objet était certes d'impulser un regroupement communal et dont l'application a été un échec pur et simple ?

Ce n'est pas moi qui développe cette idée selon laquelle la loi de 1971 serait un échec mais l'Association des Maires Délégués et Elus des Communes Associées, l'A.M.E.C.A.F., présidée par Monsieur CHERMAIN, Maire de Saint-Pantaléon et par ailleurs Chevénementiste.

Encore faut-il préciser que l'A.M.E.C.A.F. souhaite une modification en profondeur de la situation actuelle.

Permettez-moi de citer un petit extrait des nombreux travaux de cette association. Je cite :

« Les Maires Délégués estiment qu'ils ne sont nullement associés au devenir des agglomérations ou regroupements qui le composent. Le principe de la fusion association ne relève manifestement pas de l'intercommunalité mais d'une mise sous tutelle et d'une volonté à peine déguisée d'exclusion démocratique des populations et des élus des communes associées. »

Ces mêmes élus membres de l'A.M.E.C.A.F. expriment à l'inverse une volonté forte d'intercommunalité. En tout cas, pour être tout à fait juste, leurs revendications permanentes visent à un renforcement des pouvoirs des Maires Délégués, un renforcement du rôle du Conseil Consultatif et une modification du mode d'élection des Maires Délégués.

Je ne cherche pas à engager ici un débat sur le rôle purement consultatif de la commune associée et de son Conseil, notamment Consultatif, ou de son Maire Délégué, mais je veux livrer à ceux qui veulent bien les entendre quelques statistiques provenant de la Direction Générale des Collectivités Locales.

En 1972, un an après la loi Marcellin, on a assisté à 528 fusions simples ou fusions-associations. Puis, dès 1973, ce chiffre tombe à 493, 76 seulement en 1974, 9 en 1975 et 1976, 4 en 1977, jusqu'à ce que la procédure tombe purement et simplement en désuétude.

En 1995, seules 754 communes associées étaient dénombrées. Alors, je ne sais pas où vous avez trouvé, M. le Maire, les 2.000 communes que vous citiez tout à l'heure, mais nous vérifierons.

Cet échec traduit certes l'attachement à l'identité communale mais aussi le fort sentiment de sous-représentation des communes associées tandis que, par une espèce d'effet inverse, la globalisation des concours de l'Etat et la réforme de la fiscalité locale ont finalement eu raison de la démarche de regroupement.

Enfin, le rapport du Ministre PERBEN, en 1997, soulignait que le nombre de défusions était supérieur au nombre de fusions.

.../...

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de fusion-association est tout simplement dépassé par rapport à ce que nous voulons tous faire pour cette métropole et la ville de Lille a un autre rôle historique à jouer qu'à s'échiner à vouloir mutualiser sa dette. Mais j'y reviendrai lorsque j'aborderai les enjeux métropolitains.

L'autre raison de notre opposition est que ce projet en l'état constitue une régression de la démocratie et de la participation des citoyens et cela, ironie, justement à Lille distinguée encore récemment par le magazine L'Express comme la ville la plus futée de France en matière de démocratie participative.

Il est anormal, alors qu'on parle tant de citoyenneté, que le sort de nos communes de Lille et de Lomme soit décidé sans que ni vous, ni nous d'ailleurs, ne connaissions l'opinion de la population.

C'est la raison pour laquelle ce projet devrait être précédé d'une consultation locale, comme la loi vous en laisse la possibilité, ou qu'il soit reporté comme l'indiquait tout à l'heure Monsieur DEROSIER à l'année qui suit le renouvellement des Conseils Municipaux, comme d'ailleurs cela a été proposé au Sénat récemment, dans un amendement déposé par les Sénateurs TURK et DILIGENT, adopté pour l'instant.

Mais surtout, Monsieur le Maire, comment pouvez vous surmonter la contradiction qu'il y a à refuser d'une part la consultation des populations tout en voulant depuis des années rapprocher les citoyens des décisions par les Conseils de Quartiers et depuis 1995 par le Conseil Communal de Concertation ?

A ce propos, notre collègue FALISE nous dira-t-il ce soir s'il est lui pour ou contre la consultation des populations ? Saura-t-il nous dire en puisant dans sa propre conviction et dans la logique de son action qu'il est d'accord avec nous ou bien fondra-t-il son opinion à celle de ses collègues communistes de la majorité à laquelle il appartient pour condamner dans une formule énigmatique notre démocratisation ?

En tout cas, certains ont montré le chemin. Ce sont les Maires qui organiseront le 13 juin cette consultation dans leurs communes, conformément à la circulaire du Ministre de l'Intérieur datée du 30 mai 1997 qui est venue rappeler, et ce, contrairement à ce qui a été dit, que l'organisation d'une consultation d'initiative communale est tout à fait légale.

Elle précise d'ailleurs page 13 de la même circulaire la période au cours de laquelle peut avoir lieu la consultation. Je cite : « On rappellera que les campagnes électorales étant terminées le jour même du scrutin, une consultation locale peut avoir lieu simultanément. »

Voilà donc un projet anachronique qui constitue une régression de la démocratie participative, ce qui justifierait en soi qu'on le combatte.

Nous voyons pourtant une troisième raison de le faire, c'est celle d'une régression de l'unité métropolitaine.

Qui ne voit les ferments qui menacent notre métropole ? Au mieux -car nous, nous ne serons jamais les acteurs d'une politique du pire-, nous risquons de prendre des années de retard alors que nous sommes si près du but.

Cette métropolisation nécessaire au troisième âge de nos collectivités, celui du développement, après l'âge des services, après l'âge de l'aménagement, nous la voulons tous. Elle suppose quatre conditions, vous les connaissez :

.../...

- un territoire dit pertinent, un bloc de compétences économiques et une fiscalité spécifique,
- une légitimité politique renforcée par le suffrage universel,
- et aussi, un consensus politique de ses membres rassemblés au-delà de leurs divergences autour d'un même objectif de développement et de solidarité.

Nous avons le territoire. Nous allons conquérir, non sans débat et grâce à la loi Chevènement, la dimension économique et fiscale. Nous allons vers l'élection un jour au suffrage universel des Conseillers Communautaires, en tout cas, si vous ne bloquez pas l'évolution souhaitée par Bernard ROMAN ainsi qu'il l'a exprimé. Et surtout, nous avons réussi à fabriquer le consensus, ce qui n'était pas toujours facile pour nous car s'il est vrai, Monsieur le Maire, que vous avez en 1989 mais surtout en 1995 entrouvert les portes des responsabilités réelles, nous avons, nous, poussé ces portes avec détermination et sérieux.

Tout cela, nous en étions et nous en sommes encore aujourd'hui d'accord parce que nous construisions ensemble la vraie modernité de notre fin de siècle, un pouvoir d'agglomération qui donnait la force nécessaire tout en sauvegardant la dimension humaine de la proximité par les communes et leurs maires.

Monsieur le Maire, Président de la Communauté Urbaine, on ne peut pas être à la fenêtre et se regarder passer dans la rue. On ne peut prétendre aller au pouvoir d'agglomération par l'intercommunalité et ouvrir la boîte à fusions qui risque de prospérer uniquement sur des critères d'affinités politiques.

Où irons-nous si par malheur il devait advenir que s'organisent ici ou là, selon la géographie politique de la métropole, des grappes de communes de Gauche, de Droite, du Centre ? Personne ne veut cela. Et j'en suis sûr, vous non plus. Mais gare à notre tempérament français qui sait aussi bien montrer la voie du progrès que construire les machines à perdre.

Vous prétendez, Monsieur le Maire, que le débat métropolitain ne doit pas faire d'incursion dans la souveraineté des communes mais c'est tout le contraire qui se passe. Ce sont les projets de fusions qui modifient les équilibres et qui font incursion dans notre paysage métropolitain.

Seriez-vous resté inerte si en 1988 par exemple le regretté Stéphane DERMAUX, alors Maire de Tourcoing, avait initié une fusion avec la commune de Mouvaux ou celle de Bondues, voire avec les deux ? Auriez-vous considéré qu'il s'agissait là d'un problème local n'intéressant pas le Maire de Lille ?

Pourtant, si tel avait été le cas, Jean-Pierre BALDUYCK ne serait pas Maire de Tourcoing et vous n'occuperiez pas le fauteuil qui est le vôtre à la Communauté Urbaine. L'alternance sur Tourcoing aurait été condamnée pour de nombreuses années. Je suis sûr que vous auriez dénoncé, et vous auriez eu raison, cette manipulation des suffrages.

Monsieur le Maire - Absolument pas.

M. DECOCQ - Voilà pourquoi, Monsieur le Maire, nous sommes contre votre projet, projet anachronique, régressif et dangereux pour l'avenir métropolitain, c'est-à-dire l'avenir de Lille.

Et puis, nous savons que vous êtes attaché à la réussite de la Communauté Urbaine et que vous êtes accessible à l'argumentation que je viens de développer.

.../...

Si donc vous maintenez ce projet tout en en acceptant les risques, c'est que la conjoncture politique vous y conduit pour ne pas dire vous y contraind, et les propos que vous avez tenus par deux fois auront achevé de me convaincre.

Au Sénat récemment, lors de la séance du 27 avril, mon ami Alex TURK parlait de la loi Marcellin, développant l'idée que cette loi n'avait pas été conçue pour régler des problèmes électoraux des grandes villes, et il disait ceci : « Il ne s'agissait donc pas du tout de faire en sorte qu'une grande ville où la Majorité en place risquait d'être menacée lors des élections municipales suivantes puisse récupérer une réserve de voix dans une ville voisine. »

Et vous-même de répondre -et je vous cite- « Vous êtes angélique, Monsieur TURK ».

Pourquoi angélique ?

Pourquoi n'avoir pas dit, Monsieur le Maire, vous êtes tendancieux, vous êtes machiavélique, vous êtes je ne sais quoi ?

Monsieur le Maire - Parce que je suis poli, Monsieur DECOCQ ...

M. DECOCQ - Mais « machiavélique », c'est poli ... Pourquoi angélique ?

Je me suis vraiment intéressé à cette réponse et je crois que j'ai trouvé la solution. Vous avez dit « angélique » à Alex TURK comme vous avez dit à la Communauté Urbaine « péché de gourmandise », c'est aussi simple que cela.

Eh bien, sans crainte d'être qualifiés -ce que nous serons tout à l'heure- de conservateurs qui ne font pas avancer les choses, et heureusement que vous et vos amis êtes là pour les faire avancer, Monsieur le Maire, nous vous disons non à la fusion et nous ne participerons pas à la Commission Consultative Paritaire.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Ensuite, Jean-Raymond DEGREVE.

M. DEGREVE - Vous connaissez donc la réponse du Groupe Communiste à la question qui nous est posée aujourd'hui : c'est une réponse simple au regard d'une question qui elle-même est simple !

Ce qui est en débat aujourd'hui, c'est le vœu que formule une commune qui est dans le premier cercle entourant la ville de Lille de marquer son désir de s'associer avec Lille : Lomme.

Il ne s'agit pas de continuer le débat parlementaire sur la mise en place d'une loi ou une modification de loi sur les agglomérations et regroupement de communes. Même si ce débat est intéressant. Je pense qu'on peut y consacrer une partie d'une des séances du Conseil Municipal une autre fois, mais ce n'est pas la question qui nous est posée aujourd'hui.

Monsieur DECOCQ, ce qui caractérise votre intervention, c'est que vous ne parlez jamais de Lille, Hellemmes, Lomme. Pourquoi ? Parce que vous n'avez aucun argument pour répondre à ce qui nous est demandé par une ville qui est dans la banlieue de Lille. Ce n'est pas cela qui vous concerne.

.../...

Et vous nous faites le procès d'intention d'être des politiciens, de mettre en œuvre tout cela par des jeux machiavéliques, de constructions de majorités pour l'avenir, de grappes de communes de Gauche et de Droite. Mais, c'est de la politique fiction. C'est ce que vous dites, c'est ce que vous énoncez, et c'est un procès d'intention parce que la question formulée aujourd'hui n'a rien à voir avec cela.

Si on la reprend telle qu'elle est posée, on nous demande si, au Conseil Municipal de Lille et d'Hellemmes, nous sommes d'accord pour qu'une ville s'associe avec nous. Notre réponse ne peut être que simple, c'est pour cela que j'ai répondu « oui ». Ce qui ne serait pas suffisant, ce serait de s'arrêter à ce « oui » puisque, ensuite, si nous répondons « oui », il faudra bien que nous décrivions ensemble les conditions pour permettre que ce « oui » se transforme en réalité concrète d'élaboration d'une charte, d'en tirer une pratique commune, de favoriser la mise en oeuvre de l'association, afin que l'ensemble des citoyens de Lomme, de Lille et d'Hellemmes puissent mesurer, constater, intervenir, corriger les éléments au cours des deux années qui nous séparent de l'élection municipale, pour valider toute la pertinence qu'il y avait à ce rapprochement de communes dans le cadre des intérêts communs partagés et aussi des avantages que l'ensemble peut obtenir dans le cadre de cette association nouvelle.

C'est pour cela que, effectivement -vous avez repris le mot tout à l'heure en disant que vous n'aviez pas compris-, j'avais été amené à vous répondre brièvement un jour qu'il ne fallait pas confondre démocratismes et démocratie, de la même façon qu'il faut faire attention dans la traduction de la presse à ne pas faire porter au Président du Groupe Communiste des propos qui pourraient sembler ambigus à leur lecture, puisque j'ai cru lire que le fond de ma réponse était qu'il fallait un peuple conscient. Ce n'est pas tout à fait comme cela que j'ai expliqué les choses. J'ai dit « qui a peur d'un peuple conscient ? »

Et mettre en place un référendum sur une proposition qui nous est faite aujourd'hui, qui fait appel à l'appréhension de la complexité des situations, au nécessaire débat citoyen qui doit lui-même s'ouvrir, qui doit enrichir le contenu de la charte, pour en faire une adhésion réellement populaire, est un leurre de démocratie. La démocratie c'est permettre aux citoyens d'avoir accès à l'information pour pouvoir la maîtriser ensuite.

J'ai répondu effectivement « qui a peur d'un peuple conscient ? »

Vous voulez se faire prononcer les citoyens sur une fausse question : « Il y a une opération politicienne qui est en train de se passer dans un coin, de notre agglomération vous répondez oui ou vous répondez non ? ». Cela, ce n'est pas la démocratie, cela, c'est le démocratismes. La démocratie exige des investissements d'échanges d'informations dans la durée, dans la construction des réponses, pas seulement au niveau des élus, avec les citoyens eux-mêmes, et dont l'aboutissement sera la consultation générale lors de l'élection municipale. L'élection sera le meilleur des référendums puisqu'elle sera construite, élaborée sur l'ensemble des expériences et des débats que nous aurons pu nourrir pendant cette période. C'est comme cela qu'il faut mettre en oeuvre notre projet. Alors, qui a peur de cela ? Ce n'est en tout cas pas les élus de la Majorité et dans la majorité des communistes.

Ce que nous pouvons craindre c'est que nous ne portions pas plus loin, après notre débat d'aujourd'hui, la nécessaire élaboration avec les populations concernées des réponses sur le contenu de cette charte. Effectivement, nous, nous ne craignons pas cela dans la mesure où nous avons pu démontrer au travers de la vie lilloise qu'il y avait un développement dans la vie même de nos quartiers, dans l'action citoyenne, dans leur consultation, dans notre façon de pratiquer la décentralisation.

Et c'est sur cette pratique qu'il faut s'appuyer pour mettre en place les rencontres citoyennes nécessaires à la construction du contenu de l'association.

.../...

Ma crainte, lorsque je vous ai dit que vous ne parliez pas de Lille, d'Hellemmes et de Lomme, c'est que, au travers de votre propos, c'est une conception d'agglomération unique et monopolitaire que vous nous proposez. Ce n'est pas notre conception !

Nous considérons que le développement de cette agglomération, historiquement, a été multipolaire. Cette richesse est née grâce à la confrontation des développements de ces cités. Mais il faut aussi être lucide lorsqu'on note que parmi ces pôles de l'agglomération, il y en a un qui est Lille, qui ne peut pas inscrire sa perspective de développement dans l'avenir puisque ses limites physiques et géographiques ne le lui permettent pas, ce qui n'est pas le cas des autres communes que vous avez citées tout à l'heure dans l'agglomération.

Il n'y a donc d'autre voie pour notre cité, pour assurer son développement, que d'être suffisamment attractive pour mettre en chantier des politiques de rapprochement et d'adhésion avec les communes qui l'entourent dans son premier cercle. Elle n'a pas d'autre solution physique. Ce n'est pas un problème politique.

Sommes-nous assez attractifs : nous répondons oui en partie, puisque Lomme nous pose cette question.

Le sommes-nous suffisamment ? Nous pensons que nous ne le sommes pas encore suffisamment, que, là aussi, il faut que nous donnions des signaux emblématiques plus forts au niveau de notre cité pour montrer combien l'association peut être porteuse d'enrichissement de pratiques démocratiques et non pas d'absences ou de suppressions d'espaces de démocratie.

C'est pour cela que nous pensons qu'il faut s'appuyer, comme l'a dit le Maire délégué d'Hellemmes tout à l'heure, sur l'expérience des 22 ans de l'association Lille-Hellemmes. Pas simplement pour en tirer gloire, pour dire « vous voyez, cela a bien marché, on n'a pas perdu notre identité, on a assuré notre développement, ça va ». Mais il y a aussi des difficultés, des insuffisances. Il faut s'appuyer sur ce que nous connaissons pour faire que de cette expérience, au travers de cette nouvelle association, nous puissions encore aller plus loin ensemble. dans la mise en place démocratique de l'association entre Lomme, Lille et Hellemmes. Nous pensons que les conditions objectives et subjectives sont remplies pour le réaliser.

Il y a la nécessité, pour occuper cet espace que je vous évoquais tout à l'heure, de se tourner vers la population et d'entamer avec elle un parcours citoyen pour comprendre, percevoir ce que veut dire cette association et comment, avec elle, on pourra construire les réponses qui permettront le développement concerté des trois communes.

C'est à ce travail citoyen que je vous invite. Ce sera un des rôles de la commission. Au travers de la rédaction de cette charte, elle doit se nourrir de cette dimension : rendre aux citoyens le politique et leur permettre d'intervenir sur la construction de ce qui sera un moment historique pour eux.

Voilà les raisons qui nous ont conduits à dire oui et qui continueront à nous faire dire oui. Cela ne veut pas dire que nous sommes sans inquiétudes.

Par exemple, est-ce la meilleure façon pour l'Etat d'émettre un signal emblématique, de s'appuyer sur le fait que les associations de communes vont se réaliser pour dire que les perceptions n'auront plus de rôles communaux et qu'on peut donc les fermer ? C'est la démarche inverse qu'il faut prendre. On ne peut pas laisser prendre de telles dispositions. Je sais que le Député-Maire d'Hellemmes est intervenu auprès du T.P.G. dernièrement en ce qui concerne Hellemmes. Cela va être aussi le cas pour Lomme.

.../...

Il est évident qu'on ne peut pas avoir un Etat centralisateur qui profite, du moment où on est en train de réaliser une association, pour faire un parcours qui soit complètement à l'inverse de ce que nous voulons mettre en oeuvre. Nous devons donc y veiller.

Cela veut dire que ce sera non seulement une vie de perception des éléments, de maîtrise de l'information mais également de combat parce qu'il y a des forces qui vont s'engager vers plus de services de proximité et qu'il y en a d'autres qui n'ont pas envie de faire comme cela. . J'ai noté que vous ne vouliez pas faire comme cela M. DECOCQ. Il ne faut pas que vous trouviez d'autres alliés parce que cela va faire beaucoup quand même. Si vous voulez aussi engager la fermeture des perceptions, des postes, tous les éléments de proximité de la vie citoyenne, ce n'est pas possible.

Il faut donc que nous résistions face à ces mesures parce que ce n'est pas une anecdote, les faits ne peuvent pas être en contradiction avec la volonté que nous exprimons.

Si nous faisons cette association, il faut qu'elle soit elle-même le signal emblématique de ce qu'on peut faire le mieux aujourd'hui, pas seulement dans le cadre de la loi mais plus loin avec la charte, agrandir encore les espaces de démocratie et d'intervention des citoyens dans la construction de ce projet de vie commune.

Voilà pourquoi, Monsieur le Maire, notre réponse est oui à la question que vous avez formulée ce soir.

Monsieur le Maire - Merci.

Monsieur BERNARD.

M. BERNARD - On voudrait, dans cette assemblée, faire passer les opposants à la nouvelle commune de Lille-Lomme pour de frileux passésistes, pour des anti-progressistes miteux. Cette vision manichéenne n'est pas sans rappeler le fameux Jack LANG qui voyait en 1981 le passage des ténèbres à la lumière.

Un grand Maire du Versant Nord-Est rappelait avec raison qu'on est toujours finalement le ringard de quelqu'un.

L'actualité sur la fusion a surtout mis en évidence la confusion des intérêts.

Comment ne pas voir dans cette O.P.A. un bricolage, qui plus est prémédité, sur lequel le sens de l'histoire, cher à bon nombre de nos collègues, vient se casser les dents.

Qu'on n'entretienne pas non plus de subtils distinguos entre association et fusion. Cette première formule laisse subsister l'illusion d'une autonomie car, en dehors de l'élection, encore que le suffrage soit vidé de sa substance par la somme des compétences factices de la commune associée, rien ne différencie plus cette dernière d'un simple Conseil de Quartier, pire, une mairie d'opérette comme l'a rappelé un Maire de la Communauté.

On mesure mal en effet la portée de cette union, sinon qu'à l'instar du P.A.C.S., les mariés ne pensent en fait qu'à adopter des enfants pour renforcer la crédibilité de leur couple.

Le péché de gourmandise, que vous avouiez, Monsieur le Maire, en vérité, a un arrière-goût « ».

Monsieur le Maire - Voulez-vous enlever le mot « » !

.../...

M. BERNARD - Pourquoi, Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire - Venant de vous, compte tenu des idées que vous défendez !!

M. BERNARD - Quelles idées, Monsieur le Maire ? Le fascisme, c'est cela ! Vous ne prenez pas l'avis des populations !

Monsieur le Maire - Monsieur BERNARD, retirez cela !! Sinon, je vous retire la parole !

M. BERNARD - C'est une véritable annexion !

Monsieur le Maire - Je n'accepte pas le mot "" !!! Vous imitez là le Président de votre mouvement qui, de temps en temps, comme cela, utilise des mots qui ont leur signification. Ce mot "....", je n'accepte pas !!!

M. BERNARD - Tirez les leçons de l'histoire, Monsieur le Maire !

Monsieur le Maire - Et je ne l'accepte pas pour les Hellemmois et les Hellemmoises ! Nous n'avons pas fait "...." ! Nous avons fait un débat démocratique !

Ou bien vous retirez votre mot, ou bien je vous retire la parole !!

M. BERNARD - Un "...." c'est une annexion, Monsieur le Maire, si vous voulez la traduction française.

Monsieur le Maire - Dites annexion et retirez ce mot "...." . Je vous attends.

M. BERNARD - Je continue, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Non, je vous retire la parole. Je n'accepte pas !!! Les fours crématoires, "...." etc ... cela va bien !

M. BERNARD - C'est grotesque ! C'est un raccourci !

Monsieur le Maire - Non, je sais ce que je fais. Et je sais les idées que vous représentez. Elles sont contre la France, contre la démocratie, contre le peuple. voilà la réalité !

(applaudissements)

Je demande au Conseil Municipal de supprimer la mention "...."

Que ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main : la majorité.

Avis contraires : néant

Ce sera retiré du procès-verbal.

M. BERNARD - C'est grotesque.

Monsieur le Maire - Mais c'est comme cela qu'on vous battra et que vous disparaîtrez de la France ! Voilà ce que je souhaite !

Mme COLZAET - On en reparlera !

.../...

Monsieur le Maire - Nous passons au dossier suivant. Monsieur FALISE, vous avez la parole.

(vive réaction de M. BERNARD)

M. CACHEUX - C'est le Maire qui préside, c'est comme cela ...

M. DEROSIER - Ceux qui ne sont pas contents peuvent sortir. La porte est là !

M. BERNARD - Monsieur le Maire, je demande de pouvoir terminer mon propos.

M. DEROSIER - BERNARD, la porte est là. Tu as le droit de sortir !!

Monsieur le Maire - Non, vous nous avez offensés par le mot "...". Et je sais ce que vous faites.

M. BERNARD - Je ne voulais pas vous offenser ! Il n'y avait aucune volonté de ma part.

Monsieur le Maire - Comme LE PEN, je sais ce qu'il fait en utilisant des mots qui sont des insultes.

M. BERNARD - "... " c'est la traduction de « annexion ».

Monsieur le Maire - Traduction ... écoutez, non. Vous n'allez pas nous raconter l'histoire !

M. BERNARD - J'aimerais terminer mon propos.

Monsieur le Maire - Non, vous ne le terminerez pas parce que vous nous offensez et cela est inacceptable. Retirez le mot "...". De toute façon, on l'a retiré.

M. BERNARD - Vous l'avez retiré, alors, il n'y a plus ...

Monsieur le Maire - Eh bien allez-y, une minute.

M. BERNARD - En dehors de l'union par la contrainte dont l'échec au fil des ans est patent, les 36.000 communes de France ont voulu préserver leur identité. L'anachronisme, ce n'est pas tant la multiplicité des structures communales, héritage de plusieurs siècles d'accumulations concurrentielles de collectivités pour gérer un même territoire.

La route est encore longue et certains jalons sont déjà posés, comme cette commission. Pourtant, bon nombre de Maires, y compris faisant partie de votre propre parti, ont refusé de succomber au charme envoûtant de la fusion, Tourcoing, Fâches, Ronchin, Saint-André, Fretin, Halluin et même Loos, pourtant regardée un moment avec appétit.

Il n'est pas jusqu'à votre suppléant, Madame le Ministre, qui ne s'y est opposé.

Il n'est pas sans le Président du Conseil Régional qui ne nous ait exhortés lors d'une récente audition à la Communauté de ne pas succomber à cette facilité.

Il n'est que certains Maires dont la commune n'a aucune continuité territoriale avec Lille comme Roubaix de découvrir avec un engouement suspect le bonheur de l'absorption.

Alors, il faut lever les tabous sur le Grand Lille. Nous préférons toujours la liberté à la grandeur, l'initiative à la puissance, car vouloir créer une métropole de Bailleul à Tournai, de Courtrai à Douai, reste aujourd'hui une construction de l'esprit tant que l'on voudra que le primat de l'économie s'impose au politique.

.../...

Ramener le débat à une vulgaire querelle de clochers ...

Monsieur le Maire - Terminez

M. BERNARD - Monsieur le Maire, s'il vous plaît

Monsieur le Maire - Vous savez combien vous êtes au Conseil Municipal, vous n'allez pas sur tous les sujets nous infliger comme cela tout un discours. Autrement, je vous infligerai la proportionnelle.

M. BERNARD - C'est un sujet important, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Je vous en prie. Soyez modeste et considérez ce que vous représentez dans ce Conseil Municipal. Quelque chose mais pas grand chose.

M. BERNARD - Je parle avec solennité. Je n'ai pas pris la parole lors du dernier Conseil justement pour pouvoir ...

Monsieur le Maire - Terminez

M. BERNARD - Merci, Monsieur le Maire.

Ce que les gens plébiscitent, c'est la politique de proximité. Les communes ont toujours été de grands animateurs, comme le rappelait Arthur NOTEBART.

N'avez-vous pas, vous, Monsieur le Maire, voulu renouer avec la démocratie locale en multipliant les services décentralisés, en instituant les Conseils de Quartiers ? Même si leur composition n'est pas démocratique, leur existence résonne comme le constat d'échec d'une politique des grands ensembles. Vous le savez, la dérive technocratique vient en grande partie de l'éloignement des centres de décision.

Monsieur le Maire - Monsieur BERNARD, terminez. Monsieur DECOCQ a parlé 11 minutes. Vous avez déjà parlé depuis 8 minutes. C'est-à-dire qu'en permanence vous faites une offense à ce Conseil Municipal. Cela ne pourra pas continuer comme cela ! Par rapport à ce que vous représentez, vous êtes en pleine perte de vitesse, alors, cela suffit !! Prenez votre temps de parole en fonction de ce que vous représentez !

Tout à l'heure, en Conseil privé, vous avez dit que vous parleriez une minute.

M. BERNARD - Non, non.

Monsieur le Maire - Vous en êtes à 8 maintenant ! J'ai le chrono ici, je vous suis. Terminez rapidement. Sinon, on vous coupe la parole.

M. BERNARD - A propos de ce mariage, c'est comme si le consentement des époux était donné par leurs parents. Si on n'associe pas les populations, nous prenons un risque grave d'un divorce à moyen terme comme nous le rappelle la défusion entre Beuvry et Béthune.

Alors, Monsieur le Maire, vous qui prétendez ne rien craindre du verdict des urnes, appliquez ici vos propres principes.

.../...

Je ne peux m'empêcher, en guise de conclusion, de vous livrer cette devinette : quelle est la différence entre le Train à Grande Vitesse et la Très Grande Ville ? Eh bien, le Train à Grande Vitesse, quand il déraile, il sait s'arrêter.

Monsieur le Maire - Mes chers collègues, je le dis aussi pour ceux qui participent à la soirée avec nous aujourd'hui, on sait ce que représente le Front National, quelque chose qui, vraiment, est inadmissible dans notre pays. On sait que, de plus en plus, les Français se détournent du Front National, et c'est tant mieux.

Ils sont trois au Conseil Municipal. Sur tous les sujets, ils demandent la parole.

M. BERNARD - C'est faux !

Monsieur le Maire - Ecoutez, nous verrons la suite. Je vous en prie. Vous êtes inscrit pratiquement dans tous les débats. A chaque fois, en Conseil Privé, je dis « une minute, très peu de temps », c'est chaque fois beaucoup plus.

Vous n'avez pas suffisamment de représentation auprès de la population, vous n'en représentez pas suffisamment au Conseil Municipal pour que nous puissions encaisser de cette façon, de la part d'un parti qui n'est pas comme les autres, qui défend des idées que l'écrasante majorité des Français et des Françaises refusent.

M. BERNARD - Il faut l'interdire ...

Monsieur le Maire - Il n'est pas possible que l'on puisse continuer comme cela. Et la prochaine fois, je proposerai que votre temps vous soit donné à la proportionnelle et rien de plus.

Voilà pourquoi, effectivement, je réagis parce que c'est mon devoir de démocrate, c'est mon devoir de Maire de Lille, d'une ville attachée à son beffroi, à ses libertés, à la démocratie, d'agir de cette façon vis-à-vis de vous ! Voilà qui est clair !

(applaudissements)

M. BERNARD - C'est une caricature ...

Monsieur le Maire - Monsieur FALISE.

M. FALISE - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord dire à Monsieur DECOCQ que sans attendre sa question, mais en convergence avec sa suggestion, le Conseil Communal de Concertation est occupé à étudier ce problème de l'association Lille-Lomme et de l'intercommunalité. Un groupe de travail se réunit demain midi. Le Bureau, de façon transversale, et ensuite l'assemblée plénière du 5 juin émettront en toute liberté, avec les positionnements des uns et des autres, leurs attentes ou leurs préoccupations en la matière.

Sur ce plan, en tout cas, la démocratie participative fonctionne dans notre ville.

Ceci étant, vous nous proposez, Monsieur le Maire, dans cette délibération, d'appuyer la mise en place d'une Commission Consultative et d'y participer.

.../...

J'ai souhaité d'abord -Monsieur DECOCQ m'a aussi incité à dire ce que je pensais moi-même- avoir une discussion approfondie avec mes collègues, du groupe des Personnalités, nous l'avons eue, et c'est donc cette opinion, sans vouloir exprimer toutes les nuances, que j'essaie d'exprimer au mieux.

Nous participerons à cette Commission et nous estimons qu'en toute hypothèse, nous n'achetons pas un chat dans un sac, qu'il faut examiner le problème de près, et c'est ce qui va se faire dans cette Commission.

J'indique ici rapidement quatre propositions d'orientations susceptibles de tirer le meilleur parti et de sortir de ce débat par le haut et non pas, je le crains, par le bas, comme nous venons de le voir il y a un instant.

Première proposition : c'est que les débats soient vraiment une discussion sur le fond. Auprès de l'opinion Lilloise et Lommoise actuellement, ce débat est abîmé. Il risque d'avoir des effets pervers du point de vue démocratique pour deux raisons.

La première c'est qu'il contient inévitablement des dimensions très techniques qui font que beaucoup de citoyens sont perdus dans le vocabulaire, dans les éléments juridiques, financiers, et estiment que c'est uniquement du ressort des experts.

La deuxième c'est qu'il est très facile évidemment, dès lors qu'il y a modification d'un espace électoral, d'y voir des arrière-pensées ou des avant pensées de caractère électoral.

Ces éléments sont incontournables, ils sont légitimes, mais ils ne sont pas suffisants, il faut que notre réflexion aille au coeur, au fond du projet, qui est proprement de caractère politique au sens le plus large du terme.

Quel projet d'association ? Pour quel service des citoyens ? Pour quel avenir des citoyens ?

Nous aurons donc un effort à faire, d'une part, pour maîtriser, clarifier et bien communiquer les composantes techniques du débat et peut-être d'abord y voir clair nous-mêmes, et également pour resituer à sa juste place qui est inévitable mais qui n'est pas suffisante par elle-même, le problème de la stratégie électorale qui peut y être lié.

C'est l'a première observation.

Deuxième proposition : la perspective que nous devons proposer me paraît devoir être celle d'un renforcement de la ville-centre, mais au service et en cohérence d'un projet d'agglomération. Je crois que nous pouvons tous reconnaître sereinement que notre ville est de petite taille, au sein d'une agglomération importante, qui est à la fois très imbriquée et très différenciée.

Très imbriquée, cela appelle à un pouvoir d'agglomération susceptible d'agir fortement, rapidement, de façon continue. La prochaine loi sur l'intercommunalité donnera sans doute l'occasion de redéfinir les espaces de compétences et les étapes nécessaires pour ce pouvoir d'agglomération.

Mais en même temps, il faudra respecter très attentivement les autonomies, les spécificités, les proximités qui sont essentielles pour réussir en même temps le meilleur service et la meilleure efficacité de l'action.

.../...

Entre les deux thèses extrêmes de la très grande dimension qui laisserait croire qu'il suffit de grandir pour être fort, ce qui n'est pas exact dans tous les cas, ou de la toute petite dimension qui est romantique mais qui n'est pas efficace non plus dans le contexte européen actuel, nous devons cheminer dans un processus de travail en commun de plus en plus étroit. Et là, la ville-centre a une vocation particulière. La ville-centre n'est pas un quartier comme les autres, elle a une responsabilité d'image, elle a une responsabilité d'entraînement, elle a une responsabilité d'équipements centraux qui font que dans une dynamique interactive entre la petite et la grande dimensions, la ville-centre est un élément-clé pour garder tous les avantages de la petite et passer, là où il le faut, à la grande dimension.

C'est donc un enjeu stratégique. Mais il faut renforcer la ville-centre, non pas pour elle-même, non pas d'abord pour des raisons électorales, il faut la renforcer comme service à l'agglomération et pouvoir définir en même temps quelles autres étapes d'élargissement pourront lui permettre d'assurer ce service.

C'est cette perspective qui doit être clairement affirmée, clairement précisée, pour permettre de situer le projet dans lequel nous pourrions nous engager.

Troisième orientation : c'est le souci, dans le cadre du travail de cette Commission, de définir d'abord, de proposer, de communiquer ensuite des projets identifiés et précis. Il est essentiel, face à ce risque de désappropriation des citoyens vis-à-vis de cet enjeu, de regarder, de préciser, de leur dire « voilà ce que nous vous proposons, en matière de terrains, en matière de fiscalité, voilà les échéanciers, voilà qui pourrait gagner, qui pourrait perdre, Voilà l'ambition cohérente avec un projet d'agglomération -dont je parlais à l'instant- que nous vous proposons. »

C'est à cette condition que la population pourra clairement voir ce dont il s'agit et ne pas s'en tenir à des considérations a prioristiques.

Enfin, un dernier élément qui nous paraît essentiel également : c'est que, dès la mise en oeuvre de cette Commission et progressivement -je crois que là le Conseil Communal de Concertation interviendrait également- la population et ses instances soient bien informées, soient bien associées dans le cadre de procédures ouvertes au processus de réflexion et d'action qui va être le nôtre.

Voilà, Monsieur le Maire, les observations que je voulais faire pour donner le maximum de chances de réussite à ce projet qui peut être très positif, à condition que l'on respecte strictement un certain nombre d'exigences.

Monsieur le Maire - Merci.

Monsieur CACHEUX.

M. CACHEUX - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois qu'il est bien que Monsieur DECOCQ, exprimant le point de vue de l'Opposition, se soit exprimé tout à l'heure de manière forte car depuis quatre mois que le débat est ouvert, début janvier, ayant suivi de très près comme quelques autres, en tant que responsable du Groupe Socialiste au Conseil Municipal, ce dossier de l'association de Lille et de Lomme, je m'étonnais de voir une opposition lilloise si discrète et d'une opposition au projet emmenée par le Maire de Lambersart et le Maire de Wasquehal.

Au fond, j'ai essayé de m'interroger et de me demander pourquoi l'Opposition lilloise était aussi discrète.

.../...

Je fournis un élément de réponse, je ne sais pas si c'est le seul.

Je crois tout simplement que lorsqu'on est Lillois, il est bien difficile de s'opposer à ce projet. Les avantages sont tellement évidents que, quand on est Lillois, il faut être favorable à ce projet.

Nécessité de renforcer la ville-centre -et je ne reviens pas sur ce que le Maire a dit de la taille très insuffisante de Lille par rapport à l'ensemble de l'agglomération-, intérêt de faire passer la ville de Lille au-delà de 200.000 habitants avec la possibilité ainsi d'être dans les dix premières villes françaises, ce que nous ne sommes pas encore aujourd'hui, et combien de nos interlocuteurs s'interrogent lorsqu'on leur dit que Lille fait 175.000 habitants, alors qu'ils ont l'impression d'avoir un ensemble beaucoup plus vaste.

Comme le disait Michel FALISE, la responsabilité particulière de la ville-centre en terme d'image.

De manière plus prosaïque, l'augmentation de la D.G.F., de la Dotation Globale de Fonctionnement, tel que cela résulte lorsqu'on dépasse les 200.000 habitants.

Et puis un meilleur partage des avantages et des charges de centralité.

Voilà quelques-unes des raisons de fond qui sont au coeur de ce projet et qui font que, quand on est Lillois, il est effectivement très difficile de s'y opposer. Je ne vois d'ailleurs pas très bien comment nous pourrions refuser ce qui est actuellement une demande d'étude, une demande d'association émanant de la commune de Lomme.

Bien entendu, tout le monde commence un propos sur l'organisation administrative française, vous l'avez rappelé tout à l'heure, Monsieur le Maire, pour déplorer ces 36.000 communes, le fait que nous en ayons à nous tout seuls à peu près autant que tous les autres pays d'Europe réunis. Mais quand il s'agit de passer à l'acte, à ce moment-là, les positions sont différentes.

A l'évidence, quand on est à Lille et quand on est Lillois, on est forcément favorable au projet.

Alors, les critiques par rapport à ce projet telles que je les ai lues, et si peu de l'Opposition lilloise : on mettrait en cause le consensus communautaire et donc les équilibres communautaires.

En réalité, quand deux communes à direction socialiste s'unissent, je ne vois pas en quoi, sur le plan politique, cela modifie les équilibres communautaires.

Petit détail d'ailleurs à terme, cela pourrait globalement se traduire par un Conseiller Communautaire en moins, sans que je sache très précisément au-delà de 2001 qui l'aura en moins, la Majorité municipale ou l'Opposition.

Cela permet de renforcer la ville-centre mais cela permet de passer de 17% de la population communautaire à un peu plus de 20%, cela ne modifie pas radicalement l'équilibre communautaire.

Cela ne modifie pas l'équilibre sur le plan des territoires. Là aussi, c'est pour Lille, et pour Lomme, une possibilité de développement et d'extension sur tout un certain nombre de terrains. Ce n'est pas l'alliance d'une commune de Lille-Hellemmes qui fait 2.400 hectares avec une commune qui en ferait 30.000 et qui modifierait, sur le plan des territoires, l'équilibre communautaire.

.../...

Donc, rien ne modifie les équilibres communautaires et par conséquent le consensus communautaire.

Ce que je pense, puisque les Maires de Lambersart et de Wasquehal ont été les moteurs de l'opposition à ce projet, c'est que, à l'évidence, c'est un projet qui vient déranger un certain nombre de calculs électoraux de ces quelques élus de Lambersart et de Wasquehal.

Alors ces calculs électoraux. Bien entendu, l'association de Lille et de Lomme a des implications et des conséquences électorales. Mais très honnêtement, réduire ce projet à cela, c'est vraiment le voir par le petit bout de la lorgnette.

En tous les cas, les Maires de Lambersart et de Wasquehal ont beaucoup plus d'arrière-pensées électorales.

J'ajouterai d'ailleurs que sur le plan électoral, les élections de 1997 -j'en suis plutôt un bon exemple-, les élections cantonales et régionales de 1998 ont démontré que les Socialistes lillois et hellemmois n'ont pas vraiment besoin de leurs amis lommois pour avoir un certain nombre d'élus.

J'ajoute que la façon dont le débat national est conduit depuis 1999 n'est pas de nature à susciter de notre part des inquiétudes exagérées.

Alors, s'il s'agit de 2007, de 2013, voire de 2019, reconnaissez-nous au moins une rare capacité d'anticipation.

Deuxième argument et deuxième critique : ce projet d'association serait contradictoire avec un grand pouvoir d'agglomération. Et c'est là-dessus que je veux réagir principalement, Monsieur le Maire.

Je voudrais dire que ce pouvoir d'agglomération n'est pas tout à fait acquis.

La loi Chevènement dans tous ses aspects n'est pas encore votée et de ce point de vue il faut bien reconnaître que malgré le combat de résistance mené par un certain nombre de Sénateurs, le Sénat a largement démantelé le texte qu'avait adopté l'Assemblée Nationale. Je pense qu'il y aura encore de nombreux débats à venir, même au sein de la Communauté.

Vous savez que je suis très attaché par exemple à la T.P. d'agglomération comme facteur d'unification de la métropole et vous connaissez là-dessus le point de vue du Maire de Wasquehal qui y est violemment opposé. Donc, ce pouvoir d'agglomération n'est pas acquis.

Je veux dire que l'association de Lille et de Lomme et que le renforcement du pouvoir d'agglomération sont les deux faces d'une même politique, d'une même stratégie de renforcement de l'agglomération.

J'ai connu l'époque, Monsieur DECOCQ, à la Communauté Urbaine -et une Communauté Urbaine, c'est fait, normalement, pour ordonner le développement des communes périphériques autour de la ville-centre- j'ai connu l'époque avec d'autres collègues ici où la Communauté était dirigée par le Maire d'une ville moyenne avec l'appui des petites villes contre les grandes villes. Et cela, très sincèrement, je ne veux pas le connaître à nouveau.

La situation d'aujourd'hui est masquée par la personnalité exceptionnelle de Pierre MAUROY, mais quelle que soit l'envie que l'on a que sa présidence dure le plus longtemps possible - cela ne sera pas éternel-, nous pourrions connaître ce que nous avons déjà connu, ce que nous avons connu dans la décennie 80 où la Communauté était parfaitement bloquée.

.../...

Donc, vouloir renforcer la ville-centre, tout en renforçant le pouvoir d'agglomération, ce sont les deux faces d'une même politique.

Alors, j'entends bien l'argument qui est évoqué « régression de la démocratie » avec l'avancée qui est faite d'un référendum.

Que l'Opposition lilloise le demande, c'est le jeu, elle est dans sa responsabilité. Mais, ailleurs qu'à Lille et Lomme, c'est quelque part quand même une farce. C'est sympathique de parler de démocratie, c'est d'ailleurs nouveau parce que, lorsque l'amendement Diligent a été adopté, qui représentait un déni du poids des populations, je n'ai pas le souvenir qu'un certain nombre d'élus, au nom de la démocratie, se soient levés et dressés contre l'amendement Diligent. Je n'en ai pas gardé le souvenir mais cela a pu m'échapper.

Et puis, je dois dire que cela révèle une vraie divergence sur le rôle de l'élu. Je pense que nous ne sommes pas là exclusivement pour suivre un certain nombre de demandes de la population. Je pense que nous avons à dire également un certain nombre de choses. Nous avons à dire ce que nous pensons être l'intérêt de Lille, ce qu'est notre responsabilité, comment nous concevons la préparation du XXIème siècle pour Lille. Cela ne veut pas dire simplement suivre les avis, dont chacun sait bien qu'ils sont parfois à géométrie variable, de nos concitoyens.

Si en 1968, par rapport à tous ceux qui parlent du pouvoir communautaire, on avait fait un référendum sur la Communauté, vous le savez bien, la réponse aurait été massivement « non ». Et pourtant, aujourd'hui, chacun reconnaît que c'est ce qu'il fallait faire, que cela nous a permis d'avancer beaucoup plus vite et que, par rapport à bien d'autres métropoles, nous sommes en avance.

Voilà simplement ce que je souhaitais dire par rapport à la démocratie. Je pense que le respect de nos concitoyens nécessite de poser de vraies questions, pour avoir de vraies réponses. Mais vouloir demander à un habitant de Wasquehal -j'ai même entendu ce matin de Roncq- s'il veut s'associer à Lille alors que personne ne le demande, ni les habitants de Roncq, ni les habitants de Lille, je crois que c'est quelque part se moquer un peu de la démocratie, se moquer des gens.

Respecter les citoyens, c'est leur poser de vraies questions.

Vous le savez bien d'ailleurs, dans les référendums, tout dépend de la question posée. Michel FALISE le disait il y a quelques instants, c'est un dossier complexe et donc le « oui » ou le « non » est simplificateur, réducteur, voire simpliste. A une certaine époque on a dit que le référendum n'était pas très loin du plébiscite.

D'ailleurs, Gérard VIGNOBLE nous a donné la clé. Il nous a dit « On va organiser un référendum parce que les gens sont contre ». Donc, en réalité, la question n'est pas d'interroger nos concitoyens, c'est d'exprimer un vote contre.

Il est d'ailleurs assez amusant de voir que les chantres de l'autonomie communale et de l'indépendance veulent se mêler d'une affaire qui regarde Lille et Lomme, alors que cela ne modifie pas les équilibres communautaires.

Ils sont d'ailleurs tellement sûrs de leur indignation locale qu'ils choisissent d'organiser ce référendum le 13 juin, le jour des élections européennes, ce qui est quelque peu dérisoire.

Alors même que notre continent européen a à faire face à un certain nombre de problèmes sérieux, que tout ce qui se passe pose le problème majeur pour l'Europe par exemple d'une autonomie de défense, vouloir mêler à ce grand débat européen une opération un peu politicienne sur la démocratie, je trouve cela dérisoire.

.../...

Alors, très honnêtement, pas de démocratie locale, pas de participation des citoyens, mais tout simplement de la démagogie générale.

Voilà, Monsieur le Maire, j'en ai terminé.

Monsieur le Maire - Bien. Ainsi se termine ce débat. Nous avons eu un débat de qualité, troublé à un moment donné mais cela est secondaire, l'essentiel est d'avoir eu ce grand débat.

Je ne voudrais pas le prolonger mais tout de même. Je voudrais dire que le problème de l'association avec une autre commune, c'est-à-dire avec Lomme, n'est pas nouveau.

Alors que je ne pensais pas du tout venir à Lille et être Maire de Lille, que j'étais Conseiller Général du canton du Cateau-Cambrésis, on m'a désigné pour participer au projet de la ville nouvelle de Lille-Est. A ce moment-là, il y a de cela 25 ans, 27 ans, tout le monde, -en particulier le Recteur DEBEYRE,- tous ceux qui pensaient dans cette ville, disaient que le problème de Lille était qu'elle manquait de surface, qu'elle était enfermée, qu'elle n'avait pas d'espoir de devenir véritablement une grande ville.

D'ailleurs, on avait imaginé que les facultés allaient quitter la ville de Lille pour s'établir à Villeneuve d'Ascq et qu'il allait y avoir Lille-Est. C'était Lille-Est que l'on souhaitait. Par conséquent, tout le monde partageait l'ambition « d'une ville plus grande, d'une ville plus forte » pour faire manifestement une capitale régionale, sinon, Lille, se limitait à un simple chef-lieu, pas à la hauteur d'une grande région comme le Nord/Pas-de-Calais.

Est arrivé un Préfet fort qui a dit « Il n'en sera pas ainsi ». Ce qu'on visait, c'était Lille. J'ai gardé le souvenir de ce Préfet. Les quatre communes n'ont pas eu leur mot à dire « Vous formerez une ville nouvelle qui s'appellera Villeneuve d'Ascq ». Ceci nous a été imposé, sans consultation des Conseils Municipaux. Et puis, Lille-Est, c'est terminé. Je ne reviens pas sur cette histoire, je dis simplement que cela a été la vérité. Cela veut dire que cette ambition de faire une grande ville n'est pas nouvelle et qu'elle n'est pas née ici, il y a quelques mois, au hasard de la proposition du Maire de Lomme.

Et Villeneuve d'Ascq est une belle et noble ville, plus grande en surface que la ville de Lille où d'ailleurs beaucoup de Lillois sont partis, vous le savez fort bien et c'est tant mieux. Ils sont heureux à Villeneuve d'Ascq.

Et la ville de Lille s'affaiblissait. Elle a perdu 11.000 habitants entre deux recensements. C'est à peu près dans cette période que je suis devenu Maire de Lille. Quoi faire ?

J'aurais pu être le Maire d'une ville de Lille qui ne cessait de décroître et qui, après avoir eu 180.000 habitants, descendait à 160.000, 150.000, 140.000 ...

Quel serait l'avenir de la Communauté Urbaine ?

Quel serait l'avenir de notre métropole, avec trois villes : Lille, 140.000 habitants, Roubaix, 100.000 habitants, Tourcoing, 95.000 habitants ? Les trois plus importantes villes de notre région du Nord/Pas-de-Calais mais dont aucune ne prend l'élan, aucune n'arrive à être la locomotive, aucune n'arrive à véritablement forcer le destin.

Moi, j'ai décidé de forcer le destin.

.../...

Bien sûr que cela nous a coûté quand même. J'entends Monsieur BIENVENU qui, chaque fois, nous dit « la fiscalité, les impôts, etc ... » On aurait pu ne rien faire, Monsieur BIENVENU, et ne pas être à la hauteur de notre tâche. On aurait pu ne pas avoir d'Opéra et le laisser dépérir. On aurait pu ne pas avoir le grand équipement que nous avons avec Euralille et avec le Grand Palais. Nous aurions pu aussi ne pas avoir de Conservatoire puisque les 2/3 de ses élèves viennent de l'agglomération et que ce sont les Lillois qui le financent.

Vous pensez qu'on aurait pu construire véritablement une ville dans ces conditions ?

Vous savez fort bien la politique qui a été la nôtre. Faire les équipements qui étaient absolument indispensables, sinon Lille se reniait, n'était pas digne de son histoire.

Et en même temps, relâcher quand on le pouvait la fiscalité. C'est ce que nous avons fait pendant 7 ans avec le taux 0, c'est ce que nous ferons de plus en plus, diminuer la fiscalité.

Mais vraiment, quels tourments ! Quels tours de force, quelles difficultés que ne connaissent pas les autres villes ! Lille les connaît parce qu'on compte sur elle pour son développement. Or, les Lillois ne sont que 170.000, ils seront sans doute demain 175.000, 180.000, peut-être davantage, je n'en sais rien. Attendons les résultats du recensement, mais je suis confiant.

Par conséquent, cette affaire de l'association vient du fond de l'histoire de Lille. Lille était un village. Elle n'a pas cessé de grandir. Au siècle dernier, c'était Esquermes, c'était Wazemmes, Hellemmes, Fives ... Au cours de ce siècle, un siècle, ce sera Hellemmes et ce sera Lomme. Avouez tout de même que s'il y a péché de gourmandise, c'est vraiment un tout petit péché.

Et quand je fais de l'humour, vous en faites aussi vous, vous comprenez mes mots d'humour, il faut les prendre avec le sourire. On ne peut pas toujours être dans les dossiers administratifs, on peut de temps en temps avoir des traits d'humour.

Par conséquent, c'est une tâche historique.

Quand je suis arrivé, mon vieux Maire, Augustin Laurent, m'a dit « Le grand problème de Lille, mon Pierre, c'est d'agrandir cette ville ! ». C'est pourquoi il avait fait une offre à Loos, à Fâches-Thumesnil, à Ronchin, à Hellemmes, à Lezennes. C'était légitime.

Certains Maires ont dit « non », on a respecté ce « non ».

Un Maire a dit « Je veux bien, discutons ». C'était Arthur CORNETTE et c'était Bernard DEROSIER, qu'on connaissait depuis des années par l'intermédiaire d'une association d'éducation populaire, la Fédération Léo Lagrange. Et Hellemmes est venue.

Voilà le mouvement de l'histoire, tout simplement. On ne fait rien contre les communes. Mais la France est le plus conservateur des pays en ce qui concerne son organisation administrative. 36.000 communes. 27.000 communes de moins de 1.000 habitants et 22.400 communes de moins de 400 habitants.

Franchement ! Vous qui défendez les communes, etc ... ce sont des communes qui sont obligées d'être assistées.

Alors que dans les autres pays on a compris qu'une commune c'était une industrie, qu'une grande ville, c'était une grande industrie ! Et que cela apportait quelque chose à la Nation ! A condition de le vouloir et de l'inscrire dans un mouvement de développement et non pas dans un mouvement d'assistantat généralisé.

.../...

La France conservatrice ? Prenons les Communautés Urbaines dont on voit maintenant la réalité et quand on voit ce qu'a permis la Communauté Urbaine de Lille ! 6 Communautés Urbaines ont été créées. Il est vrai qu'elles ont été créées d'une façon autoritaire. Tout le monde était contre, les élus, les Maires, y compris le Maire de Lille de l'époque d'ailleurs ... Ils se trompaient, comme vous vous trompez aujourd'hui. Ensuite, ils en ont convenu. Ils ont tous joué le jeu de la Communauté Urbaine.

Les Communautés Urbaines, étaient 6. Elles ont mis 30 ans pour passer au nombre de 12. A ce rythme là, vraiment, la ville ne va pas vite. Heureusement que la loi Chevènement, je l'espère, va permettre à l'intercommunalité de se développer.

Vous le voyez. Il y a ceux qui sont pour le mouvement, pour l'avenir, et ceux qui sont contre. Au Sénat où je siége, on en est à dire qu'il faut représenter la campagne, il faut représenter les oiseaux, il faut représenter les champs ... Et à côté de cette France industrielle, comme le Nord/Pas-de-Calais, des départements qui ont 2 Sénateurs, 3 Sénateurs... C'est une représentation inversée par rapport à la représentation démocratique du pays. On estime que cela doit rester comme cela ... C'est l'expression du conservatisme le plus absolu !!

Ce qui s'inscrit dans le mouvement de l'histoire, et vous qui êtes des Nordistes de ce département, de cette région qui se remet d'une industrialisation d'un siècle et demi, vous ne pouvez qu'être dans le mouvement de l'histoire !

Deuxième argument : c'est de l'opérette. Hellemmes, de l'opérette ?

Si quelqu'un dit que le Maire de Lille est intervenu pour dicter quoi que ce soit à la ville d'Hellemmes, qu'il se lève !

Le budget est fixé chaque année par le Conseil Communal et un débat s'instaure à cette occasion. Je vois Monsieur DEGREVE et d'autres membres de ce Conseil. Au niveau de la gestion du personnel d'Hellemmes, c'est le Maire, comme à Lille d'ailleurs, qui est compétent.

S'agissant des associations Hellemmoises, je serais bien incapable de donner le montant des subventions attribuées ! C'est le Conseil Communal d'Hellemmes qui le décide.

Franchement, la ville d'Hellemmes fonctionne véritablement comme une commune avec tous les atouts d'une commune. En plus, elle crée une synergie formidable dont a bénéficié Lille et dont a bénéficié Hellemmes comme son Maire vous l'a dit.

De temps en temps, je réunis les Maires, je dis qu'il faudrait faire quelque chose, qu'il est absolument nécessaire que l'on puisse former un ensemble. Ils ne le veulent pas, et je respecte tout à fait cette position.

Monsieur DILIGENT a déposé un amendement pour que tous les Maires soient au Conseil Communautaire. J'aurais pu faire preuve d'un esprit de revanche et dire « Nous avons la majorité, nous dirigeons le Gouvernement, nous avons eu la majorité aux dernières élections municipales, vous nous avez fait cet amendement pour inverser les résultats des élections municipales. Je n'ai pas voulu parce que j'ai estimé que maintenant, dans le cadre des Communautés Urbaines, il faut respecter les communes, il faut respecter leurs Maires. Très bien.

Si on respecte les communes, si on respecte les Maires, il faut jouer le jeu jusqu'au bout et lorsqu'un Maire dit avec son Conseil Municipal « Je souhaite m'associer avec Lille » eh bien oui, c'est un mouvement de solidarité, c'est aussi un mouvement d'avenir, c'est une volonté d'élargir sa ville.

.../...

Je ne vois pas pourquoi de Roncq ou de telle ou telle commune, Marcq-en-Baroeul, etc ... on dise « non, ils n'ont pas le droit ! »

Vous ne respectez plus les Maires ? Vous ne respectez plus les Conseils Municipaux ? En quoi cela gêne-t-il Marcq-en-Baroeul ? En quoi cela gêne-t-il Roncq ?

En quoi cela gêne-t-il telle ou telle commune que j'aime bien de la Communauté Urbaine ?

Et on monte tout un spectacle alors qu'on va voter le 13 juin pour l'Europe, qui est notre espoir. Au moment où nous avons les problèmes tragiques du Kosovo, des maires organisent un prétendu référendum sur une question virtuelle.

J'entendais à F.R.3 les habitants de Roncq dire « On ne veut pas s'associer avec Lille ! » Mais personne ne le leur a demandé ... Je n'ai jamais demandé à Roncq de s'associer avec Lille ! ... Je ne l'ai pas demandé à Marcq ! Je ne l'ai pas demandé à Lambersart !

J'ai dit que s'ils le voulaient, les Maires des communes, etc ils seraient accueillis. Personne n'en a fait la proposition, sauf le Maire de Lomme et le Conseil Municipal de Lomme.

C'est par conséquent la démarche la plus démocratique qui soit.

Alors, le référendum. D'abord, vous le savez bien, le référendum est utilisé dans les pouvoirs forts beaucoup plus que dans les vraies démocraties parce que les citoyens bien souvent répondent, non pas à la question posée, mais à une question annexe.

De toute façon, je vous le dis vraiment en conscience, une des plus grandes idées que j'ai eues pour Lille, partagée avec le regretté Recteur DEBEYRE, a été la décentralisation. 10 villages dans la ville, avec leur mairie, leur conseil de quartier, élu au deuxième degré.

Si j'avais fait un référendum au moment où j'ai lancé cette décentralisation les Lillois auraient été contre parce que c'était une idée nouvelle, c'était un peu la révolution !

D'ailleurs, celui que j'aimais beaucoup et qui m'a ouvert la voie pour être le Maire était contre. Tous les anciens Conseillers Municipaux de Lille que j'adorais étaient contre. Je ne sais pas comment j'ai pu vraiment défendre cette idée de décentralisation, de ces 10 villages dans la ville, etc ... Il a fallu mettre un peu de poésie, un peu de lyrisme, etc ... pour que finalement on le fasse !! Et maintenant, si on faisait un référendum, ils seraient tous pour à 90% !

Ce qu'on vous propose, c'est la Commission à laquelle vous ne voulez pas participer. Monsieur FALISE l'a souligné, on en discutera partout, dans les Commissions Municipales et dans le Conseil de Concertation qu'il anime, on aura un projet.

Les Hauts de Deûle, les Bois Blancs, etc ... tout cela resterait en l'état impossible d'apporter le développement ou bien, en quelques années, vous allez voir un mouvement général sur le Marais de Lomme, le long de la Deûle ... Mais oui. Et quand tout cela sera réalisé, je peux vous le dire parce que je l'ai fait par ailleurs, les résultats de Lille sont tout de même là ! Vous pourrez faire vos référendums ! Il ne s'agira pas de référendums d'ailleurs, mais de véritables plébiscites ...

Quand je vais au cinéma et que je vois toutes ces voitures dans une ambiance de far-west, etc ... vous ne pensez pas que Lomme et Lille ont quelque chose à faire pour vraiment honorer la culture, le cinéma, et pour honorer aussi autre chose que le "beefsteak-frites"... Il en faut mais un peu d'organisation, un peu de souffle, un peu de vraie culture, un peu de mouvement ... Je ne vous donne même pas 10 ans, 5 ans, et vous verrez ce qui changera à Lomme et ce qui changera à Lille.

.../...

Et puis je dois vous dire, et je vous le dis en conscience, qu'il y a bien des décisions que j'ai prises avec le Conseil Municipal-qui les a partagées-et qui ont été malheureusement contraintes parce que Lille avait un espace trop resserré.

Ainsi le zoo, éclate de tous les côtés. Il faudrait davantage d'espace. Où allez-vous le trouver ?

Si bien que, chacun le sait bien, agrandir la ville, cela s'inscrit dans un grand projet d'environnement, dans un grand projet de culture et surtout dans un grand projet industriel.

D'ailleurs, là, vous êtes à contre-courant complet, tous les industriels, tous les acteurs de la vie économique le souhaitent.

Mais vous, vous restez les élus "attardés" sur un certain nombre d'idées ...

(réaction dans l'assemblée)

Mais oui !

Je vous aime bien, Monsieur DECOCQ, vous êtes un de ceux qui connaissent le mieux les problèmes d'environnement, alors, pourquoi êtes-vous aussi conservateur sur un projet comme celui-là ?

Comment ne sentez-vous pas que cette ville, très marquée par l'industrialisation, si nous voulons l'ouvrir aux problèmes d'environnement, aux problèmes de l'eau pour qu'elle retrouve justement l'eau, il lui faut de la surface, il lui faut de l'espace, nous voulons l'espace, et nous voulons la surface.

Voilà pourquoi je pense qu'être dans le mouvement de l'histoire, vouloir être au service de la population, j'en suis persuadé, c'est être pour l'association avec Lomme.

Et un jour viendra, 5 ans ou 10 ans plus tard, où, si on fait un référendum, tout le monde sera d'accord sur tout ce qui aura été réalisé.

Et en quoi gêne-t-on la Communauté Urbaine ? Une Communauté Urbaine composée de 87 communes ! C'est la contradiction majeure ! Je le découvre d'ailleurs. Vous souhaiteriez qu'on fasse une grande ville comme cela, mais cela n'ira pas aussi vite que vous le pensez. Il nous faudra une génération et peut-être davantage.

Enfin, bref, c'est le mouvement et je m'inscris dans ce mouvement.

Mais comment, quand on veut cela, ne pas accepter que des villes fassent déjà le mouvement de s'associer ? Donc, que les villes puissent s'associer comme elles l'entendent, sans que personne n'intervienne, par un mouvement naturel de leurs Maires, de leurs Conseils Municipaux, le tout soumis à des élections et par conséquent au peuple qui jugera. Ce sera le peuple de Lille qui jugera et ce sera le peuple de Lomme qui jugera.

Bien. Nous passons au vote.

Nous mettons en place une Commission de 10 membres plus le Maire. A la proportionnelle, cela donne :

.../...

- 4 P.S.

- 2 P.C.

- 2 Personnalités

- 2 membres de l'opposition

Vous refusez de siéger, vous refusez d'envisager le projet, vous refusez de construire l'avenir. On laissera vos places vacantes espérant qu'un jour vous viendrez prendre votre place pour qu'on puisse véritablement construire ces projets et faire vivre l'association.

En tout cas, je vous propose la constitution de cette Commission sur cette base, à la proportionnelle. Je suis désolé que le Front National ne puisse pas avoir sa place.

Vous voyez que j'avais quelque raison de vous arrêter quand vous exagériez en prenant la parole indûment et trop longtemps en tout cas.

Nous allons donc mettre en place cette Commission. C'est une Commission de bons offices, une Commission consultative, qui préparera le travail. On élaborera des projets et on reviendra devant vous. Et, à un moment donné, ce sera la Commission officielle. Vous déciderez des projets que nous allons mettre en commun.

J'espère que nous pourrons continuer notre chemin en étant associés et unis dans la diversité et dans notre liberté démocratique, les uns et les autres.

Ceux qui sont d'accord avec cette proposition le manifestent en levant la main :

pour : les membres de la Majorité Municipale

contre : l'Inter groupe "pour une nouvelle démocratie municipale" et le Front National

abstention : néant

Adopté à la majorité

Vos places seront réservées. Et un jour, vous viendrez, vous le verrez, Monsieur DECOCQ. Et ce jour-là, je serai très heureux de vous accueillir.

Les uns et les autres, vous désignerez vos représentants.

Monsieur VAILLANT, Secrétaire du Conseil, a déjà les noms. Annoncez donc les noms, Monsieur VAILLANT.

M. VAILLANT - Pour le Groupe Socialiste, avec vous, Monsieur le Maire, 4 membres : Martine AUBRY, Bernard DEROSIER, Bernard ROMAN et Patrick KANNER,

pour le Groupe des Personnalités : Michel FALISE et Dorothee DA SILVA

pour le Groupe Communiste : Pascal LENGLET et Jean-Raymond DEGREVE.

Et, bien sûr, j'attends les noms du groupe de l'Opposition.

.../...

Monsieur le Maire - Je pense qu'on pourrait admettre que lorsqu'un titulaire ne peut pas participer à la Commission, considérant son importance il aura la possibilité d'être remplacé par un suppléant. On veillera à ce qu'il n'y ait pas de vacance dans cette commission.

Voilà la Commission telle qu'elle est constituée. Je vous demande un vote, maintenant que vous en connaissez la composition.

Que ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main :

pour : les membre de la Majorité Municipale

contre : néant

abstention : l'Inter groupe "pour une nouvelle démocratie municipale" et le Front National

Vous attendez qu'on voie le résultat ... Vous avez raison. Un jour, vous viendrez et vous verrez. Vous ferez comme on a fait avec les Communautés Urbaines. On était contre il y a 25-30 ans et maintenant tout le monde est pour.

Voilà, nous en avons terminé avec cette question importante et nous prenons la suite de l'ordre du jour.

99/403 - Syndicat Intercommunal de Réalisation et de Gestion de Terrains d'Accueil pour Nomades de Lille et environs - Adhésion de la Ville de Vendeville.

Adopté.

Chemise n°4

Rapporteur : Monsieur MUTEZ,
Conseiller municipal délégué

HALLES ET MARCHES

99/207 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Marchés de Plein Air et Halle couverte de Wazemmes - Animation et Promotion - Subvention au Comité de Défense et d'Entraide des Commerçants non sédentaires.

99/208 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Marchés de Plein Air et Halle couverte de Wazemmes - Animation et Promotion - Subvention au syndicat Scarpe-Escaut des commerçants non sédentaires.

Adoptés.

COMMERCE

99/209 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.1 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en permettant aux Unions Commerciales de s'appuyer sur des collaborateurs gérant les linéaires commerciaux - Contribution au renforcement du rôle et des moyens des Unions Commerciales - Convention de partenariat avec le Comité des Commerçants Hellemmois - Subvention.

.../...

99/210 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartier de Noblesse - Organisation d'une quinzaine commerciale rue des Postes - Subvention à l'Union Commerciale de la rue des Postes.

99/211 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartier de Noblesse - Plan annuel de campagne de promotion et d'animation du commerce de Lille-Sud - Subvention à l'Union Commerciale de Lille-Sud.

Adoptés.

99/212 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartier de Noblesse - Exposition d'oeuvres d'artistes contemporains dans les rues commerçantes du Centre-Ville - Subvention au GAECL (Groupement des Acteurs Economiques du Centre-Ville de Lille).

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

99/213 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartier de Noblesse - Plan de promotion et de communication de l'UCAF (Union des Commerçants et Artisans de Fives) - Subvention.

99/214 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartier de Noblesse - Organisation de la Braderie de la rue de Saint-André - Subvention à l'Union des Commerçants et Artisans de la rue de Saint-André et environs.

99/215 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartier de Noblesse - Plan de promotion et de communication - Subvention à l'Union Commerciale Gambetta.

99/216 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartier de Noblesse - Opération de Promotion Commerciale de la rue de l'Hôpital Militaire - Subvention à l'Union Commerciale de la rue de l'Hôpital Militaire.

99/217 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartier de Noblesse - Braderie du 4 octobre de la rue du Faubourg des Postes - Subvention à l'Union Commerciale de Lille-Sud.

99/218 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartier de Noblesse - Opération de promotion et d'animations commerciales - Subvention au Comité d'Animation du Vieux-Lille.

99/219 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3-2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartier de Noblesse - Fête de la rue Gassendi - Subvention à l'Union Commerciale de Pellevoisin.

.../...

99/220 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartier de Noblesse - Plan de campagne et de promotion du commerce à Wazemmes - Subvention à l'Union Commerciale de Wazemmes Artois Hugo.

Adoptés.

M MUTEZ - Monsieur le Maire, chers collègues.

Les délibérations qui sont proposées à votre vote aujourd'hui ne posent pas de problèmes particuliers, mais je veux simplement attirer votre attention sur le fait que nous appliquons désormais le Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois que nous avons adopté en décembre dernier. Toutes les opérations projetées font référence aux propositions que nous avons adoptées.

Je note quand même que la délibération 99/209 souligne la bonne entente entre la ville de Lille et la ville associée d'Hellemmes, puisque commerçants lillois et hellemmois vont travailler de concert.

Nous offrons pour ce faire la possibilité de recruter un emploi-jeune pour le développement de l'union commerciale d'Hellemmes.

Par ailleurs, c'est avec une certaine fierté, et je vous remercie de m'avoir laissé le jour de l'ouverture, que je porte à votre connaissance que la ville de Lille, vient d'être choisie pour accueillir le Marché Européen, en l'an 2000. L'Union Européenne du Commerce Ambulant, qui s'est réunie à Bruxelles récemment, a retenu à l'unanimité la candidature de Lille. Nous étions opposés à un certain nombre de grandes villes dont la ville de Rome. Si la ville de Lille a été retenue, nous le devons tout d'abord au soutien de la Fédération Nationale des Syndicats des Commerçants Non Sédentaires qui a beaucoup travaillé au sein de l'Union Européenne du Commerce Ambulant pour que la candidature de Lille soit retenue.

Et si votre candidature a été retenue, c'est aussi parce que Lille commence à être connue et reconnue sur le plan commercial à l'échelon européen : non seulement dans le domaine des marchés puisque la ville gère elle-même ses 11 marchés mais aussi parce que nous avons un savoir-faire incontestable dans l'organisation de grandes manifestations comme la Braderie.

L'an prochain, nous accueillerons donc les commerçants non sédentaires des 15 pays européens succédant ainsi aux villes de Strasbourg, Saragosse, Florence ...qui ont déjà accueilli cette manifestation.

En fait, nous renouons -souvenez-vous notre P.L.A. Commerce, que nous avons sous-titré « Lille, ville marchande » nous renouons donc avec notre tradition de grande foire internationale qui existait au Moyen-Âge. Lille sera très honorée d'accueillir ces commerçants non sédentaires l'an prochain.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur MUTEZ. C'est très bien. C'est encore Lille qui est désignée.

Nous sommes tous d'accord pour approuver ce rapport ? (oui) Très bien.

Monsieur ROMAN, vous avez le Compte Administratif.

.../...

Chemise n°5

Rapporteur : Monsieur ROMAN,
Adjoint au Maire

FINANCES

99/221 - Ville de Lille - Compte Administratif - Exercice 1998 - Ratification.

M. ROMAN - Monsieur le Maire, le Compte Administratif n'est pas à vrai dire une décision budgétaire mais plutôt un constat de la conformité de l'action budgétaire de la Ville et de celle, dans le cadre du compte de gestion du Trésorier, Monsieur SERRE, que je salue et qui est le bras armé de la Ville en ce qui concerne la gestion financière du budget municipal, conformité avec les décisions budgétaires que nous avons prises en cours d'année.

Je vais donc être bref sur une présentation rapide en quelques chiffres de ce Compte Administratif puisqu'il nous permet de faire le constat des dépenses et des recettes de la Ville de Lille, de leurs affectations durant l'année 1998.

Quelques chiffres, donc, pour rappeler ces réalités.

En investissement, les dépenses réalisées au cours de l'exercice se montent à 345 M.F. et en fonctionnement à 1.360.000.000 F. Si on calcule le résultat cumulé, qui comprend le Compte Administratif de l'année 1998 mais aussi les résultats reportés des autres exercices, nous dégageons au 31 décembre un excédent de 17,5 M.F. Excédent dont une bonne partie est engagée dès le vote de ce Compte Administratif dans ce que nous avons appelé dans l'élaboration du budget primitif 1999 des actions non récurrentes. C'est-à-dire des actions que l'on n'a à financer qu'une seule fois et qui ne se financent pas d'année en année comme le financement des festivités de l'an 2000 que nous préparons en 1999 pour un montant de 5 M.F.

Une fois ces actions financées, le disponible réel du Compte Administratif 1998 est de 1,2 M.F., c'est dire le constat que l'on peut faire de la bonne gestion, de la gestion rigoureuse des deniers publics. Je rappelle 1,2 M.F. d'excédent sur un budget de 1.300.000.000 F en fonctionnement et de 350 M.F. en investissement.

Quelques chiffres qui retracent la réalité des recettes et des dépenses de la Ville de Lille, et je serais très bref, pour souligner la pertinence des priorités que nous avons définies, redéfinies ou confirmées dans le cadre du budget 1999.

L'investissement, c'est d'abord financé par l'emprunt. Nous avons décidé, il y a deux exercices maintenant, nous en sommes au troisième, d'engager une entreprise vigoureuse de désendettement de la ville. En 1998, nous constatons un emprunt de 84 M.F. contre 95 M.F. en 1997, c'est dire que l'annuité de la dette, ce que nous avons à rembourser chaque année, confirme cette baisse qui se traduit par le désendettement de la Ville.

La deuxième ressource d'investissement, ce sont les dotations de l'Etat et notamment le fonds de compensation de la T.V.A. que nous avons perçu pour un montant de 12,5 M.F. en 1998.

Les recettes de fonctionnement, c'est pour 52% la fiscalité. En 1998, cette fiscalité, les quatre taxes, taxe professionnelle, taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti, ont rapporté au budget de la Ville 796 M.F. contre 784 M.F. l'année précédente auxquels il faut ajouter 11 M.F. de rôles supplémentaires. Ce qui signifie qu'avec une augmentation de la fiscalité que nous avons décidée à un taux de 0,4%, le produit fiscal a augmenté de près de 2%.

.../...

Cela traduit l'évolution de la base, de la richesse de la Ville sur laquelle s'applique le taux et cela confirme là aussi l'orientation qui, je l'espère, sera confortée par les résultats du recensement de l'attractivité de la ville, tant en ce qui concerne les entreprises qu'en ce qui concerne les habitants.

Les autres ressources de fonctionnement, je veux le signaler, puisque cela relève du département ministériel de Madame AUBRY, Premier Adjoint, la Dotation de Solidarité Urbaine qui a subi une hausse très sensible en 1998, hausse qui se confirme en 1999 et qui traduit bien l'intérêt que nous portons à la politique de développement dans les quartiers.

En ce qui concerne les dépenses, je vous ai dit 350 M.F. de dépenses d'investissement dont 136 M.F. concernent des dépenses d'équipement c'est-à-dire finalement à peu près ce à quoi nous nous étions arrêtés dans le budget primitif de 1998, tout en sachant que, dans ces dépenses, il y en a une partie qui relève des décisions antérieures, ce qui explique un taux de réalisation qui semble encore insuffisant puisque nous inscrivons plus de dépenses programmées que nous ne pouvons effectivement en réaliser. Il y a une multitude d'explications à cela mais je crois qu'au-delà des explications, il faut essayer de dépasser ces difficultés. Je sais que Monsieur FLORENCE est un commissaire des finances très attentif à ces questions et nous essayons de progresser dans la voie du taux de réalisation.

Je veux simplement, puisqu'il s'agit des dépenses, donner pour terminer un chiffre sur la dette puisque, vous le savez, c'est un élément central de la politique budgétaire de la ville, la diminution de l'endettement de la Ville depuis 1997. Lorsque l'on prend le montant des annuités, c'est-à-dire ce que nous payons chaque année pour rembourser notre dette, nous avons payé en 1997 307 M.F., en 1998, nous aurons payé 268 M.F., c'est-à-dire quasiment 40 M.F. de moins. Et lorsque nous savons que dans les prévisions 1999, nous continuerons à baisser le montant de cette annuité, je veux confirmer que les orientations fixées par le Maire et le Conseil Municipal sur le désendettement de la Ville, de ses habitants après la période de grands travaux qui profitent à l'enrichissement de la Ville aujourd'hui, sont tout à fait adaptées et confortées par la réalité des chiffres que nous constatons au Compte Administratif.

Je tenais à le souligner, si vous le permettez, Monsieur le Maire, en saluant le travail puisque c'est le travail de la Commission des Finances, de la Municipalité, mais au-delà aussi le travail des services en saluant le travail du Secrétaire Général, du Directeur Général des Finances, Monsieur CAILLAU et Monsieur TREELS.

Et en remerciant très vivement celui que j'ai appelé tout à l'heure, Monsieur SERRE, le bras armé financier de la politique budgétaire de la Ville. Les habitants sont toujours étonnés quand on leur dit qu'à la Ville de Lille il n'y a pas un sou. Nous, nous avons des documents, nous décidons des éléments budgétaires mais celui qui reçoit, celui qui mandate, celui qui paie, celui qui tient les cordons de la bourse en réalité, c'est le Trésorier Principal, et le compte de gestion du Trésorier est l'occasion de l'en remercier.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur ROMAN.

Monsieur BIENVENU, faites votre office.

M. BIENVENU - Monsieur le Maire je vais essayer d'être court parce qu'on a déjà mangé beaucoup de temps et je ne ferai pas de lyrisme.

Sur le Compte Administratif, il est vrai qu'il ne faut pas être plus long que lorsqu'on analyse un budget. C'est une photographie, à un moment donné, des comptes de la Municipalité, de la Commune, et nous n'avons pas du tout l'intention de critiquer la façon dont ces comptes sont présentés. Je ferai simplement quelques petites remarques.

.../...

J'ai souvent entendu parler et dire ces quelques années précédentes que l'Etat avait des engagements scandaleux, qu'il y avait un racket de l'Etat sur les collectivités et les communes. Je dois dire que lorsque j'analyse ce qui a été doté pour la Ville au niveau des trois dotations principales, il y a eu une augmentation de 0,56%.

M. ROMAN - C'est plus que l'inflation ...

M. BIENVENU - C'est plus que l'inflation mais beaucoup moins que les précédentes années puisque, depuis plusieurs années, je vois des taux d'augmentation de ces trois grosses dotations de 2,2%, 1,2%, 1,6%, 2,87%, c'était en 1996 et cette année je vois 0,56%, c'était 0,92% l'année dernière. Donc, effectivement, il y a un désengagement scandaleux de l'Etat, il y a un racket financier de l'Etat sur les collectivités et les communes, je suis tout à fait d'accord avec vous, une fois n'est pas coutume. Et, j'estime que, tout ce que vous avez dit se confirme, l'Etat continue à se désengager de façon scandaleuse sur les communes et sur les collectivités.

En ce qui concerne le budget général, et en particulier au niveau de la section d'investissement, vous ne l'avez pas dit mais il y a un taux de réalisation qui est faible, 52,7%, l'année dernière c'était 76%. Peut-être me direz-vous que c'est la nouvelle présentation de la comptabilité qu'on n'a pas fini d'épurer, il n'en demeure pas moins que c'est un taux de réalisation relativement faible.

Je noterai que le fonctionnement a, lui, augmenté de 1,38%, c'est plus que l'inflation. Je ne dirai pas qu'il y a mauvaise gestion, mais je remarque quand même qu'il y a une augmentation de la section de fonctionnement de 1,38%, cela me semble beaucoup par rapport à une inflation qui est, elle, en dessous de 1%.

En ce qui concerne les bases fiscales, malheureusement, dans les documents que j'ai, on n'a pas le détail des bases fiscales qui ont été levées pour les quatre taxes. Donc, je ne peux pas vous dire s'il y a enrichissement ou s'il n'y a pas enrichissement de la Ville. Lorsqu'on produit une augmentation d'impôts perçus de 2%, j'ai tendance à dire qu'il y a double effet : l'effet taux qui a augmenté et il y a l'effet d'augmentation des bases qui est le résultat de la loi de finances et qui, grosso modo, tourne autour de l'inflation, 1%. Donc, la Ville se serait enrichie de moins de 1% si on calcule l'augmentation des bases par l'inflation et l'augmentation du taux. Je ne sais pas quelles sont les bases qui ont augmenté plus fort que d'autres. Est-ce que la taxe professionnelle a vraiment augmenté de façon plus importante ? Je n'ai pas les chiffres, on analysera cela dans les prochains budgets.

En ce qui concerne le désendettement, il y a désendettement, mais enfin quand on a peu d'ambitions, on ne s'endette pas. J'ai remarqué également que vous aviez investi une somme de 345 M.F., l'investissement est relativement bas. Je pense que vous êtes en train de vous garder un nouveau souffle pour les années qui viennent. Il y a des années sur lesquelles vous allez devoir investir un peu plus pour meubler vos campagnes électorales et j'ai l'impression effectivement que vous attendez ce nouveau souffle et que vous êtes en train de garder un peu d'oxygène pour les années qui viennent.

Je vous rappelle que sur les dix dernières années, le taux moyen d'investissement était de 532 M.F., vous êtes à 345 M.F., c'est peu. Bien évidemment, quand n'on a pas d'ambitions, je vous le répète, on ne s'endette pas.

Nous allons nous abstenir sur le Compte Administratif parce que, dans le droit fil de nos votes sur les budgets, nous ne souhaitons pas approuver ce Compte Administratif. Cela étant, je vous le répète, cela ne met pas du tout en cause la présentation de ce Compte Administratif qui est faite par les services et je dois dire que nous félicitons les services de la commune pour la présentation de ces comptes. Merci, Monsieur le Maire.

.../...

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur BIENVENU.

Monsieur BERNARD.

M. BERNARD - Ce budget s'est exécuté dans le cadre de prévisions de croissance excessives, de pause de dotations de l'Etat, cela a été dit, et de compensations variables. Autant dire que l'environnement était relativement fragile en ce qui concerne ce budget.

En dépit de la limitation de l'emprunt inscrit qui représente quand même 72% des recettes réelles d'investissement, l'endettement par habitant reste élevé, supérieur à 8.500 F par habitant.

Le débat, même tronqué, que nous avons eu sur la fusion avec Lomme, a mis en évidence la crainte justifiée face à des taux élevés qui peuvent atteindre quasiment le double en ce qui concerne la taxe d'habitation par rapport à la moyenne nationale.

Ce que le Compte Administratif a mis en évidence, c'est aussi une évolution inquiétante des dépenses de fonctionnement et également l'extinction de l'encours de la dette à emprunt 0 qui serait relativement peu probable avant 2020.

En dehors de ces considérations peu optimistes, nous ne pouvons que prendre acte des taux d'exécution en baisse du budget 1998.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Monsieur ROMAN.

M. ROMAN - Monsieur le Maire, simplement un mot sur le problème de l'évolution des bases fiscales. Il se trouve que la Communauté Urbaine édite chaque année, et elle vient de le publier -et je pense, Monsieur le Maire, qu'il serait bien que l'on puisse communiquer à l'ensemble des élus le document que je vous ai transmis ainsi qu'à Madame AUBRY - l'évolution du potentiel fiscal des 86 villes, 87 communes de la Communauté Urbaine depuis 4 ans.

La définition du potentiel fiscal, c'est ce que rapporterait l'impôt si on appliquait à la réalité de la base que l'on constate le taux moyen des villes de même importance au niveau national. Cela veut dire que c'est la vraie photo, sans tenir compte des disparités de taux, on applique le taux moyen, et donc on voit bien par rapport au potentiel fiscal par habitant quelle est la véritable richesse des villes et quelle est la véritable évolution des richesses des villes.

On adressera ce document et je ne veux pas le commenter outre mesure mais on y constate quelque chose de très intéressant sur l'ensemble de la Communauté Urbaine. C'est que de toutes les grandes villes, celle qui augmente régulièrement son potentiel fiscal de la manière la plus sensible, c'est la ville-centre, et je le dis, c'est la ville de Lille. Et Lille par rapport à Roubaix, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq, Armentières, est une ville qui présente une évolution de l'enrichissement de sa base fiscale qui est bien plus importante, non seulement que la moyenne de la Communauté Urbaine puisque nous sommes au-dessus de la moyenne de la Communauté Urbaine, mais aussi que chacune des autres grandes villes, ce qui tend à conforter le discours qui était celui de Monsieur le Maire tout à l'heure, repris par un certain nombre d'autres orateurs sur l'importance d'avoir un coeur de métropole qui soit le plus attractif possible?

.../...

Donc, je suggère, Monsieur le Maire, que nous puissions adresser à l'ensemble des membres du Conseil Municipal ce document qui est très instructif à cet égard, et à un autre égard que nous avons eu l'occasion d'évoquer aussi aujourd'hui.

Monsieur le Maire - On va le communiquer à tous les membres du Conseil Municipal.

Je pense, Madame, que vous allez présider la séance. Suivant les usages, je dois me retirer, puisque c'est le Compte Administratif du Maire et que vous devez le voter hors sa présence.

(sortie de Monsieur le Maire)

Mme AUBRY - Un mot peut-être, juste pour compléter ce que vient de dire Bernard ROMAN qui nous a présenté avec clarté et conviction ce Compte Administratif. Vous avez vu que plusieurs études étaient sorties ces dernières semaines et encore cette semaine dans la revue " Challenges " qui montrent les conséquences en matière d'emplois de ce que vient de dire Bernard ROMAN, c'est-à-dire l'accroissement de notre potentiel fiscal.

La Ville de Lille, cette année, en nombre d'emplois, arrive juste derrière Lyon, et pratiquement avec un nombre équivalent, c'est-à-dire qu'en pourcentage d'augmentation du nombre d'emplois, évidemment, nous sommes devant. Je crois que ceci explique largement que notre potentiel fiscal évolue favorablement.

Monsieur BIENVENU je suis un peu étonnée que vous nous reprochiez presque de ne pas nous endetter alors que pendant des années, avec juste raison, vous étiez inquiet de l'endettement qui était en train de se résorber.

M. BIENVENU - C'est un constat.

Mme AUBRY - C'est un constat. Vous pourriez au moins souligner qu'il est positif.

Nous allons, puisque Monsieur le Maire est sorti, mettre aux voix ce Compte Administratif 1998

Qui souhaite l'approuver ? les membres de la Majorité Municipale

Qui vote contre ? néant

Qui s'abstient ? l'intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale" et le Front National

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je vous remercie. Je pense que nous pouvons rappeler Monsieur le Maire.

(retour de Monsieur le Maire)

Monsieur le Maire, la Majorité est heureuse de vous annoncer qu'elle a voté à l'unanimité des suffrages exprimés pour votre Compte Administratif 1998, l'Opposition s'étant abstenue.

Monsieur le Maire, je vous laisse à nouveau la présidence.

.../...

Monsieur le Maire - Madame, je vous remercie d'avoir si bien présidé ce débat du Conseil Municipal.

Je veux remercier Monsieur ROMAN qui tient nos finances depuis bien des années et qui les tient très bien d'ailleurs.

Je veux remercier également Monsieur TREELS, Directeur Général des Finances et tous ceux qui sont autour de lui.

Et puis, je veux saluer Monsieur SERRE notre Trésorier Principal, avec qui nous avons des relations agréables et cordiales.

Et plus généralement remercier le Secrétaire Général qui dirige l'ensemble des services municipaux, et l'ensemble du personnel municipal. Tous ceux qui m'ont aidé par conséquent à traduire ce document administratif qui est le résultat comptable de toutes les opérations et de toutes les activités que nous avons faites.

Merci, Monsieur ROMAN, et merci au Conseil Municipal, bien entendu, à ceux qui l'ont approuvé et à ceux qui se sont abstenus.

99/222 - Ville de Lille - Compte de gestion du Trésorier Principal - Exercice 1998 - Ratification.

Adopté.

99/223 - Pouponnière - Compte Administratif de 1998 - Ratification.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

99/224 - Pouponnière - Compte de Gestion du Trésorier Principal - Exercice 1998 - Ratification.

99/225 - Dotations complémentaires et nouvelles - Exercice 1999 - Décision modificative n°1.

99/226 - Divers produits communaux - Admissions en non valeur.

99/227 - Opéra La Petite Sirène - Financement partiel sur la réserve parlementaire de Monsieur ROMAN.

99/228 - Opération Eté de l'Action sportive municipale de proximité à Lille-Sud - Financement partiel sur la réserve parlementaire de Monsieur ROMAN.

99/229 - Travaux dans les écoles - Financement partiel sur la réserve parlementaire de Monsieur ROMAN.

99/230 - Section F.O. du personnel communal de Lille - Congrès Départemental Force Ouvrière des services publics et de santé du 24 au 26 mars 1999 à Armentières - Subvention exceptionnelle.

99/231 - Fédération Nationale Laïque de Structures et d'Activités Educatives Sociales et Culturelles Les FRANCAS - Organisation de l'Assemblée Générale Nationale 99 à Lille du 22 au 24 mai 1999 - Subvention exceptionnelle.

99/232 - Accueil d'élèves norvégiens au Collège Louise Michel du 19 mai au 2 juin 1999 - Subvention exceptionnelle.

.../...

99/233 - Présentation du rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière du Crédit Municipal en 1998.

99/234 - Caisse de Crédit Municipal - Budget Primitif de 1999 - Information.

99/235 - Budgets primitif et supplémentaire (reports) - Transferts de crédits - Exercice 1999.

Adoptés.

99/236 - Maison d'Accueil du Jeune Travailleur - Réhabilitation du bâtiment sis 17, rue de Thumesnil à Lille - Subvention d'équipement.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Monsieur BURIE ne prend pas part au vote).

99/237 - Institut Lillois d'Education Permanente - Travaux de réaménagement - Emprunt de 2.500.000 F - Garantie financière partielle de la Ville.

99/238 - Immeuble situé à Lille 12, rue Malpart - Ancienne maternité Roger Salengro - Incendie du 3 janvier 1999 - Indemnité d'assurance.

99/239 - Assurance " Flotte automobile " - Lancement d'une procédure de marché négocié.

Adoptés.

INFORMATIQUE

99/240 - Adhésion à l'A.C.T.I.F. - Association des Collectivités Territoriales Informatisées de France.

99/241 - Adhésion à l'A.C.T.U. - Association des Collectivités Territoriales et établissements publics rattachés Utilisateurs Civitas.

Adoptés.

DECENTRALISATION

99/242 - Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Madame BAERT ne prend pas au vote).

99/243 - Contrat de Ville - Programme 1999 - Fonds de Participation des Habitants - Subventions.

99/244 - Quartier de Wazemmes - Réaménagement de la cour de l'école Ampère, 85 boulevard Montebello - Demande de subvention.

99/245 - Quartier de Wazemmes - Equipement des salles spécialisées du pôle sportif rue d'Iéna - Demande de subvention.

99/246 - Travaux de rénovation des écoles - Financement partiel sur la réserve parlementaire de Monsieur CACHEUX.

99/247 - Quartier Bois-Blancs - Financement partiel sur la réserve parlementaire de Monsieur ROMAN.

.../...

99/248 - Quartier de Moulins - Financement partiel par la réserve parlementaire de Monsieur Bernard ROMAN.

99/249 - Quartier Moulins - Financement partiel par la réserve parlementaire de Monsieur Bernard ROMAN.

99/250 - Quartier de Moulins - Financement partiel par la réserve parlementaire de Monsieur Bernard ROMAN - Versement de subventions à diverses associations.

Adoptés.

Chemise n°30

Rapporteur : Monsieur DELGRANGE,
Conseiller municipal délégué

ACTION HUMANITAIRE

99/399 - Subventions destinées aux organismes à vocation humanitaire.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues démocrates, j'interviens à l'instant pour évoquer la situation du Kosovo. A la minute où je vous parle, 700.000 Kosovars ont fui leur terre pour se réfugier au Monténégro, en Macédoine et en Albanie.

Selon le H.C.R., un demi-million de personnes pourraient encore fuir leur pays.

Face à cette situation, la solidarité nationale et internationale s'est mise en mouvement. A Lille, nous ne sommes pas en reste.

Si les fascistes pouvaient éviter de m'interrompre, surtout sur ce sujet !

La souffrance des Kosovars ne nous laisse pas insensibles. Elle n'est pas sans nous rappeler celle de nos concitoyens lors des années noires de notre histoire.

(C'est encore vos amis qui étaient à l'origine de cette affaire.)

A votre demande, Monsieur le Maire, quelques initiatives ont été prises. Ainsi, animés et gérés par la Fondation de Lille, 120.000 dépliants d'appel à la solidarité ont été expédiés chez les Lillois et Hellemmois. 1.500 affiches 40 x 60 ont été distribuées chez les commerçants et 80 affiches Decaux ont rempli nos panneaux.

A ce jour, la Fondation de Lille a reçu pour 131.730 F de dons suite à cette campagne de communication. Viendra s'ajouter à cette somme une subvention exceptionnelle d'un montant de 100.000 F qui, à la fin de mon propos, sera soumise à votre approbation.

La Fondation de Lille a aussi ouvert ses portes pour recevoir des dons en nature, nourriture, vêtements, couvertures que nos concitoyens ont donnés en quantité importante.

Je voudrais à cet effet saluer le travail des bénévoles qui ont assuré à la Fondation, depuis le 7 avril, les permanences pour accueillir nos concitoyens.

.../...

La Fondation de Lille a aussi contribué et participé au collectif Solidarité Nord/Kosovo qui fédère plusieurs associations. Pour en citer quelques-unes Réninja, Tutti Fruti, Le Père Noël Sans Frontières, Mères pour la Paix, La Croix Rouge de Lille, les sapeurs pompiers. D'autres nous ont rejoints depuis.

Cap Humanitaire, en lien étroit avec la Fondation de Lille, coordonne l'ensemble des moyens mis en oeuvre sur la ville et la métropole. Quelques éléments sur ces moyens :

- la mise à disposition par la Ville d'un local à Vauban,
- l'utilisation des locaux de la Fondation de Lille,
- la mise à disposition d'un local au M.I.N. à la Croix Rouge par la Communauté Urbaine de Lille,
- la mise à disposition des locaux de la Sernam, la mobilisation des moyens moteurs de la Ville de Lille pour transporter d'un point à un autre les dons ainsi récoltés dans la communauté.

Le collectif a par ailleurs mobilisé plusieurs entreprises, pour en citer quelques-unes la Sernam qui nous prête ses locaux, la S.A. Bernard (qui n'a rien à voir avec l'individu ici présent), la CAMIF, Décathlon, Leroy-Merlin, Dubois Matériaux, Lesquin Palettes et la SEITA.

Une cinquantaine de bénévoles nous ont accompagnés pour emballer et préparer les palettes.

A ce jour, 700m³ de dons ont été véhiculés, 14 collectes organisées en une dizaine de lieux de la métropole. Des convois sont déjà partis : un le 29 avril composé d'un camion de 60m³ et d'un véhicule d'accompagnement emportant 10 tonnes de dons constitués essentiellement de nourriture et de produits d'hygiène. Un second est parti le 5 mai composé de trois véhicules de 80m³ et de deux camionnettes de 10m³. Ils emportent 60 tonnes de dons.

En projet, 4 convois sont prévus les 20 mai, 30 mai, 15 juin et 30 juin, de même proportion.

En conclusion, chacun mesure l'engagement des gens de la métropole. Vous aurez observé, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, que mon propos est resté aux abords des questions de fond que soulève la situation dans les Balkans. Néanmoins, je me permettrai un écart pour souligner une fois encore que des manipulations des sentiments nationalistes conduisent à des pratiques inacceptables, à des pratiques fascistes. Je n'oublie pas qu'il ne saurait y avoir de guerre propre, je ne désespère pas, comme beaucoup d'entre nous, de voir MILOSEVIC devant les tribunaux internationaux.

Pourtant, je pense que cet élan ne doit pas s'arrêter là. En effet, si les Kosovars sont expulsés de chez eux par les miliciens et l'armée de MILOSEVIC, leurs voisins des Balkans les accueillent tant bien que mal, alors que leur situation politique, économique et sociale est largement instable.

Notre aide doit donc aussi aller vers ces peuples qui souffrent de la guerre.

J'ajoute enfin qu'une fois le conflit terminé, il nous faudra envisager une aide globale aux Balkans, y compris sur le plan politique, afin que l'alternative progressiste se dessine dans cette partie du monde et empêche à jamais l'arrivée au pouvoir de barbares fascistes et de régimes réactionnaires.

.../...

Monsieur le Maire - Le Conseil Municipal vous remercie, Monsieur Bouziane DELGRANGE, d'assurer la coordination de ce dispositif.

Je remercie les nombreux Lillois, Lilloises, Hellemmois, Hellemmoises, qui ont manifesté leur solidarité, leur générosité. C'était tout à fait impressionnant. Monsieur DELGRANGE vous a proposé une subvention exceptionnelle de 100.000 F. Cette aide sera principalement destinée aux actions menées en liaison avec le Haut Commissariat pour les Réfugiés de l'O.N.U.. Il a même évoqué les camions qui partaient pour aider tous ces réfugiés, et il a fait un commentaire que je partage sur ces événements.

Que ceux qui sont d'accord avec ce rapport le manifestent en levant la main

(M. BERNARD demande la parole)

Vous étiez encore inscrit pour ça ... ? Vous osez soutenir MILOSEVIC...?

M. PETITE - Je souhaite simplement une minute et demie ...

Monsieur le Maire - D'accord... Mais vous voyez que vous intervenez sur toutes les questions ...

M. PETITE - Puisque vous êtes plein de bonne volonté, je vais en profiter, avant de parler sérieusement d'une question sérieuse, pour vous dire simplement qu'à la proportionnelle, nous devrions être 6 et que vous devriez être minoritaires !

Ensuite, nous ne devons pas avoir les mêmes dossiers parce que j'ai ici sous le coude 220 délibérations, et que nous ne faisons que 4 interventions ! Donc, nous n'intervenons pas sur tout !

Monsieur le Maire - Il y a 220 délibérations ... ? Bref ! Même l'arithmétique nous sépare !

M. PETITE - Alors, où va-t-on ... !

Pour parler sérieusement, il s'agit d'apporter une assistance d'urgence aux Kosovars qui subissent un exode vers l'Albanie, la Macédoine ou le Monténégro.

Je vais essayer de parler sereinement, et j'espère être écouté de la même façon, et non pas d'une façon partielle, voire partielle. Je vous remercie d'avance.

Les plus âgés d'entre nous ont connu de nombreux exodes, celui de 1940 avec ses cortèges de réfugiés bombardés par les stukas ; celui des Français et harkis d'Algérie de 1962 obligés de choisir, quand c'était encore possible, entre la valise et le cercueil. Nous sommes donc à même de comprendre la situation des Kosovars, et celle de nombreux peuples à travers le monde.

Nous sommes aussi à même de comprendre les souffrances du peuple serbe qui fut longtemps notre allié -j'ai bien dit «le peuple serbe» défenseur de son identité et de son pays, mais victime de bombardements se voulant précis, mais se révélant capables de dommages collatéraux considérables et aveugles si l'on en juge par la dernière attaque sur l'ambassade de Chine.

Alors, à quel titre et pour quelle raison choisir d'aider seulement les Kosovars ? Tout le monde n'est pas d'accord sur les causes de cette guerre, sur notre engagement et ses conséquences, j'ajouterai même parmi les électeurs de votre majorité.

.../...

Par suite, ou bien on laisse à chacun, en son âme et conscience, le soin de soutenir ceux qu'il estime devoir aider, ou bien le Conseil Municipal apporte son assistance aux deux peuples souffrant de ce conflit par les associations adéquates.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Habile, cher Monsieur ! Enfin une intervention habile ... Trop habile sans doute !

Il est proposé d'adopter la délibération de Monsieur Bouziane DELGRANGE accordant 100.000 F de subvention.

Ceux qui sont d'accord pour l'adopter le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National qui ne prend pas part au vote.
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. BERNARD - Nous ne participons pas au vote.

Monsieur le Maire - Vous ne voulez pas exprimer votre solidarité avec le peuple du Kosovo...

M. BERNARD - Monsieur PETITE a expliqué ... !

Monsieur le Maire - J'ai compris ... Vous faites le pont avec MILOSEVIC ... ? Très bien ! Je sais interpréter les propos, et le Conseil Municipal aussi...!

M. PETITE - Tant qu'on n'a pas défini les responsabilités des uns et des autres ... !

Monsieur le Maire - Oui, oui ...

(Monsieur MUTEZ demande la parole)

Monsieur MUTEZ, vous voulez nous dire qu'on va vendre du pain...? Allez-y, exprimez la solidarité avec ce peuple ...

M. MUTEZ - Monsieur le Maire, ce que je voulais souligner ce soir, c'est le geste très généreux de nos boulangers qui sont emmenés par Claude SOHET, Président de l'Union commerciale de Fives, mais aussi de la Fédération des boulangers.

Ce samedi, à l'occasion de leur Saint-Honoré (puisque depuis trois ans, ils fêtent la Saint-Honoré à Lille) ils vont fabriquer et vendre 5.000 pains pour la Fondation de Lille. C'est un appel à la population lilloise et à tous ceux qui viendront à Lille ce samedi que je lance pour qu'ils achètent, pour 10 francs, ces pains de 500 grammes fabriqués avec générosité par nos boulangers du Nord/Pas-de-Calais. Ces pains vont venir de toute la région, et seront vendus sur la Grand'Place de Lille au bénéfice de la Fondation de Lille qui utilisera cet argent pour soulager la détresse des déportés Kosovars.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Maire, pour souligner le côté très généreux et très citoyen de nos boulangers.

Monsieur le Maire - Donc, on remercie les boulangers. Consommez beaucoup de pain pour exprimer votre solidarité avec tous ceux qui sont dans le malheur au Kosovo.

.../...

99/400 - Subventions destinées aux organismes à vocation humanitaire.

Adopté.

Chemise n°20

Rapporteur : Madame FILLEUL,
Conseiller municipal délégué

PERSONNES AGEES

99/325 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Agées.

Adopté.

99/326 - Plan Local d'Actions en direction des retraités et des personnes âgées.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, une partie de la population de notre ville a changé à très grande vitesse, les aînés. Vivant plus longtemps, ils vivent souvent plus longtemps en forme et, de ce fait, se composent aussi bien d'hommes et de femmes qui vivent en grande dépendance et en perte d'autonomie que d'hommes et de femmes qui sont très présents dans la ville, à la pointe souvent de la générosité, de la solidarité, et de l'humanisme, soucieux d'être encore plus utiles, plus actifs, parfois plus sportifs ou plus cultivés.

La Ville se devait de changer avec eux, d'apporter des réponses nouvelles à ces besoins nouveaux et à ces aspirations nouvelles.

C'est pourquoi je vous propose aujourd'hui d'adopter un plan qui constitue un guide et un cadre pour l'action dans les années à venir dans leur direction. Je l'ai appelé " La Ville en Bleu ".

Je crois pouvoir dire que ce cadre est un cadre solide dans la mesure où il a été élaboré en étroite collaboration avec les associations et les professionnels de la Ville qui travaillent au sein de l'instance locale de coordination gérontologique, qu'il a été amendé et enrichi par les remarques du Conseil Communal de Concertation, mais également par les remarques des différents Conseils de Quartier.

Ensuite, il a été travaillé en collaboration avec les services de la Ville et les services du C.C.A.S.. Je profite de l'opportunité qui m'est donnée pour remercier toutes ces personnes qui ont collaboré à ce Plan Local d'Actions.

Il constitue une base de travail tout à fait partagée qui devrait nous permettre de travailler d'autant plus en bonne intelligence et en grande collaboration avec le Conseil Général qui est en train de mettre en place de nouveaux secteurs de coordination gérontologique, et avec le Ministère de la Solidarité et avec Madame AUBRY qui se propose de soutenir et d'accompagner les villes qui mènent des projets pour une mise en réseau des différents acteurs qui travaillent auprès des personnes âgées.

Je pense ce cadre solide dans la mesure où il s'inscrit dans la continuité de l'action de mes prédécesseurs. En effet, Monsieur le Maire, grâce à vous qui avez su sentir le besoin de l'humanisation des hospices, et grâce à Madame PETIT et à Monsieur KANNER qui ont su sentir les besoins de convivialité et de proximité, nous avons à Lille une politique d'hébergement des personnes âgées unique en France et tout à fait exemplaire à travers ces petites résidences de quartiers.

.../...

Je n'en prendrai pour preuve que la résidence des Bois-Blancs inaugurée récemment et qui voit déjà 22 de ses studios réservés sur les 25 offerts.

Continuité également dans la relation avec les associations de la ville, parce que je pense que vous serez d'accord avec moi pour dire que la Ville ne peut pas tout faire, et ne peut pas tout faire seule. C'est pourquoi nous nous proposons de continuer à travailler avec le tissu associatif de la ville que nous avons la chance d'avoir tout à fait riche, constructif, et complémentaire à notre action.

Nombreuses en effet sont les associations qui travaillent avec nous, à la fois dans le domaine des loisirs et de l'animation, avec l'action d'Inter âge, mais également dans le domaine de l'utilité sociale et de lutte contre le racisme, avec l'association des jeunes retraités, ou encore l'apport de l'U.T.L. plus culturel cette fois, mais aussi l'accompagnement des plus démunis avec les petits Frères des Pauvres, et un certain nombre d'associations. Mais également en lien avec le C.C.A.S., les associations de maintien à domicile qui permettent de donner à la fois soins et services aux plus âgés.

C'est donc dans cet esprit, j'allais dire de continuité et d'innovation que je propose, dans les dossiers que vous avez pu recevoir dans le cadre du Conseil de municipalité, 40 actions qui s'organisent autour de 4 grandes priorités, 4 grandes missions :

- Renforcer la politique d'accueil des plus âgés, en complétant le dispositif d'hébergement dont je vous parlais par deux nouvelles résidences pour personnes âgées. En nous proposant de donner en même temps plus de souplesse à ce dispositif, en ménageant de l'accueil de jour, de l'accueil de nuit, et de l'accueil temporaire destiné également à soutenir les familles qui accueillent chez elles des très âgés.

Egalement en donnant plus de qualité, en impulsant une démarche de charte de qualité à l'intérieur de nos résidences, mais également avec les résidences à statut privé.

2ème axe : Renforcer le soutien aux plus fragiles.

Il s'agit de proposer une réponse de qualité, coordonnée, complémentaire, à chaque retraité en difficulté et à sa famille. Par exemple lors d'un retour à domicile après une hospitalisation, en créant un service social d'accueil, d'orientation, d'information, en lien avec des comités d'action par quartier qui regrouperait les professionnels, les associatifs impliqués ; mais aussi en améliorant l'accessibilité de la ville, le soutien à l'entourage, et l'intégration des populations les plus isolées comme les personnes âgées migrantes, mais également les personnes maltraitées.

3ème axe : Développer l'information.

Il faut en effet permettre à chaque retraité et à leur famille de connaître les services offerts sur le territoire lillois, à la fois par la municipalité, mais également par les différentes associations et les structures.

L'objectif est ainsi de développer la connaissance des droits et des choix possibles pour que chacun, bien informé, puisse être intégré à la vie sociale et rester acteur de son propre projet de vie.

Enfin, il nous semble important de promouvoir la citoyenneté.

.../...

Les retraités actifs sont une chance pour la société. Leur énergie, leur disponibilité doivent être mobilisées pour assurer une plus-value sociale pour tous les habitants. C'est pourquoi, si vous en êtes d'accord, nous soutiendrons davantage les actions d'utilité sociale et faciliteront l'intégration des retraités à la vie sociale.

Cette politique s'appuie déjà et continuera de s'appuyer sur des moyens humains nouveaux, en particulier au travers du dispositif emplois jeunes, mais également financiers que vous avez bien voulu nous accorder dans le cadre du budget 1999.

Elle se donne également pour objectif de s'adapter en évaluant les besoins et les réponses apportées au travers d'un observatoire.

Ce que je vous propose donc aujourd'hui -et ce sera ma conclusion, Monsieur le Maire- c'est donc d'avancer encore plus tous ensemble pour proposer un contexte, un cadre de vie dans lequel chaque retraité puisse concevoir et gérer son propre projet de vie comme citoyen et acteur intégré à la vie de son quartier et de sa ville dans la liberté de choix et le respect de chacun.

Merci de votre attention.

Monsieur le Maire - Très bien, Madame FILLEUL. En 7 minutes, vous avez fait le tour de cet immense problème.

Je dois dire que ce que l'on fait en direction des personnes âgées est impressionnant dans la ville de Lille. On atteint les objectifs que l'on avait définis lors de la dernière consultation, avec en particulier ces maisons dans chaque quartier.

Monsieur LABBEE, vous avez quelque chose à dire ?

M. LABBEE - Oui. Monsieur le Maire, mes chers collègues, chacun, ici, connaît la grande compétence et le dévouement de notre collègue Jacques RICHIR pour la cause des personnes âgées, en particulier lilloises. C'est sur la base de ses avis éclairés que je prends la parole ce soir sur le plan local d'actions en faveur des personnes âgées.

Mieux vaut tard que jamais, nous sommes aux deux tiers du mandat municipal, et nous examinons ce soir ce plan d'actions en direction des retraités et des personnes âgées.

Le document soumis à notre délibération, curieusement, comporte le bilan de la période 1992-1998, c'est-à-dire que nous jouons à saute-mouton sur les deux mandats municipaux, et il apparaît nécessaire de dresser un bilan objectif de l'action de votre majorité au cours du mandat 89-95 et du présent mandat.

La principale promesse de votre campagne 89 concernant les personnes âgées était la construction, au cours des six années, d'une résidence collective alors appelée D.C.P.A. dans chacun des 10 quartiers de Lille.

Au terme du mandat de 95, Lille-Sud et le Vieux-Lille, mais uniquement Lille-Sud et le Vieux-Lille, étaient pourvus, ce grâce à l'initiative associative, le quartier de Moulins voyait un bâtiment de la Résidence des Moulins, rue des Meuniers transformé en D.C.P.A..

Aussi, en 95, un tiers seulement de la promesse électorale était tenu !

.../...

Ce n'est qu'au cours de la première moitié de l'actuel mandat qu'ont été réalisées les petites structures d'accueil pour personnes âgées des quartiers des Bois-Blancs, Faubourg de Béthune, Fives et Lille-Centre.

Celle de Wazemmes ouvrira en juin prochain.

Pour Vauban et pour Saint-Maurice, acceptons l'augure d'une ouverture au plus tard en 2001.

C'est ainsi que c'est en deux mandats, et en douze ans qu'aura été tenue la promesse faite en 1989 pour le mandat 89-95 !

Encore faut-il préciser pour être objectif que, dans l'intervalle, de nombreux établissements pour personnes âgées ou résidences ont disparu. C'est le cas de l'hospice Le May, rue Boileux, de l'hospice Gantois, des pavillons Cordonnier et Baës au C.H.R., du foyer logement de la rue Van Hende, celui du boulevard de Metz, mais aussi d'une grande partie de la résidence des Moulins vendue pour réaliser des logements pour étudiants.

Ajoutons à cela que des résidences H.L.M. qui accueillait des personnes âgées ont été vendues comme le groupe Delory à Lille-Centre, ou ont changé d'affectation comme le local de la rue de Toul ou la rue des Sarrazins.

S'il faut reconnaître que l'offre de logements pour personnes âgées a réellement progressé en matière qualitative, il n'en est pas de même sur le plan quantitatif.

La recherche d'une solution d'hébergement lorsque le maintien à domicile n'est plus possible et que la personne âgée ne relève pas pour autant d'un long séjour hospitalier tient toujours du parcours du combattant. En particulier pour les retraités des classes moyennes qui ne sont pas éligibles à l'aide sociale et qui ne peuvent pas toujours pour autant acquitter des sommes mensuelles parfois supérieures à 10.000 F.

Le P.L.A. que vous nous proposez ce soir comporte 40 mesures. Nous sommes étonnés de ne pas y retrouver 4 des promesses qui figuraient dans le programme 95. Je cite : «la construction d'une deuxième résidence Edilys ; la création d'un fonds pour les retraités en voie de dépendance ; un service de visiteurs à domicile ; un service d'urgence d'accompagnement à la sortie d'hôpital».

Nous n'évoquerons ici que brièvement les fiches-programmes que vous nous proposez.

La fiche n°5 prévoit l'élaboration d'une charte de qualité pour tous les établissements de retraite de Lille avec un droit de regard de la Ville de Lille. N'est-ce pas plutôt le rôle du Conseil Général ou d'un organisme national de labellisation comme le GERIAPA ?

La Ville de Lille a elle-même de réels efforts à accomplir pour mettre à niveau ses établissements gérés par le C.C.A.S., comme les Dintellières ou comme la résidence des Baignaux.

Deuxième point, la création d'un service social retraités du C.C.A.S. peut s'avérer intéressante, à condition que ce service soit réactif et intervienne dans une véritable logique de réseau entre les intervenants municipaux et l'ensemble des intervenants en gérontologie-gériatrie.

Cette même logique devra prévaloir pour la mise en place des comités d'action de quartier dont vous envisagez la création.

.../...

Vous évoquez à juste titre dans la fiche n°10 la mise en place d'actions auprès des populations migrantes vieillissantes, effectivement très isolées. Mais nous vous demandons également de réfléchir à la mise en place d'actions pour les personnes handicapées mentales vieillissantes. Leur vieillissement physiologique est plus précoce, mais les institutions ne connaissent que leur âge civil réel, et beaucoup d'entre elles vivent donc chez des parents eux-mêmes parfois très âgés.

De nombreuses fiches concernent la citoyenneté des personnes âgées et leur meilleure participation à la vie de la cité. Cela n'appelle pas de remarques de notre part, mais nous regrettons en revanche la faiblesse des fiches concernant l'urbanisme et l'habitat. Le succès de la résidence Edilys construite par la S.L.E. rue Meurein montre qu'il existe un large besoin de résidences-services pour les personnes âgées, en particulier quand elles permettent la prise en compte de personnes âgées désorientées.

Nous regrettons le manque de volontarisme de l'Office H.L.M. de Lille, devenu OPAC, dans le domaine de l'innovation pour l'habitat des personnes âgées. Des villes comme Toulouse, Dijon, Rennes ou Grenoble, développent de nouveaux concepts de résidences-services, développent dans des programmes d'habitat classique des appartements adaptés pour les personnes âgées, pouvant aller jusqu'à des appartements thérapeutiques dont la gestion est confiée au C.C.A.S. ou à des associations de soutien à domicile.

La mixité sociale, c'est aussi l'intergénération dans l'habitat, et il y a place pour des expérimentations innovantes à des coûts raisonnables si elles sont intégrées dès le départ dans des opérations de construction.

En conclusion, ce P.L.A. contient un certain nombre de mesures intéressantes. Les sommes mobilisées par la Ville ne sont pas très importantes, mais il est vrai que les politiques gérontologiques sont essentiellement de la compétence du Département et de l'Etat.

Ce P.L.A. mérite d'être mis en oeuvre, mais devra être enrichi au cours des prochaines années. La Ville devra notamment veiller à encourager et à accompagner les initiatives qui viennent des associations de soutien à domicile particulièrement actives sur ce secteur.

Ce Plan, par ailleurs, devra s'enrichir d'un volet concernant la prise en charge des personnes âgées très dépendantes. Les résultats du recensement confirmeront sans doute qu'il s'agit là d'un des défis majeurs du prochain siècle.

Monsieur le Maire - Merci.

Monsieur BERNARD, encore vous ...

M. BERNARD - Pour votre plaisir, Monsieur le Maire ...

Monsieur le Maire - Vous voyez ... C'est ce que j'avais annoncé ... !

M. BERNARD - On reste dans les clous ... !

Quelques considérations sur ce plan local d'actions.

Cela a été dit, les personnes âgées représentent 18% de la population et avec le vieillissement, cette proportion a tendance à s'accroître. Le problème de cette classe d'âge est, avant tout, un problème d'hébergement. Or, nos structures d'accueil sont à la fois insuffisantes et inadaptées.

.../...

La Ville se désengage même des foyers logements qui allient pourtant, de l'avis de leurs occupants, autonomie de vie et environnement aidé.

La solution la meilleure, nous le savons, reste le maintien à domicile puisqu'il a été prouvé que 50% des personnes transplantées décédaient l'année suivante.

Encore faut-il que la collectivité s'implique financièrement, et malheureusement la plupart des actions contenues dans ce plan se font à coût constant, indépendamment des besoins en hausse d'une population spécifique dont les ressources ne sont pas extensibles.

Certes, deux résidences vont être construites, sans que pour autant l'échéancier d'investissement soit connu. On ne connaît d'ailleurs pas l'étendue de notre sous-équipement en terme de lits pour 1000 habitants. A-t-on pensé aussi à associer les occupants potentiels en intégrant leurs souhaits lors du choix de la structure ?

On ne peut échapper pourtant au sentiment ambiant négatif de bon nombre de familles lilloises qui rechignent à placer leurs parents dans des établissements d'hébergement considérés soit comme obsolètes, soit comme prohibitifs en coût.

Il conviendrait enfin de généraliser les chambres réservées à la section de cures médicales.

A côté des campagnes de communication que l'on promeut sur l'implication de nos aînés dans la vie de la cité, il ne faut pas se cacher que, dépendance aidant, l'hébergement est un élément déterminant trop souvent dilué dans ce plan d'actions.

En effet, la proximité de la Belgique pousse bon nombre de personnes âgées, pour des raisons de coût, mais aussi de facilités d'admission, à s'y faire héberger. Sans compter que nos voisins soignent l'humanisation avec des unités de petite taille.

Cette différence montre l'importance pour cette population, souvent désemparée, de connaître par le menu les conditions d'accueil, les conditions de prise en charge, et le prix des prestations.

Bien que cible économique privilégiée, les retraités font malheureusement les frais d'un manque de considération à l'égard de leurs problèmes. La modification des lieux de vie, l'apparition des contraintes liées à la vie en collectivité, une impression de mise à l'écart de la vie sociale, sont autant de problèmes qui mériteraient davantage que ce catalogue d'actions.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - M. KANNER.

M. KANNER - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Groupe Socialiste votera sans surprise, mais surtout sans réserve, le rapport de Madame FILLEUL.

Le plan que nous a présenté notre collègue est un plan ambitieux qui repose sur 40 fiches très complémentaires qui représenteront des actions très utiles pour nos concitoyens les plus âgés. C'est aussi un plan adapté parce qu'il est le résultat d'une forte concertation qui a été menée par Mme FILLEUL, tant auprès des conseils de quartier qu'auprès du Conseil Communal de Concertation, mais surtout, il est le fruit -et je crois qu'il ne faut pas le négliger, et nos collègues de l'opposition devraient s'en rappeler- d'un travail collectif mené depuis des mois par le comité de coordination gérontologique qui est un outil tout à fait original et innovant sur notre ville de Lille.

.../...

C'est aussi, Monsieur le Maire, mes chers collègues, un plan pragmatique puisqu'il part des besoins pour y apporter des réponses réalisables à court et moyen termes.

On ne rappellera jamais assez dans cette enceinte que Lille, en quelques années, a tranquillement et sans difficultés majeures, fermé ses hospices, Le May, Gantois, ou encore M.R.P.A. dans l'enceinte du C.H.R., pour créer des équipements de proximité de qualité, dont le dernier sera prochainement inauguré sur le territoire du quartier de Wazemmes.

Vauban verra dès cette année les premiers travaux pour le lancement d'une petite structure d'accueil, rue de Toul, dans un secteur extrêmement apprécié de Vauban-Esquermes. Nous sommes déjà convaincus que cette résidence sera très vite occupée.

Saint-Maurice fera l'objet d'une étude originale permettant d'associer différentes populations, permettant peut-être aussi d'avoir des financements expérimentaux de la part de l'Etat.

Je rappellerai simplement à nos collègues de l'opposition que quand on veut balayer, il faut aussi balayer devant sa porte ! Quand Monsieur LABBEE nous dit que nous n'avons pas de projet sur les Dintellières ou sur Beignaux, si celle qui représente l'opposition siégeait au Conseil d'Administration du C.C.A.S. qu'elle déserte depuis plus de deux ans, il saurait que nous avons un projet d'achat des Dintellières pour une réhabilitation totale, et vous sauriez aussi que la Résidence des Beignaux sera réhabilitée à partir de cette année ... Mais c'est vrai qu'on ne peut pas être partout ... ! En tout cas, les retraités doivent savoir ce soir que vos représentants ne siègent pas dans les instances où ils sont défendus.

D'autre part, je n'oublie pas non plus de citer M. RICHIR qui s'en prend, par le biais de M. LABBEE, à l'OPAC de Lille, mais, sauf erreur de ma part, je crois que M. RICHIR ne siège plus depuis environ quatre ans ...

M. CACHEUX - Je confirme !

M. KANNER - ... alors qu'il a sa place bien sûr au Conseil d'Administration de l'OPAC de Lille ! Il fallait quand même le rappeler.

M. DECOCQ - Surtout quand il n'est pas là ... !

M. KANNER - Mais sa place était réservée, M. DECOCQ !

Pour la résidence Edilys, je n'oublierai pas de rappeler à nos collègues que cette résidence, qui s'est construite en plein centre de Lille, dans le quartier de Wazemmes, n'a été possible que parce que la ville a apporté le foncier dans le panier de la mariée. La S.L.E. a donc pu ainsi réaliser cette résidence.

Ce rapport, mes chers collègues, est une approche équilibrée sur le plan qualitatif et sur le plan quantitatif, et je rejeterai d'un revers de main les arguments de la droite municipale qui préfère jouer les comptabilités d'épicier qu'on peut considérer comme surréalistes au regard de la satisfaction que nous enregistrons tous les jours et d'une manière sans précédent par les personnes âgées de cette ville et par leurs familles.

Ce Plan sera reconnu par le Conseil Général du Nord qui a décidé de financer un poste de coordination gérontologique dans le cadre de sa nouvelle politique. C'est là aussi un plus que nous pouvons enregistrer.

.../...

Enfin, M. le Maire, mes chers collègues, en ma qualité de Vice-Président du C.C.A.S., permettez-moi de remercier très chaleureusement toute l'équipe qui entoure Martine FILLEUL au travers de Monsieur JANCOURT, de Madame ROUSSEL, de Madame MANGIN, de Monsieur DEWAELE. Ce sont de grands professionnels dotés d'une grande chaleur humaine et je crois que c'est nécessaire dans le cadre d'un tel dispositif.

Avec ce plan, mes chers collègues, Lille prendra toute sa place dans la réflexion que mène Madame AUBRY au plan national pour lancer les bases d'un grand plan d'action gérontologique. Lille, encore une fois, sera à la pointe de la solidarité.

Je vous en remercie.

Monsieur le Maire - Très bien.

Vous avez bien fait de citer Madame AUBRY. Je vais lui donner la parole.

Mme AUBRY - Pour, à mon tour, Monsieur le Maire, saluer ce plan d'actions que Martine FILLEUL vient de proposer, plan qui me paraît à la fois très ambitieux et très complet et qui vise tout à la fois à changer le regard que la société porte sur les personnes âgées et particulièrement que notre ville porte sur ses personnes âgées, d'en reconnaître le rôle majeur de citoyens et d'acteurs dans notre société, mais aussi changer leurs conditions de vie.

Juste un mot sur ce point car c'est là où l'Etat peut, avec le Conseil Général, soutenir des actions aussi innovantes de la part d'une Ville. Je crois que nous devons apprendre à mieux travailler ensemble, les institutions qui peuvent aider les personnes âgées, de même que celles qui financent ces aides.

Le projet présenté par Martine FILLEUL vise à une coordination de l'ensemble de ces aides, que ce soient les associations d'aide à domicile, M. RICHIR le sait particulièrement puisque nous avons parlé avec lui de ce projet, les infirmières libérales, les médecins, l'hôpital, les maisons pour personnes âgées, qu'elles soient médicalisées ou non, et puis l'ensemble des financeurs de l'autre. Je pense que lorsque nous serons capables, dans une ville comme la nôtre, et aujourd'hui, cela n'existe nulle part, de faire en sorte que l'ensemble de ces institutions se coordonnent, se mettent en réseau autour de la personne âgée et de sa famille pour trouver la meilleure solution, le projet de vie qui lui permettra effectivement d'abord d'être tranquille et de savoir qu'on l'accompagne et qu'on la soutient tout au long de l'évolution de sa santé, nous aurons fait un grand pas, et c'est bien les prémices de ce projet qui nous sont présentées aujourd'hui et que, -je change un instant de casquette- * en tant que Ministre, je soutiendrai.

Effectivement, chacun sait aujourd'hui combien il est difficile pour une personne âgée ou pour sa famille de passer d'un guichet à l'autre pour trouver la bonne solution. Si nous arrivons à travailler tous ensemble pour les trouver et évoluer en même temps que la situation, nous aurons gagné beaucoup de temps.

Un petit mot pour dire à Monsieur LABBEE que si nous n'avons pas mis en place le fonds pour les retraités en voie de dépendance, c'est parce que la loi sur la P.S.D. a été votée, d'ailleurs par votre majorité, loi que je me permets de corriger actuellement pour soutenir de manière plus forte les personnes âgées car nous voyons bien qu'aujourd'hui toutes celles qui pourraient en bénéficier n'osent pas le demander, notamment à cause des recours sur succession. Et nous voyons bien aussi les difficultés qui existent dans un certain nombre de cas aujourd'hui.

.../...

Dernier point pour dire qu'en revanche, je partage ce qu'il a dit sur les personnes âgées handicapées mentales, et que notre pays, comme d'autres, a à faire face -mais ce n'est pas le rôle de la Municipalité- à des investissements très importants si nous souhaitons accompagner les personnes âgées en grande difficulté, ce que la Belgique a su mieux faire que la plupart des pays européens jusqu'à présent. Mais là, c'est du rôle de l'Etat et du Conseil Général, et non pas de la ville.

Voilà ce que je souhaitais dire en précisant pour terminer qu'en tant que Ministre chargée des personnes âgées, et en tant qu'élue ici à Lille, je suis très heureuse du Plan " la ville en bleu" que nous a présenté Martine FILLEUL.

Monsieur le Maire - Merci beaucoup, Madame la Ministre.

Martine FILLEUL.

Mme FILLEUL - Deux éléments de réponse par rapport à votre remarque qui consistait à dire que ce plan local d'actions arrivait bien tard.

Je me permets de répéter ce que je disais à la fois dans le document et de manière orale, à savoir qu'il s'agit de s'inscrire dans la continuité et dans le programme municipal qui était le vôtre, Monsieur le Maire, mais en donnant à cette politique un certain nombre d'inflexions rendues nécessaires par l'évolution des besoins et des pratiques des retraités et des personnes âgées.

Ensuite, répondre à votre évocation de la diminution de logements offerts aux personnes âgées pour dire que la politique de résidence que nous avons menée, avec Monsieur KANNER a permis d'accueillir dans de bonnes conditions les Lillois âgés qui le souhaitaient en préservant leur autonomie, leur indépendance, et en leur offrant des services d'une grande qualité, mais qu'il convient de prendre en compte le fait que la demande d'hébergement est de moins en moins importante et que les personnes âgées rentrent dans les structures de plus en plus tardivement, et de plus en plus souffrantes ou en voie de dépendance.

C'est ce qui explique aussi la réorientation en matière de politique d'hébergement que nous avons connue à votre initiative et à l'initiative de Monsieur KANNER.

Monsieur le Maire - Merci beaucoup.

C'était un très bon débat.

Ceux qui sont pour approuver la délibération le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

Avis contraire : néant

Abstention : le groupe du Front National

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Toujours négatif ... ! Mais la grande majorité du Conseil approuve.

.../...

Chemise n°26

Rapporteur : Monsieur CACHEUX,
Adjoint au Maire

URBANISME

99/386 - Schéma de quartier du Faubourg de Béthune à Lille.

Monsieur le Maire, je voudrais pour l'essentiel présenter le schéma de quartier du Faubourg de Béthune.

On peut commencer par un peu de cinéma...

(présentation d'un film)

La présentation audiovisuelle que nous venons d'avoir, Monsieur le Maire, me permettra d'être relativement rapide. Je pense d'ailleurs que nous pourrions également nous dispenser de la présentation qui est envisagée des différentes phases, état actuel, moyen terme, long terme, puisque chacun des collègues du Conseil Municipal les a.

Je veux simplement insister sur deux ou trois points par rapport à ce schéma de quartier.

D'abord, souligner que c'est le 10ème Schéma de Quartier de la ville de Lille. Tous les quartiers de la Ville sont donc maintenant dotés d'un schéma de quartier.

Voilà un engagement qui avait été pris, et qui a été tenu. Nous en sommes même à une époque où nous sommes en train d'actualiser les premiers schémas de quartier, ceux qui avaient été faits à la fin des années 80 parce que 10 ans, ce n'est pas l'intermède d'un mandat municipal, mais le terme un peu incontournable si on veut qu'en matière d'urbanisme, des choses significatives soient réalisées.

C'est la première chose que je voulais dire.

La deuxième est que l'étude de ce Schéma de quartier a une certaine histoire puisque nous étions prêts début 1995 à le présenter, et que je n'ai pas souhaité le faire à l'époque pour deux raisons.

La première est qu'il était particulièrement volontariste -je vais en dire un mot dans un instant- sur un point essentiel, et je ne voulais pas qu'à la veille d'une échéance municipale, nous donnions le sentiment de vouloir faire rêver les gens.

Deuxième raison, je ne voulais pas non plus, puisqu'il était très volontariste et nécessitait un peu de temps, qu'au bout de quelques années, on vienne nous dire " vous n'avez pas réalisé cela ".

La réalité forte de ce quartier est évidemment la coupure énorme que représente le boulevard périphérique sud, que l'on appelle " boulevard ", mais qui a été conçu -on l'a bien vu sur les images- comme une autoroute de rase campagne avec des rayons de courbure pour les échangeurs qui sont tels que, non seulement cela consomme un espace tout à fait considérable, mais qu'en plus, cela représente une coupure énorme au niveau du quartier.

Si nous voulons à terme faire en sorte que le quartier du faubourg de Béthune soit plus unifié, il faudra absolument réduire l'emprise du périphérique, et chacun voit bien que cela passe par

.../...

la réalisation de la rocade Sud. Nous ne pourrions le faire de manière très significative que lorsque la rocade Sud sera réalisée. Ce qui demandera probablement 15 à 20 ans.

Cela n'empêche pas que, d'ici là, on peut en avoir la perspective, et essayer d'initier un certain nombre de nos actions par rapport à cette perspective à long terme.

J'ajoute que ce problème de la coupure n'est pas propre au Faubourg de Béthune, puisque c'est un dossier que l'on avait déjà retrouvé dans le schéma de quartier de Lille-Sud -Jean-Claude SABRE s'en rappelle- et également dans le schéma de quartier de Moulins.

Ce qui distingue le long terme du moyen terme, c'est le degré de volontarisme en fonction de cette contrainte incontournable qu'est la présence du boulevard périphérique Sud. Et je veux insister, tant sur le moyen que sur le long termes, sur les trois enjeux essentiels.

Le premier est de retrouver une centralité. Chacun voit bien que, grosso modo, elle est du côté de la mairie de quartier actuelle. Ce n'est d'ailleurs pas par hasard si Mac Donald s'est implanté là. C'est bien parce que cela représente un lieu de centralité.

S'il y a, un jour, beaucoup plus qu'aujourd'hui, un centre de ce quartier, c'est là qu'il se trouvera avec la nécessité de réaménager l'avenue Beethoven et donc cet ensemble de qualité.

Deuxième élément important, je crois que vous l'avez vu dans les images, c'est de valoriser les espaces verts. Ils sont très nombreux dans le quartier, et peuvent contribuer à modifier l'image de marque qui est celle du quartier.

Troisième idée force, c'est d'amplifier considérablement tout un certain nombre de réalisations qui ont été menées depuis quelques années puisqu'au lendemain de 1995 et des événements que nous avons connus, il a été décidé, sur l'impulsion de Martine FILLEUL, la Présidente du Conseil de quartier, et dans le cadre de la politique menée par Martine AUBRY pour la politique de la ville, de mettre ce quartier en première priorité.

Aujourd'hui, on en voit un certain nombre de résultats spectaculaires, ils ont été montrés, je n'y reviens pas, et dans les deux années qui viennent, il y en aura bien d'autres puisque des tas de marchés sont passés sur le centre commercial Concorde, sur la mairie de quartier, sur la salle de sport qui sera derrière.

Je ne développerai pas plus, Monsieur le Maire, j'ai essayé d'aller à l'essentiel.

Monsieur le Maire - Très bien.

Monsieur LESERRE, vous avez un mot à nous dire.

M. LESERRE - Monsieur le Maire, avant de parler du schéma de quartier du faubourg de Béthune, je voudrais, étant jeune élu, dire que tout à l'heure ont été utilisés des procédés concernant les absences des uns et des autres que je trouve particulièrement écoeurants.

D'abord, parce que Jacques RICHIR n'est pas là lui-même pour répondre ; d'autre part parce que, à ce petit jeu, si on va dans ce Conseil Municipal, du repentir de votre Conseiller Municipal, Farid SELLANI, aux excuses publiques que nous allons devoir faire maintenant ...

Monsieur le Maire - Monsieur LESERRE, je vous en prie...

.../...

M. LESERRE - Je n'accuse personne, je dis simplement que nous ne sommes pas des " professionnels de la profession". Nous avons tous une profession et nous allons tous maintenant vous fournir notre emploi du temps et nous excuser... !

Madame AUBRY, vous me regardez, mais je n'utiliserai pas cet argument... vous n'êtes jamais venu une seule fois à la Commission "démocratie participative" ... Pas une seule fois ... ! J'imagine que vous avez vos raisons ... !

Mme AUBRY - Ce n'est pas vrai ... !

M. LESERRE - Monsieur FALISE le confirmera.

Monsieur le Maire - Monsieur LESERRE, voulez-vous traiter le sujet ... ?

M. LESERRE - Oui, mais trop, c'est trop !

Monsieur le Maire - Un membre du Conseil Municipal a quand même le droit, lorsqu'on se permet de critiquer un organisme, et de le critiquer sévèrement, de répondre que celui qui critique n'est jamais là !

M. LESERRE - Nous vous fournirons donc des excuses publiques à chaque fois que nous ne pourrons pas aller à une Commission ... !

C'est la réalité, et cette réalité, je la vis tous les jours ... !

Monsieur le Maire - Allez au sujet ! Cette sortie est hors sujet . . . !

M. LESERRE - Sur le Faubourg de Béthune, je sais que ce sujet vous tient particulièrement à coeur, M. le Maire, car c'est un quartier qui en a bien besoin.

Il y a un peu moins de cinq ans, chacun a en mémoire la terrible tragédie qui touchait le jeune Renald BRICLOT. Tout le monde ici sait à quel point la violence et l'émotion qui s'en sont suivis a été un déclencheur, une prise de conscience réelle sur les besoins et les attentes de ce quartier.

Nous sommes en mai 1999 et beaucoup de choses ont été faites, beaucoup de choses ont évolué positivement -vous voyez, je le dis tranquillement ...- que ce soit autour de l'espace Santé, autour de la petite enfance, autour du travail qui a été fait sur l'implantation de la zone franche, etc... beaucoup de choses ont changé.

Néanmoins, ce soir, le schéma de quartier nous est présenté. C'est, si j'ose dire, l'habillage urbain de la politique sociale qui est menée dans le quartier, et sur ce schéma de quartier, nous voudrions faire deux types de remarques.

Un premier sur le calendrier et la rédaction de ce schéma de quartier.

Un deuxième sur les propositions très concrètes que nous allons vous faire ce soir.

Sur le calendrier lui-même, nous ne pouvons pas vous cacher notre étonnement. En effet, il y a trois ans, Madame AUBRY annonçait à juste titre que ce quartier constituerait sa priorité. La première adjointe se donnait alors deux ans -c'était dans une délibération de juin 1996- pour faire basculer le quartier.

Nous sommes en mai 1999 et nous constatons que le Faubourg de Béthune est effectivement, comme vient de le rappeler Monsieur CACHEUX, le dernier quartier à être doté d'un schéma d'aménagement. Un schéma qui, par ailleurs, ne fixe aucun calendrier de réalisation. Vous avez parlé,

.../...

Monsieur CACHEUX, de moyen terme, de long terme, mais cela n'est pas un calendrier. Vous parlez de volontarisme, mais moyen terme, long terme, pour un habitant, cela ne veut rien dire. Pour un habitant du faubourg de Béthune, le moyen terme, le long terme, c'est quelque chose qu'il ne voit pas. Nous vous faisons confiance pour qu'une partie de ce plan soit appliqué, mais je suis certain que les habitants attendent des échéanciers précis sur les différentes actions qui seront menées.

Sur le plan de la rédaction, ce document nous donne le sentiment d'être désincarné, sans âme, je reprendrai un mot du philosophe et sociologue Marcel GAUCHER, d'être " désenchanté " en quelque sorte.

Effectivement, on peut lire dans ce document le terme de " barres perpendiculaires intermédiaires ", on peut lire la notion de " hiérarchiser des flux de circulation " sans d'ailleurs dire comment on va les hiérarchiser. On peut lire également " des modulations en fonction des désirs d'ouverture du quartier sur la ville "... , tout cela laisse un peu songeur ... mais j'imagine que cela appartient au vocabulaire et à la sémantique urbanistique.

Monsieur le Maire - C'est un plan d'urbanisme.

M. LESERRE - Oui, Monsieur le Maire, mais l'urbanisme n'est qu'un outil au service des femmes et des hommes qui vivent !

Ce n'est pas une critique, c'est un constat, mais apparemment, ici, on a difficilement le droit de faire des constats. C'est une nouveauté à laquelle il faudra s'habituer !

Nous acceptons bien volontiers le choix de l'avenue Beethoven comme nouveau lieu de centralité, et nous ne sous-estimons pas les difficultés pour améliorer l'identité et les cohérences entre les 5 entités du Faubourg de Béthune. C'est vrai que la tâche est ardue.

Nous avons cependant des remarques et des propositions très concrètes à vous faire sur ce schéma d'aménagement du quartier.

Première remarque, premier élément, le choix quasi exclusif du giratoire comme mode de régulation de la circulation. Ce choix, Monsieur CACHEUX, vous le savez mieux que quiconque, peut s'avérer très contre-productif et créer à certaines heures de la journée des effets exactement inverses de l'objectif recherché. Ce n'est pas le giratoire qui gère les flux de circulation. Les flux de circulation se gèrent bien en amont, et ne peuvent s'appréhender que dans un dispositif global d'un plan de circulation. Cela a été rappelé tout à l'heure concernant par exemple la rocade Sud.

Mais de tous ces éléments-là, nous ne disposons d'aucune information précise.

Deuxième élément : la coupure qui, dans ce plan, est confirmée entre la maison de quartier et le centre commercial, coupure qui est remarquée par le boulevard de Metz.

Ce point, je l'admets, n'est pas simple à régler car le boulevard de Metz constitue les anciennes fortifications et remparts de la ville, et c'est vrai qu'il y a là un véritable enjeu si l'on veut que le centre social rénové prenne sa place dans la nouvelle configuration du quartier.

Nous regrettons que le boulevard de Metz soit confirmé en quelque sorte et que le centre social qui va être rénové, dont on attend la rénovation par CHEMETOF, ne soit pas mieux réfléchi à partir de cet ensemble, entre le centre social et l'espace Concorde, l'espace commercial.

Troisième élément, il n'y a dans ce projet aucune déclinaison sur la sécurité. Pourtant, il paraît qu'un observatoire de la sécurité local existe, et nous aurions aimé voir dans ce schéma d'amé-

.../...

nagement des propositions sur l'éclairage. Vous savez, Monsieur CACHEUX, et chacun le sait ici, que l'éclairage joue un rôle majeur - et cela est dans un plan urbain- dans le sentiment d'insécurité ou non. Or, il n'en est pas dit un mot

D'autre part, nous aurions aimé voir une déclinaison sur l'activité économique. On sait que les efforts sont faits pour que l'activité économique revienne sur le faubourg de Béthune, mais le schéma urbain, lui, n'en dit pas un mot. On a du mal à voir où se trouvera ce développement économique.

D'autre part, il serait souhaitable, pour tout ce qui concerne les déplacements piétons et cyclistes, que des renforcements soient prévus pour la sécurité des personnes. Nous pensons notamment à des pistes cyclables en site propre et protégé. Cela nous paraît important, et il ne faut pas croire qu'une politique sur les pistes cyclables se résume à une peinture sur le sol.

Dernier point, et là, nous en ferons un élément fort de nos propositions, Monsieur CACHEUX vient de dire qu'il comptait valoriser les espaces verts. Effectivement, dans le document, on parle même, pour favoriser ces espaces verts, d'améliorer leur accessibilité. Très bien, dont acte ! Sauf que quelques lignes plus haut -et quand on observe le plan- on se rend compte que 5 immeubles -pas 1 mais 5 !- isolés sont prévus en construction sur la plaine Henri BARBUSSE, plaine essentielle qui est en entrée de ville en fait. Cela fait des petits cubes, sauf qu'on sait la théorie des petits cubes, surtout lorsqu'il s'agit d'architecture, et on peut imaginer qu'autour de ces immeubles, il y aura des parkings, etc ...

Nous souhaitons vraiment, Monsieur CACHEUX et Martine FILLEUL -qui s'investit fortement sur ce quartier- préserver la plaine Verhaeren, préserver la plaine Barbusse. Nous vous demandons de remettre la réflexion sur ces 5 constructions à plus tard après une nouvelle concertation, une nouvelle information auprès des habitants de l'espace Verhaeren car je suis certain qu'ils n'ont pas bien tous en tête ce qui va se passer, ce qui va se construire sur leur plaine.

Voilà notre appréciation, et nos propositions sur ce schéma d'aménagement.

Vous voyez que nous n'avons pas de mépris particulier, vous disiez, Madame AUBRY, dans un hebdomadaire national que nous n'avons pas de projet ... Nous n'avons pas ce type de mépris, nous essayons simplement de faire notre travail d'élus, notre travail civique. Nous pensons que vous avez des projets, que nous avons des projets, vous avez la majorité, donc vous appliquez les vôtres, mais le vrai dialogue démocratique passe par un minimum de respect de ce dialogue.

D'autre part, comme nous n'avons pas non plus la prétention d'avoir le monopole du quartier, on entend ici ou là certaines associations s'arroger l'unique monopole de la connaissance de ce quartier, je trouve cela un peu dommage ! En tout cas, les habitants du quartier du Faubourg de Béthune savent très bien, depuis 1994, qu'aucune énergie ne sera de trop pour que ce quartier retrouve la sérénité, l'attractivité. Vous pouvez compter sur notre énergie, et nous vous demandons, pour expliquer le vote qui va suivre, de bien considérer que si vous maintenez en l'état les 5 constructions isolées sur la Plaine Verhaeren, nous voterons contre ce projet.

En revanche, si vous acceptez d'en rediscuter, et j'imagine qu'il n'y a pas le feu à la maison puisque c'est du moyen et du long termes, nous nous abstiendrons, et nous sommes prêts à participer à des rencontres à ce sujet.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Et nous, nous respectons l'opposition puisque, à vous tout seul, vous avez pris plus de temps que l'explication de la Majorité, film compris

.../...

Monsieur FREMAUX.

M. FREMAUX - Monsieur le maire, dans l'énumération faite par Monsieur LESERRE des tentatives hardies de la municipalité pour reconquérir ce quartier, il a omis de citer l'énorme effort qui a été entrepris depuis plusieurs années par Lille-Métropole Habitat qui, immeuble après immeuble, a entrepris de réhabiliter, de remettre les conditions de sécurité, de dynamiser son patrimoine et de faire reculer d'une manière spectaculaire le nombre de logements vacants.

Je pense, et je souhaitais le dire ici, que c'est sans doute un des éléments déterminants qui a permis à ce quartier de réenvisager son avenir dans de meilleures conditions.

Monsieur le Maire - Martine FILLEUL.

Mme FILLEUL - Le schéma d'urbanisme présenté par Monsieur CACHEUX a fait l'objet d'une concertation tout à fait approfondie avec le conseil de quartier et a reçu un large accord de sa part, mais cela n'a rien d'étonnant dans la mesure où il apporte des réponses de court, de moyen et de long termes aux vraies questions d'urbanisme et d'environnement qui se posent à ce quartier, et qui ont des effets conséquents et lourds sur la vie sociale, sur le sentiment d'appartenance et d'appropriation à ce quartier.

C'est particulièrement vrai pour l'importance des axes routiers déjà décrits par Monsieur CACHEUX qui constituent autant de barrières au développement de l'activité et au partage des équipements qui sont installés dans ce quartier.

C'est pour cela que réduire leur impact pourrait d'une manière tout à fait significative changer l'ambiance de ce quartier, la manière d'y vivre, de s'y rencontrer, et d'avoir des activités en commun.

Ensuite, je voudrais dire mon attachement à cet axe de travail qu'est la requalification, la redéfinition des espaces verts. Ces espaces verts sont véritablement une spécificité de ce quartier. Ils sont importants et ils sont utilisés par les habitants de ce quartier, en particulier pendant les périodes estivales, mais ces habitants éprouvent le besoin qu'ils soient mieux équipés.

Par ailleurs, je partage ce qui a été dit, à savoir que cela peut être un moyen tout à fait intéressant de revaloriser l'image de marque de ce quartier, et d'attirer, peut-être pour des promenades, les habitants des autres quartiers de la ville.

Enfin, je voudrais dire que sont traitées également des questions tout à fait délicates dans ce dossier, à savoir le stationnement, mais également le positionnement d'un certain nombre d'équipements municipaux.

Le débat qui s'est instauré à l'occasion du schéma d'urbanisme a permis à tous et à moi-même d'avancer dans la réflexion sur ces sujets-là d'une manière tout à fait intéressante et significative.

Si Monsieur CACHEUX me le permet, je voudrais vous répondre, Monsieur, sur la question de l'articulation entre la réhabilitation du centre social et la reconstruction du centre commercial pour vous dire que nous avons, avec Madame AUBRY, conçu ces deux éléments et ces deux équipements comme une véritable entité avec la volonté d'en faire un pôle d'animation à la fois commerciale et sociale.

Cela nous a valu, avec Monsieur CAILLAU également, bon nombre de réunions réunissant les techniciens de la Communauté Urbaine, de la ville, des architectes, pour essayer de mettre en

.../...

place un rétrécissement du boulevard de Metz et un espace public qui serait un lieu de croisement et de rencontre entre les gens qui fréquenteraient le centre commercial et le centre social.

Monsieur le Maire - Monsieur CACHEUX, vous tirez la conclusion.

M. CACHEUX - Très rapidement, je voudrais répondre à notre collègue LESERRE sur les deux points essentiels qui ont fait l'objet de son propos, et ajouter que la critique est tout à fait légitime dès lors qu'elle n'est pas systématique -c'est sans doute ce que voulait dire Patrick KANNER-.

Sur le calendrier, c'est vrai que nous avons été sur ce schéma de quartier plus long qu'ailleurs. J'ai dit pourquoi je n'avais pas souhaité le présenter avant les élections municipales. Et il est vrai qu'après les événements dramatiques dont vous avez parlé au Faubourg de Béthune, vouloir présenter un schéma de quartier qui, d'un certain point de vue, présentait une vision idyllique à vingt ans, par rapport à la réalité et à la souffrance des gens, cela me paraissait un peu dérisoire. C'est la raison pour laquelle, lorsque, dans la réflexion collective qui a été la nôtre, il nous a paru nécessaire de mettre l'accent sur des priorités immédiates et des réalisations très concrètes, vous avez bien voulu reconnaître que le bilan était très largement positif, et ce qui n'est pas encore sorti sortira d'ici un an tenu compte de l'état d'avancement des dossiers, cela me paraissait préférable.

Voilà ce que je voulais dire sur le calendrier.

Sur les observations, d'abord, soyons bien d'accord sur ce qu'est un schéma de quartier.

Une réflexion globale sur le diagnostic d'un quartier, et sur l'évolution souhaitable de ce quartier en matière d'habitat, d'activité, de tout ce qui y est lié. Il faut que ce soit un document suffisamment précis pour être un guide pour l'action. Quand moi, Adjoint à l'Action Foncière, je vois passer une déclaration d'intention d'aliéner, je préempte ou je ne préempte pas, c'est aussi simple que cela ... !

Donc, il faut que ce soit un guide pour l'action, mais suffisamment souple pour tenir compte de l'évolution de la vie, en se disant que les dossiers bougent. J'en discutais encore ce matin avec Jean-Claude SABRE sur le schéma de quartier du Sud. Lorsque nous avons élaboré le schéma de quartier du Sud, la zone franche n'existait pas, Eurasanté n'existait pas dans cette ampleur.

Lorsqu'on a élaboré le schéma de quartier de Moulins, la faculté de droit n'était pas envisagée.

Et je fais le constat que nos documents, tout en ayant besoin d'être actualisés par l'ampleur des investissements, ne sont pas remis fondamentalement en cause. On est donc dans le bon équilibre pour pouvoir travailler.

J'ajoute que nous tenons compte de la réalité et du réel. quand vous dites " vous avez choisi l'avenue Beethoven comme lieu de centralité " ... non ! Nous avons reconnu, après étude, analyse, diagnostic, que si on voulait qu'il y ait un jour une centralité au Faubourg de Béthune, ce serait là et pas ailleurs. Autrement, il n'y en aurait pas. Donc, on tient compte tout à fait de la réalité.

Par rapport aux remarques concrètes, je ne reviens pas sur ce qu'a dit Martine FILLEUL sur la coupure, j'ajouterai simplement, sur le choix du giratoire, que c'est une option de principe. Ensuite, cela peut se décliner de façon différente.

Je vais vous donner un exemple. Sur l'avenue Beethoven, il est quand même un peu dommage qu'une voie centrale, où passent 30.000 véhicules tous les jours, vienne couper un espace qui, s'il était réuni, pourrait être un formidable espace vert.

.../...

La difficulté vient que, si on ne fait plus passer au centre, il faut faire passer le long des immeubles, et là, on s'aperçoit que soit on est trop près des immeubles, soit on touche à des arbres qui font la qualité de cet espace. Donc, il faut sans doute encore affiner les choses.

Quant à moi, je pense que réunifier l'espace vert de l'avenue Beethoven serait un formidable enjeu comme on l'a défini dans son principe sur le boulevard des Ecoles.

Sur l'activité économique, et un certain nombre de points que vous avez évoqués, peut-être le schéma ne le dit-il pas assez, Jean-Louis FREMAUX a bien voulu évoquer le travail qui a été fait par l'office, je vous donne un chiffre. En 1995, il y avait 250 logements vacants à Concorde sur 1.500. Aujourd'hui, il n'y a plus de logements vacants à Concorde. Donc, c'est un résultat.

Deuxième chiffre, à l'appui de la politique de la ville et de Martine AUBRY, systématiquement les pieds d'immeubles, qui étaient ceux qu'on avait le plus de mal à louer parce que c'est là qu'il y avait le plus de problèmes de sécurité, sont désormais systématiquement occupés en très grande majorité dans les activités économiques. Donc, je pense qu'un travail considérable a été mené.

J'ajoute un dernier point. Je pense que valoriser les espaces verts est un point essentiel. Je me suis longtemps interrogé sur la façon dont Concorde avait évolué parce que, pendant très longtemps, à l'Office H.L.M., Concorde n'a pas connu de logements vacants. A l'époque où Belfort était déjà dans la difficulté, et cela depuis des années, et où le boulevard de Strasbourg connaissait les mêmes problèmes, Concorde vivait très bien.

Je me suis demandé ce qui faisait la différence. La qualité du bâti ? peut-être ! Je pense effectivement que, d'un certain point de vue, à Concorde, c'est plus solide, mais fondamentalement, je crois que c'est grâce à la qualité des espaces verts, à la qualité des espaces extérieurs, et qu'il faut donc les revaloriser. Beaucoup d'actions ont été menées, mais il faut encore amplifier les choses, de façon à jouer des atouts d'un quartier, et même du quartier de Concorde. C'est ce qu'on a essayé de faire.

J'ajoute un mot -et j'en aurai terminé- sur le prolongement de l'avenue de la Moselle. Là aussi, c'est une position de principe, quelle est l'idée ?

L'idée est de se dire qu'à partir du moment où il y a un bâti -de l'OPAC du Nord d'ailleurs, ce n'est pas l'office d'H.L.M.- qui se développe le long du boulevard de la Moselle, ce ne serait sans doute pas idiot que de prolonger ce bâti jusqu'au carrefour du port fluvial. Ce n'est qu'une option de principe. En tous les cas, la volonté de garder l'immense majorité du terrain Barbusse à l'activité de distraction et de sport est très claire. J'ai gardé le souvenir des batailles qu'il a fallu mener de manière vigoureuse contre l'Etat -qui est propriétaire de beaucoup de ce terrain- à une époque celui-ci voulait le vendre. Régis CAILLAU peut se le rappeler, on nous demandait 9 à 10 millions de francs, et il a fallu qu'on se batte tous ensemble pour éviter ce qui serait apparu comme une aberration. Il y avait un certain nombre de promoteurs qui s'y intéressaient, mais nous l'avons refusé.

Alors, avoir une certaine continuité de bâti, avec ce que cela peut représenter de sécurisation pour un espace de proximité également, je pense que c'est une idée qu'il faut creuser. Ce n'est pas un dogme, mais c'est simplement l'idée d'une ville qui continue et qui sait s'arrêter sur des espaces très précis.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que j'avais à ajouter par rapport à une réflexion qui a été longue, mais je pense comme Martine FILLEUL qu'elle a été très riche. Elle est notamment à très long

.../...

terme très volontariste dans la réduction de l'emprise du périphérique, mais je pense que nous avons démontré depuis 4 ans qu'il ne s'agissait pas de faire rêver les gens, mais qu'il y avait beaucoup de réalisations concrètes qui l'accompagnaient avec cette perspective à long terme.

Monsieur le Maire - Vous voyez qu'on fait beaucoup de choses dans le quartier, et vous discutez beaucoup... ! On entend cela à travers toutes vos interventions, et c'est très bien comme cela.

C'est un quartier qui me paraît dominé sur le plan de l'urbanisme, au niveau de ce qu'il faut faire ou non. La réflexion en cours est tout à fait remarquable.

Ceux qui sont d'accord pour approuver cette délibération le manifestent en levant la main ? les membres de la Majorité Municipale

Avis contraire : néant

Abstention : l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale" et le Front National

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

99/387 - Opération " Arsenal des Postes " - Traité de concession à la SORELI - Avenant n° 5.

99/388 - Opération " rue de Cannes " - Traité de concession à SORELI - Avance sur participation.

99/389 - Ravalement de façades - Subventions.

Adoptés.

ACTION FONCIERE

99/390 - Résidence MILLION, située 166 à 174 rue du Faubourg des Postes à Lille - Demande d'autorisation de démolir.

99/391 - Modification des limites territoriales entre Lille et Lambersart.

99/392 - Procédure d'état d'abandon manifeste envers le site industriel, 44 bis rue du Capitaine Ferber.

Adoptés.

Chemise n°10

Rapporteur : Monsieur MARCHAND,
Conseiller municipal délégué

FETES PUBLIQUES

99/266 - Fêtes de Lille 1999 - Programme - Demande de subvention.

99/267 - Festivités de l'an 2000 - Production d'un son et lumières relatif à l'histoire d'Hellemmes - Subvention à l'ADACH.

Adoptés.

ANIMATION

.../...

99/268 - Associations La Deûle et Union Française de la Jeunesse - Attributions de subventions au titre de 1999 - Délégation Animation.

99/269 - Soutien à la Vie Associative - Attribution de subvention.

99/270 - Accompagnement de projets de quartiers - Contrat de Ville 1999 - Actions retenues au titre des délégations Jeunesse et Animation.

Adoptés.

Dès juin 1999, la Ville de Lille va être transformée en capitale européenne des Géants puisque le pari que nous nous sommes fixé de rassembler 200 géants venus de l'Europe entière, Belgique, Espagne, Allemagne, Angleterre, pour saluer la renaissance de Lydéric et Phinaert est en passe d'être gagné. En effet, nous avons aujourd'hui 153 invités qui ont confirmé leur venue pour ce qui sera le plus grand rassemblement de Géants jamais réalisé dans l'Europe du nord, et ce avant la fin de ce millénaire.

Monsieur le Maire - Très bien, Monsieur MARCHAND. Vous faites beaucoup de choses pour les fêtes. Cela s'améliore vraiment depuis plusieurs années.

Qu'on se le dise. C'est pour bientôt ?

M. MARCHAND - Pour le 20 juin.

Monsieur le Maire - Merci.

Chemise n°14

Rapporteur : Madame CAPON,
Adjoint au Maire

ENSEIGNEMENT - CAISSE DES ECOLES

99/290 - Mesures de carte scolaire dans les écoles lilloises du 1er degré de l'enseignement public pour la rentrée 1999/2000.

Monsieur le Maire - Vous vous êtes éloignée, Madame CAPON, vous avez reçu une délégation ?

Mme CAPON - Oui, Monsieur le Maire.

Nous avons reçu les représentants du collège Louise Michel qui demandent un demi-poste supplémentaire pour la coordination de la zone. Avec Jean-Claude SABRE, nous allons revoir les positions de l'Inspection Académique dès demain matin pour essayer de garder sur ce secteur un demi-poste de coordinateur Z.E.P..

Bien sûr, l'Inspection Académique pense avoir travaillé justement puisque le collège Verlaine est maintenant entré dans un Réseau d'Education Prioritaire, et qu'il y a eu une redistribution des moyens, mais cela ne suffit pas puisqu'il y a 2.600 enfants sur le secteur dont beaucoup sont en difficulté.

Monsieur le Maire - Très bien. J'espère que vous réussirez.

.../...

Mme CAPON - Je dois signaler sur un dossier qui est le 99/292 que l'appel d'offres pour les classes d'environnement sera organisé pour une durée de trois ans. Je le dis parce que ce n'est pas écrit.

Il y a des interventions sur la carte scolaire, donc je vais les attendre, et y répondre.

Monsieur le Maire - Madame HENAUT.

Mme HENAUT - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je serai très brève.

Si nous acceptons 4 ouvertures de classes et prenons acte de 6 fermetures, nous ne pouvons que nous demander si l'école, aujourd'hui, est vraiment la priorité, quand il faut faire toujours plus et mieux, à moyens constants et insuffisants, ce qui a justifié de la part des députés communistes la demande d'un collectif budgétaire.

Nous demandons aussi si l'enfant est vraiment mis au centre quand demeure la règle de la calculatrice qui supprime une classe dès que le nombre d'élèves tombe sous un certain seuil, sans tenir compte des difficultés et des besoins particuliers.

Ainsi, une classe, il est vrai à faible effectif, est supprimée à Lille Sud. Faut-il rappeler que ce quartier est classé en R.E.P. et en zone violence, et qu'à ce même moment, il voit ses moyens spécifiques réduits car il doit les partager avec Verlaine enfin admis en R.E.P. ?

Comment démocratiser l'enseignement, l'adapter aux enfants, réduire l'échec scolaire dans ce quartier, dont 50% des élèves n'ont pas les bases requises pour l'entrée en sixième et 62% échouent au Brevet des Collèges ?

La Ville fait des efforts en soutenant des projets associatifs dans le cadre des contrats de réussite, mais nous devons déplorer que ceux-ci soient minorés par le manque d'engagement de l'Etat.

Nous partageons donc la colère et nous soutenons la mobilisation des enseignants, des parents, des animateurs de Lille-Sud qui étaient présents parmi nous et qui ont été reçus par Mme CAPON car ils refusent une pauvre école pour les pauvres.

Monsieur le Maire - Merci.

Madame BAERT. vous allez être aussi brève...?

Mme BAERT - On va essayer, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, une petite précision, Madame HENAUT. Ce n'est pas 4 ouvertures, mais 2 ouvertures de classes et 2 créations de poste.

Je voudrais dire que, inexorablement, chaque année à Lille, la carte scolaire fait apparaître un solde négatif " en faveur " -si l'on peut dire- des fermetures de classe. Depuis la rentrée 96, en comptant les 6 fermetures et les 2 ouvertures de classe pour la prochaine rentrée scolaire, nous totalisons sur Lille pour 4 années scolaires 36 fermetures de classe pour 16 ouvertures.

On perçoit bien ici les difficultés municipales de gestion du patrimoine scolaire au sein des quartiers avec, en permanence, des ouvertures qui sont systématiquement annulées par des fermetures d'année en année. Ce qui entraîne des dépenses municipales considérables mettant à chaque fois le contribuable lillois à contribution.

.../...

Il est à noter également que l'école Victor Duruy située en R.E.P. -les anciennes Z.E.P.- bénéficie de l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant et qu'elle récupère aussi 2 postes d'enseignant alors que deux autres écoles sur Lille n'auront pas l'année prochaine cette double chance. Elles sont pourtant elles aussi situées en R.E.P.. Il s'agit de l'école Lakanal Campan à Fives et de Malot Painlevé à Lille-Sud.

Ces deux écoles sont, au contraire, chacune touchées par une fermeture de classe l'année prochaine.

Il ne faudrait pas qu'une action positive telle que l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant sur une école absorbe tous les moyens au détriment d'autres écoles lilloises pourtant situées elles aussi sur des quartiers en difficulté sociale.

Vous me direz que dans la région, le phénomène de baisse démographique est général, et il est vrai que nous enregistrons encore cette année une baisse de 6.000 élèves. Rendez-vous compte, Monsieur le Maire, même Lomme est touchée avec 3 classes en moins !

Mais la baisse démographique n'explique pas tout car il faut se rappeler que notre population arrive en 5ème place des plus jeunes parmi les 20 plus grandes villes de France, et si nous avons perdu plus de 3.000 habitants ces dernières années, c'est parce que la fiscalité est trop lourde et que les loyers à Lille sont toujours aussi élevés et inadaptés aux revenus des Lillois.

Selon les chiffres de l'INSEE, que vous ne pouvez pas raisonnablement contester, nous nous situons pour le prix des loyers à la 11ème place du classement des 20 plus grandes villes de France, alors que le revenu moyen par foyer fiscal, 73.258 F, nous place en 19ème position. La déduction s'impose d'elle-même, les Lillois n'ont toujours pas les moyens de payer les loyers qui leur sont proposés, et ils s'en vont !

Monsieur le Maire - Attendez les résultats du recensement ... Cessez de dire cela !

Mme BAERT - Non, je ne cesserai pas parce que c'est la vérité !

Monsieur le Maire - C'est votre vérité !

Mme BAERT - Dans la deuxième partie de cette délibération, j'avoue avoir été assez stupéfaite d'y lire que le Conseil Municipal du 8 mars dernier avait pris acte de la fermeture de l'école Récamier à la fin de cette année scolaire et de la redistribution des 6 postes implantés dans cette école.

Excusez-moi, mais nous n'avons pas pris acte de la fermeture de l'école Récamier. Nulle doute que vos services n'ont pas dû entendre vos propos, Monsieur le Maire, au cours de ce dernier Conseil municipal, ni relire le P.V. ! Vous avez pourtant dit, Monsieur le Maire, en me répondant sur ce dossier -je vous cite- : " En ce qui concerne Récamier, on est prêt à le faire (protester). Mais encore faut-il qu'on connaisse toutes les motivations qui ont amené l'Education Nationale à généraliser cette décision. C'est une affaire qui ne peut se traiter aujourd'hui. On ne nous demande pas de prendre une décision, mais je souhaite suivre cette question, m'en faire une idée exacte. Je voudrais approfondir cette question et en reparler en Conseil Municipal."

Je ne peux imaginer que vos propos n'aient été que de circonstance ce 8 mars dernier sur un tel dossier qui touche -excusez-moi de le redire- l'avenir de 95 enfants lillois en difficulté scolaire.

.../...

Alors, Monsieur le Maire, ma demande aujourd'hui est simple : avez-vous travaillé sur ce dossier ? Avez-vous approfondi cette question ? Quels sont donc les résultats de votre suivi, et que dites-vous aux parents qui sont dans cette salle ?

Monsieur le Maire - Bien.

Madame CAPON.

Mme CAPON - Les moyennes des classes concernées, pour les ouvertures, bien sûr, personne ne va les contredire, bien que Madame BAERT dise qu'à chaque fois, c'est un effort financier. Evidemment, le Maire de Lille -et cela fait seize ans que je suis adjointe- n'a jamais refusé une seule ouverture de classe, et au niveau du service Ecoles, on donne les moyens qui sont demandés pour que les élèves soient accueillis.

Donc, par rapport à l'ensemble du département, la ville de Lille n'est pas mal traitée, puisque nous avons maintenant 6 collèges en Réseau d'Education Prioritaire : Madame de Staël, Verlaine, Louise Michel, Camus, Jean Macé, Boris Vian. Et ces collèges auront à côté d'eux des écoles maternelles qui auront 25 élèves par classe en trois ans, donc des ouvertures attendues -l'Inspecteur d'Académie s'y est engagé-, des indemnités de sujétion spéciale au niveau de 96 collèges en R.E.P., 334 écoles maternelles et 387 écoles élémentaires qui n'y étaient pas sur le département.

Les indemnités de sujétion spéciale sont aussi données à des enseignants qui ne les avaient pas. Ce n'est pas énorme puisque cela représente 6.500 F par an, mais ce sont quand même des moyens apportés, ainsi que le nombre d'assistantes sociales et de co-éducateurs qui sont placés dans les écoles et qui sont des emplois jeunes qui ajoutent à l'encadrement des enfants un moment précieux d'éducation avant et après l'heure de classe, pendant le temps de la classe, et qui concourt à la réussite scolaire puisque c'est maintenant un contrat de réussite que les écoles font.

Il y a aussi des écoles qui sont choisies sur la ville pour faire partie des 2.000 écoles nationales qui seront suivies de plus près avec des moyens supplémentaires. Je vous en donnerai l'information la prochaine fois parce que je ne l'ai pas apportée, mais il doit y en avoir 7.

En ce qui concerne les fermetures, en gros, c'était prévisible puisque c'étaient des fermetures qui avaient déjà été rattrapées l'année dernière. Nous avons eu un rattrapage à partir d'un engagement de maintien d'effectifs, mais les effectifs se sont encore réduits comme peau de chagrin dans les quartiers cités qui sont les quartiers en difficulté.

Je peux vous donner les chiffres. Après fermeture : 22,75 élèves à Lakanal Campan et 21,75 élèves à Montesquieu.

Les écoles qui ne sont pas en Zone d'Education Prioritaire ont des taux plus hauts. On a cité Lille-Sud, mais Moulin Pergaud, c'est à côté de chez moi, c'est plutôt Ronchin, donc pas du tout la même sociologie que le Lille-Sud habituel. Jean-Claude SABRE pourrait le dire aussi bien que moi. 24,75 de moyenne, donc toujours en dessous de 25 en élémentaire.

Malot Painlevé perd énormément d'élèves 20,23 élèves par classe.

En dehors de ces classes, il y a des CLAD et des CLIS à 12-10 et 9 élèves. Donc, il y a un taux d'encadrement correct dans ces écoles. Bien sûr, la carte scolaire ici est faite en dehors de ces classes spécialisées, cela peut paraître douloureux de fermer une classe, mais la baisse d'effectifs est réelle.

.../...

Pour l'école Récamier, les postes ont été entièrement redistribués sur la ville, et les écoles de quartier, l'école Turgot se voit doter d'un poste supplémentaire, psychologue ou enseignant spécialisé, qu'il soit de rééducation psycho-pédagogique ou de langage, mais ce sont des postes spécialisés qui viennent en plus des postes habituels. Donc, les taux d'encadrement seraient encore à revoir.

L'école Arago à Moulins : 1 poste supplémentaire.

L'école Victor Duruy, encore 1 poste supplémentaire.

2 tout à l'heure + 1 ici, cela fait 3.

L'école Sévigné à Fives : 1 poste supplémentaire.

L'école Arthur Cornette : 1 poste supplémentaire.

donc, 5 postes d'enseignant spécialisé ont été redistribués sur l'ensemble des écoles que je viens de citer.

J'ai proposé qu'on accepte les ouvertures et qu'on prenne acte des fermetures de classes.

Monsieur le Maire - Merci, Madame CAPON.

Vous voyez qu'on a travaillé Madame BAERT... et qu'on apporte des solutions. C'est une directive générale, de mettre les enfants souffrant de handicaps dans des classes normales plutôt que de les laisser ensemble. Par conséquent, les choses ont été bien faites sur ce plan-là.

Ensuite, vous exprimez des plaintes, mais permettez-moi quand même de dire, puisque je vous entends de Conseil en Conseil, qu'il y a de moins en moins d'enfants. Vous ne voulez pas le dire, mais votre discours tombe à l'eau quand on prend ce fait-là en compte. C'est toujours Ariane CAPON qui le dit. Le nombre d'enfants baisse. Comment voulez-vous qu'on maintienne le même dispositif dès lors qu'il y a une telle baisse d'effectifs ?

Nous arrivons à des moyennes de 20 même après les baisses, ce n'est quand même pas excessif, la norme est de 25 ! Alors vos plaintes ...! C'est vrai qu'il est toujours difficile de changer des habitudes, mais vous ne pouvez pas empêcher un service d'Etat de faire son travail.

De votre temps, le budget de l'Education Nationale était loin d'être le premier budget de la nation. Cela l'est depuis que la Gauche est au pouvoir. Et quand on rappelle ce budget, qu'on y ajoute les participations des Collectivités, je vous assure que cela représente un volume financier important.

Vous payez des impôts, vous vous en plaignez d'ailleurs ... mais il faut aussi que l'Etat fasse son travail. Et lorsque le nombre d'enfants baisse, il revoit le plus humainement possible son dispositif. Cela s'appelle de la bonne gestion et c'est absolument indispensable. La prochaine fois, tenez-en compte.

Ceux qui sont d'accord avec la proposition de Madame CAPON le manifestent en levant la main.

Mme BAERT - On ne vote pas ...

.../...

Monsieur le Maire - Alors, pourquoi vous plaignez-vous ! C'est le travail de Madame CAPON, et il faut quand même le prendre en considération.

S'il n'y a pas de vote, si vous considérez que c'est l'Etat et qu'il n'y a rien à dire, je ne vois pas pourquoi vous vous échinez à parler aussi longtemps de ce problème. Il n'y a qu'à prendre la décision de l'académie, point final.

J'estime que Madame CAPON travaille bien.

Que ceux qui approuvent le manifestent en levant la main : les membres de la majorité municipale

Vous ne savez pas trop ce que vous faites

Le Conseil Municipal prend acte.

99/291 - Mesures de carte scolaire dans les écoles privées - Rentrée scolaire 1999/2000.

99/292 - Classes d'environnement - Opération Canoë-Kayak - Année scolaire 1998-1999.

99/293 - Classes d'environnement - Année scolaire 1999/2000 - Appel d'offres.

99/294 - Contrat Local d'Animation 1999 - Admission en recettes de subventions.

99/295 - Groupe scolaire Bracke-Desrousseaux - Rénovation des locaux scolaires - Lot n°1 : démolition-gros oeuvre - Avenant.

Adoptés.

Chemise n°22

Rapporteur : Monsieur le Maire,
en l'absence de Madame BUFFIN
Adjoint au Maire

DEVELOPPEMENT CULTUREL

99/330 - Bibliothèque Municipale - DSU de Lille-Sud - Demande de subvention - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

99/331 - Bibliothèque Municipale - DSU - Demande de subvention - Admission en recettes - Ouverture de crédit d'emploi.

99/332 - Bibliothèque Municipale - Reproduction de documents - Créations de tarifs.

99/333 - Bibliothèque du Faubourg de Béthune - Projet pour demande de subvention.

99/334 - Palais des Beaux-Arts - Acquisition d'un dessin de Jean-François MILLET (La Becquée) - Encaissement de la subvention accordée par la Région Nord/ Pas-de-Calais - Demande d'ouverture du crédit d'emploi correspondant.

99/335 - Palais des Beaux-Arts - Proposition d'accès gratuit pour les jeunes de moins de 25 ans, le mercredi - Poursuite de l'opération.

.../...

99/336 - Palais des Beaux-Arts - Présentation de l'exposition Avigdor ARIKHA, Paris sur le vif, Encre et dessins (11 juin - 12 septembre 1999).

99/337 - Palais des Beaux-Arts - Legs de Monsieur ROBERT - Poutres (bois).

99/338 - Palais des Beaux-Arts - Don de Jacques et Elisabeth FOUCART.

99/339 - Palais des Beaux-Arts - Présentation d'une nouvelle activité dans le cadre de la programmation culturelle "Musée en scène".

99/340 - Palais des Beaux-Arts - Contrats entre la Ville de Lille et la RMN relatifs à la reproduction, la fabrication et la commercialisation d'objets appartenant aux collections du Palais des Beaux-Arts - Régularisation.

99/341 - Musée d'Histoire Naturelle, Industriel, Commercial et d'Ethnographie - Restauration du fonds archéophotographique - Demande de subvention auprès du Conseil Général - Département du Nord - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

99/342 - Musée d'Histoire Naturelle, Industriel, Commercial et d'Ethnographie - Restauration d'une paire de tapisseries - Demande de subvention auprès du Ministère de la Culture, de la Communication et des Grands Travaux - Direction des Musées de France - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

99/343 - Musée d'Histoire Naturelle - Exposition " Nature et chocolat " - Ouverture exceptionnelle le samedi 20 novembre 1999.

99/344 - Musée d'Histoire Naturelle de Lille/ Université des Sciences et Technologies de Lille - Convention de mise à disposition d'une météorite de Bettrechies (tombée le 26 novembre 1934) ainsi que du dossier des articles de presse de l'époque.

99/345 - Musée d'Histoire Naturelle - Conditions de circulation de l'exposition " déchets corrects exigés " du Musée d'Histoire Naturelle de Lille - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

99/346 - Musée d'Histoire Naturelle - Animations sur le thème des déchets du 23 au 25 avril 1999 - Avenant à la délibération n° 99/94 du Conseil Municipal (séance du 8 mars 1999).

99/347 - Musée d'Histoire Naturelle - Acquisition d'une collection minéralogique privée.

99/348 - Musée d'Histoire Naturelle - Projet d'Atelier Thérapeutique au Musée avec des patients de l'EPSM (Etablissement Public de Santé Mentale) de Lille.

99/349 - Musée d'Histoire Naturelle - Mise en dépôt de fossiles houillers au Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie.

99/350 - Musée d'Histoire Naturelle - Exposition sur l'eau du Musée d'Histoire Naturelle (février-juin 2000) - Frais liés à l'organisation d'une réunion du Comité Scientifique.

99/351 - Musée de l'Hospice Comtesse - Vente de produits reproduisant l'image de l'Hospice Comtesse - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

99/352 - Musée de l'Hospice Comtesse - Adhésion au C.R.R.A.V. - Règlement.

.../...

99/353 - Monuments Historiques - Eglise Sainte-Marie Madeleine - Etude préalable à la restauration de l'intérieur.

99/354 - Monuments Historiques - Eglise Saint-Maurice - Restauration du chevet.

99/355 - Saison " Patrimoine en Musique " - Programme 1999/2000.

99/356 - Saison " Patrimoine en Musique " - Tarifications.

Adoptés.

99/357 - Opéra de Lille - Travaux de rénovation - Acceptation du nouveau coût d'objectif et lancement de l'opération.

99/358 - Opéra de Lille - Avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre.

Monsieur le Maire - Il faudrait terminer maintenant...

C'est le dossier de Madame BUFFIN qui est absente et qui s'en excuse.

Monsieur LESERRE a demandé la parole.

Sur quoi voulez-vous intervenir ?

M. LESERRE - Sur le dossier de l'Opéra. Je vais faire très court. D'abord pour dire que, comme l'ensemble des Lillois et Lilloises, nous sommes très fiers de voir notre ville élevée au rang de capitale culturelle pour 2004 avec Gênes. Simplement dans le dossier de Madame BUFFIN, il y a concernant l'Opéra ce que nous pourrions appeler le "syndrome Palais des Beaux-Arts".

Les travaux ne sont pas encore commencés, et nous en sommes déjà aux avenants. Nous passons aujourd'hui de 60 à 100 MF, et nous souhaiterions que, dans le prochain dossier concernant l'Opéra, il y ait une véritable définition des objectifs qui seront mis derrière ces 100 MF concernant la grande scène lyrique dont nous avons besoin au nord de Paris.

Nous souhaitons également, puisqu'on parle du budget de fonctionnement de cet opéra, qu'il soit clairement défini, et que nous puissions juger sur des chiffres de fonctionnement qui ne sont toujours pas donnés.

Monsieur le Maire - Sur ce sujet-là, souvent, vous êtes plus documenté, et c'est plus intéressant, mais là, vous n'avez rien à dire, en fait..! Vous faites du cinéma ...

Un "syndrome" ... ! Vous voyez ce qu'on a fait du Palais des Beaux-Arts ! Chaque fois que l'on commence quelque chose, immédiatement, vous commencez vos critiques ... Et j'entends Monsieur BIENVENU : "les investissements...., la fiscalité ... !"

Dites-vous que les investissements, il arrive qu'on les ralentisse parce qu'il faut que les finances suivent ... C'est une donnée.

En ce qui concerne l'Opéra, nous n'avons pas jusqu'ici l'engagement de l'Etat, et je me suis refusé à commencer les travaux tant que je n'avais pas la lettre du Ministre. Maintenant, je l'ai reçue, Madame AUBRY s'en était d'ailleurs occupée avec moi. Dans ces conditions, nous disposons des crédits pour aménager un Opéra aux normes de sécurité,etc..., mais pas l'opéra que vous souhai-

.../...

tez. On a décidé d'ajouter des crédits municipaux et nous avons bénéficié des crédits FEDER, donc européens, pour obtenir un opéra qui réponde à ce que vous avez défendu plusieurs fois.

Maintenant que nous avons ces crédits, nous allons pouvoir réaliser ces travaux au rythme de financement, et je pense que vous serez avec nous à l'inauguration de cet opéra, mais il faut être un peu patient. Si Lille avait 300.000-400.000 habitants, évidemment, tous ces problèmes de centralité iraient plus vite ... mais une ville de 170.000 habitants ... dont le nombre, en plus pourrait baisser ... Pauvres contribuables lillois ... ! C'est sur eux que tout cela repose, et vous êtes contre toutes les mesures qui vont dans le sens de se développer pour être plus nombreux. Quelle contradiction !

Il serait intéressant, en fin de Conseil Municipal, de voir le côté interactif de vos contradictions, entre ce que disent les uns et ce que disent les autres. La contradiction est chez vous, dans vos interventions ... !

Ceux qui sont pour le manifestent en levant la main : les membres de la majorité municipale et le groupe du Front National

Contre : néant

Abstention : l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale

M. LESERRE - Nous votons pour le dossier de Madame BUFFIN, mais sur le point précis de l'Opéra, nous nous abstenons jusqu'à ce que le projet lyrique soit clairement défini.

Monsieur le Maire - Je ne vais pas faire voter...

M. LESERRE - Je le signale, c'est tout !

Monsieur le Maire - Vous votez sur l'ensemble du dossier, mais vous vous abstenez sur la délibération de l'Opéra.

Elle est votée quand même avec votre abstention.

Adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés.

99/359 - Contrat de Ville - Programme 1999 - Financements.

99/360 - Attributions de subventions aux associations culturelles dont l'action concerne plus particulièrement le patrimoine.

Adoptés.

Chemise n°23

Rapporteur : Monsieur BROCHEN,
Adjoint au Maire

99/361 - Procédure de suivi du pilotage des organismes partenaires ou satellites - Association Régionale pour l'Image et les Arts Plastiques (ARIAP).

Adopté.

.../...

ACTION CULTURELLE

99/362 - Printemps du QUEBEC à Lille.

99/363 - Danse à Lille - Subvention compensatrice suite à la fermeture de l'Opéra pour travaux.

99/364 - Faubourg des Musiques - Sollicitation de subventions - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

99/365 - Exposition temporaire JEANCLOS - 30 mai 1999 - 31 août 1999 - Tarification - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

99/366 - Exposition temporaire JEANCLOS - 30 mai 1999 - 31 août 1999 - Admission en recettes de subventions - Ouverture du crédit d'emploi.

99/367 - Création de l'opéra "La Petite Sirène" dans le cadre de l'opération Faubourg des Musiques - Attribution d'une subvention de 250.000 francs à l'Orchestre National de Lille.

Adoptés.

99/368 - Contrat de Ville - Programme 1999 - Financements.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Monsieur CALONNE ne prend pas part au vote).

99/369 - Attributions de subventions aux associations concernées par le spectacle vivant, les arts plastiques, l'image et les nouveaux médias.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Monsieur BURIE ne prend pas part au vote).

99/370 - Le Temps du Maroc à Lille - Attribution de subventions à diverses associations.

99/371 - Le Temps du Maroc à Lille - Droit d'entrée aux concerts.

99/372 - Le Temps du Maroc à Lille - Admission en recettes de subventions - Ouverture du crédit d'emploi.

99/373 - Convention triennale AFAA/Ville de Lille.

99/374 - Représentation de la Ville au sein de l'Association "Les Spectacles Sans Gravité".

99/375 - Conservatoire National de Région - Modification du règlement intérieur.

99/376 - Conservatoire National de Région - Subvention de l'Etat pour la préparation au Certificat d'Aptitude au professorat : options basson (allemand) et violon en 1999 - Admission en recettes - Ouverture des crédits d'emploi.

99/377 - Conservatoire National de Région - Droits d'inscription des candidats à la préparation au Certificat d'Aptitude au professorat en 1999 - Admission en recettes - Ouverture de crédits d'emploi.

99/378 - Conservatoire National de Région - Accueil d'une stagiaire du Centre National de la Danse - Prise en charge de frais de rémunération - Admission en recettes - Ouverture d'un crédit d'emploi.

.../...

99/379 - Conservatoire National de Région - Accueil d'une stagiaire du Centre de Formation des Enseignants de Musique de Dijon - Prise en charge de frais de rémunération - Admission en recettes - Ouverture d'un crédit d'emploi.

Adoptés.

99/404 - Euralille - Espace Croisé - Prise à bail et reprise des investissements réalisés par l'association.

Monsieur le Maire - Monsieur DECOCQ veut intervenir sur l'Espace Croisé. Vous êtes vraiment décidé à intervenir... parce qu'il est tard...

M. DECOCQ - Oui, Monsieur le Maire.

Nous sommes absolument d'accord sur les deux objectifs qui sont poursuivis dans le cadre de l'année culturelle, mais nous pensons qu'avoir choisi l'Espace Croisé n'est pas un bon choix.

Vous connaissez ce lieu comme moi ... Il n'est pas sympa ... vous me l'avez dit vous-même ... !

(rires)

Il n'est pas sympa, il n'est pas bien éclairé, il n'a pas de valeur en lui-même ... Nous avons pensé que l'hospice Gantois serait mieux. C'est un site qui a une valeur en lui-même, qui est bien placé.

Nous n'allons pas voter contre, nous allons nous abstenir, nous n'avons pas envie d'être des "attardés" comme vous avez dit tout à l'heure, mais l'Espace Croisé, ce n'est pas une bonne idée.

Monsieur le Maire - Mais si ! L'Espace Croisé, c'est la modernité, c'est Euralille !

M. DECOCQ - Ce n'est pas valorisant du tout !

Monsieur le Maire - Vous, vous proposez un cloître ... !

M. DECOCQ - Cela m'étonne que votre entourage vous ai conseillé l'Espace Croisé ... ! Evidemment, on peut mettre 6 millions ... là, cela se comprend, mais à part ça ...

Monsieur le Maire - Monsieur DECOCQ, soyez sérieux ... !

D'abord, en ce qui concerne Gantois, figurez-vous qu'il y a des promoteurs qui souhaitent faire un hôtel sur ce site, et ce ne serait pas mal du tout parce que la rénovation de l'Hospice Gantois est très coûteuse ... ! Si vous voulez que le délégué général de Lille 2004 s'y installe, cela serait très onéreux ... ! Ce n'est pas possible, c'est bien trop cher !

Donc, je crois que l'hôtel, est une bonne solution et, disent-ils, un hôtel de charme ! Je ne sais pas ce qu'est un hôtel de charme, mais cela doit être bien ! C'est d'ailleurs le C.H.R., propriétaire, qui me fait cette proposition.

En ce qui concerne l'Espace Croisé, jamais je n'ai pu vous dire ça !

Alors, effectivement, quand j'y suis allé, on voit devant le parc Matisse, la statue de MITTERRAND, l'ensemble est parfait, moderne, très bien

.../...

Derrière, belle salle sombre. Une deuxième salle sombre ! Je suis allé jusqu'au bout ! Je n'avais pas fait attention à l'orientation, j'ai tapé un peu dans le mur, cela sonnait creux... Je demande ce qu'est cette cloison. Du contreplaqué ! Et ce qu'il y a derrière ? Les couloirs d'Euralille b o n d é s de gens qui achètent des carottes, des navets ... (rires) des gens qui se heurtent à cette cloison fermée...!

On va y mettre une cloison de verre, on va voir Lille de l'an 2000, et tous ceux qui sont là pour acheter des choux, des navets, etc ... viendront à l'Espace Croisé.

Et vous constaterez que ce lieu avec, devant, le parc Matisse, et derrière, les allées d'Euralille, sera d'une grande originalité ! Et vous remarquerez le monde qui le fréquentera !

Le Délégué Général était enthousiaste quand il a vu ça, croyez-le !

Je mets le rapport aux voix. Vous êtes d'accord pour l'adopter ... ? Vous vous absteniez ... vous devriez honorer ma plaidoirie quand même ... elle vous a touchés ... !

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (l'Intergroupe «pour une nouvelle démocratie municipale» et le Front National s'abstenant).

Chemise n° 24

Rapporteur : Madame WARDAVOIR,
Conseiller municipal délégué

ECOLES DE MUSIQUE - CHORALES

99/380 - Ecoles de Musiques Municipales - Adoption du règlement intérieur et du règlement des activités en direction des enfants.

Monsieur le Maire - On va écouter Monsieur LESERRE.

M. LESERRE - Je suis content que la bonne humeur revienne ...

Très rapidement, sur le règlement qui nous est présenté ce soir concernant les écoles de musique, et le lien avec le Conservatoire National de Région. Nous-mêmes, dans notre groupe, nous avons depuis le début du mandat, rappelé l'importance que constituaient les lieux de formation culturelle, et avec beaucoup d'acteurs culturels, nous faisons le constat que la formation est sans doute le maillon faible qui se trouve dans la chaîne culturelle qui regroupe formation-crédation et diffusion. Donc, ce règlement est, en ce sens, plutôt une bonne chose.

Cependant, il y a quelques interrogations concernant le règlement tel qu'il nous est présenté. Des interrogations sur l'absence de statuts concernant une grande partie des professeurs intervenants. Car à quoi sert de redéfinir le rôle des écoles de musique si la Ville continue d'ignorer la précarité des femmes et des hommes qui les font vivre avec beaucoup de talent.

Deuxième interrogation sur l'articulation entre les objectifs de l'école et ceux du Conservatoire. Les liens sont effectivement nécessaires, ils sont même très importants, mais il ne peut y avoir d'uniformisation ou d'hégémonie de l'un sur l'autre. Et ce texte laisse sans doute trop de flou sur ce sujet.

.../...

Troisième interrogation sur la représentation des parents d'élèves à l'intérieur des établissements, ceux-ci étant trop souvent considérés comme des spectateurs et non pas comme des acteurs à part entière pour faire évoluer ces établissements.

Enfin, dernière interrogation, sur la liberté d'accès qui est offerte à tous les enfants, car les coûts d'inscription ont fortement progressé et de nombreuses familles sont inquiètes de cette évolution.

Alors il y a deux possibilités, soit on reporte au prochain Conseil Municipal l'adoption de ce règlement pour continuer le travail mené par Annie WARDAVOIR pour lever ces interrogations, soit on décide de l'adopter en tant que tel, mais je pense qu'il y aura ici ou là quelques failles, et dans ce cas-là, nous nous abstiendrons.

Merci.

Monsieur le Maire - Madame WARDAVOIR.

Mme WARDAVOIR - Merci, Monsieur le Maire.

Ce règlement n'a pas été fait par hasard. Nous avons mené une réflexion par rapport aux entrevues que j'ai pu avoir avec les parents, avec les directeurs d'école, et avec les conseils du directeur du conservatoire.

C'est vrai qu'il y a d'une part un cadre sécuritaire pour le règlement intérieur, c'est normal, et le règlement pédagogique est structuré, mais c'est volontairement que j'ai laissé un cadre assez souple.

Je crois en effet que c'est un tremplin pour une réflexion, mais une réflexion qui doit être évolutive par rapport à ce qu'on vit dans les écoles. Il faut savoir que les écoles fonctionnaient un peu chacune dans leur coin. Donc, il était important de rassurer, de structurer et de faire en sorte que les enfants aient une approche de la musique qui soit à peu près la même.

Voilà pour le règlement. Je pense qu'au contraire, il faut l'adopter dans cette forme pour ensuite avoir une base de réflexion et continuer après avec l'expérience du vécu.

Par rapport à l'absence de statut des professeurs, c'est vrai que ceux-ci ont des statuts très différents, et que nous sommes en train de voir comment y remédier pour titulariser les enseignants, ou tout au moins pour avoir des enseignants avec le diplôme d'Etat puisqu'on les encourage à passer ce diplôme.

En ce qui concerne l'articulation avec le Conservatoire, c'est vrai que peu d'enfants des écoles de musique accèdent au conservatoire, et c'est un problème parce que soit les enfants vont directement au conservatoire, soit ils restent dans les écoles de musique, la passerelle ne se fait pas, et c'est dommage. Si les enfants ne veulent pas aller au conservatoire, il faut pouvoir leur apporter une approche des pratiques musicales nouvelles, mais ils doivent pouvoir aller au conservatoire, s'ils en ont envie. De cette façon, il y aura peut-être plus de Lillois et d'Hellemmois.

Par rapport aux parents d'élèves, c'est vrai que ceux-ci sont présents dans deux écoles et pas dans les autres. Il n'y a pas de parents d'élèves élus comme ailleurs. C'est une interrogation, mais ce n'est pas à moi de mettre en place ces structures. En revanche, le fait d'avoir des interlocuteurs est toujours plus pratique.

Au niveau de la liberté d'accès, nous avons voté un tarif qui est basé sur les ressources des gens. La fréquentation des enfants se situe au niveau d'une tarification moyenne. Les enfants dont les parents ont de faibles ressources peuvent y venir gratuitement ou en ne payant pas grand-chose

Ce qui nous a été demandé par les familles, c'est de mettre un plafonnement pour la tarification la plus haute, mais après renseignements, ce n'est pas possible parce que si on plafonne la tarification la plus haute, on doit absolument plafonner toutes les catégories de tarification. Sinon, on fait une différence sur la façon de calculer la tarification.

Monsieur le Maire - Très bien.

Vous avez donc répondu aux questions, et je vous en remercie.

Madame DANGRÉAUX a travaillé sur le sujet des conseils d'enfants, mais on a convenu qu'à la rentrée, elle aurait l'occasion de nous présenter le résultat de ses travaux.

Nous sommes d'accord pour voter le rapport de Madame WARDAVOIR ? les membres de la majorité municipale

Contre : néant

Abstention : l'intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale"

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

99/381 - Attribution de subventions aux associations culturelles dont l'action concerne plus particulièrement les pratiques musicales amateurs.

Adopté.

Nous en avons terminé. Un Conseil Municipal, c'est un peu comme une représentation théâtrale.

Madame la Ministre, merci de votre présence.

Merci à tous.

Il est 21 h 45, la séance est levée.

.../...